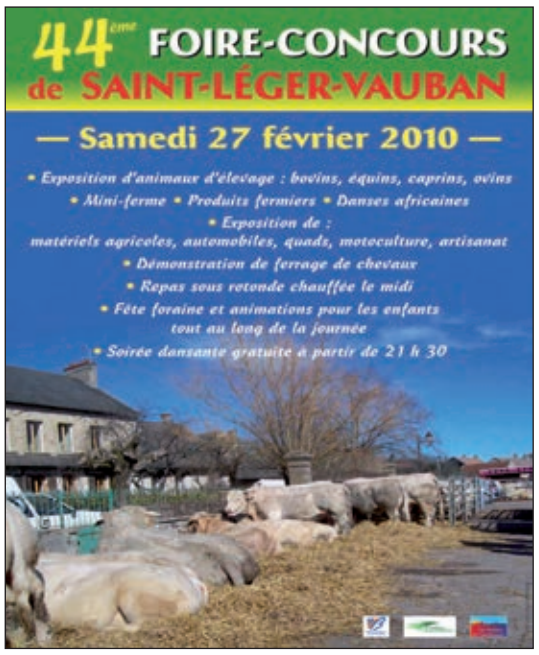


Terres de Bourgogne

L'hebdomadaire agricole et rural

ISSN 1776-0224

2 € N° 1049 • JEUDI 18 FÉVRIER 2010

sommaire

VIE SYNDICALE p.04-05

ACTUALITÉ

Côte d'Or
J-1 pour la vente du GIE charolais évaluation à Pouilly p.06

Nièvre
Zones défavorisées : des agriculteurs Nivernais alertent Christian Paul p.07

Yonne
Journée de mise en relation cédants/repreneurs le 26 février à Méré :échanger pour mieux transmettre p.09

RECHERCHE &DEVELOPPEMENT
Succès du premier salon Désherb'Sol p.12-13

VITICULTURE
Fiscalisation des volumes compensatoires individuels: le ministre du Budget revoit sa copie p.19

CULTURES
Colza: deux nouveaux insecticides pour une lutte raisonnée p.20

ÉLEVAGE
Chevannes Changy (58): l'humble parcours du moutonnier juste installé p.22

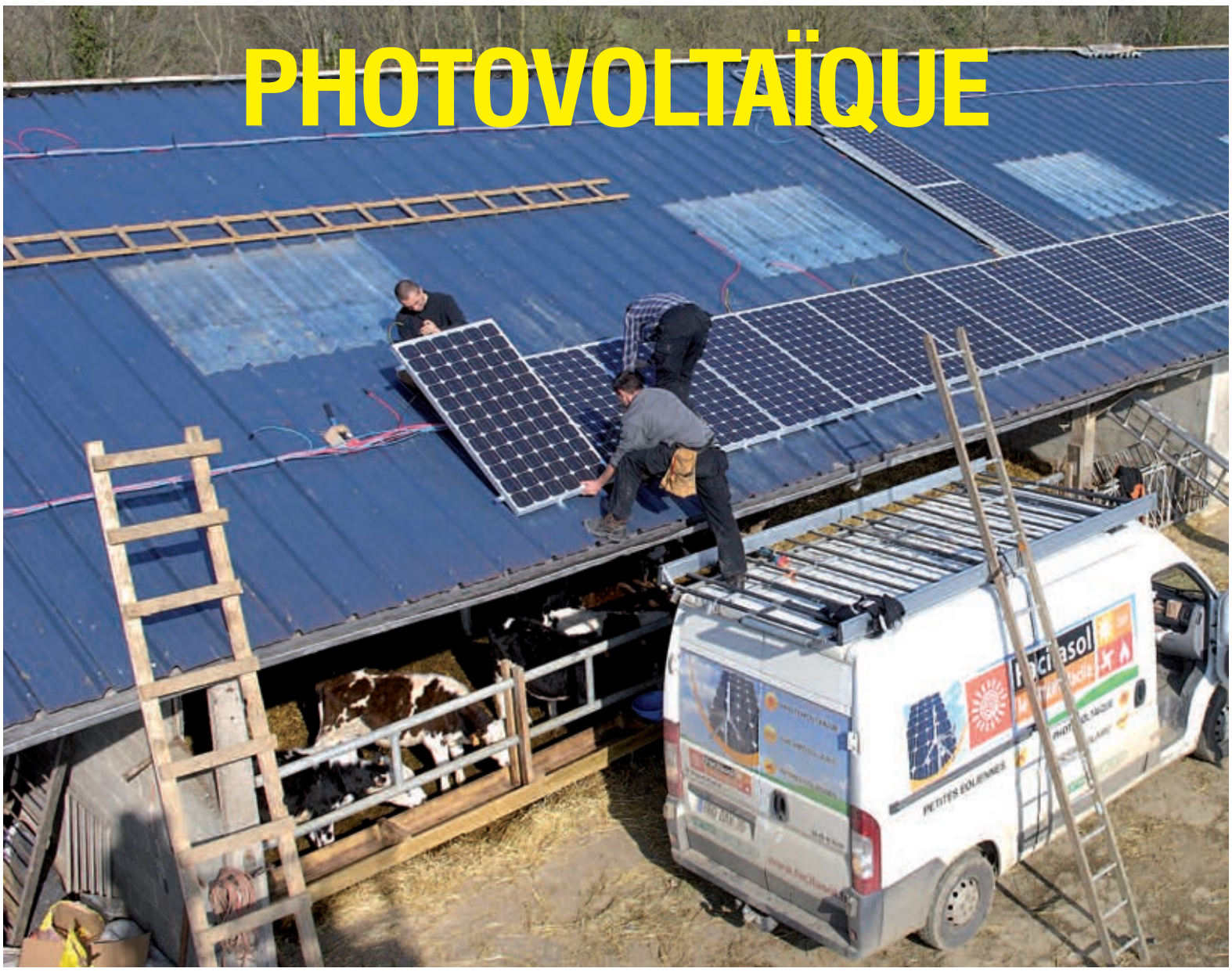


Photo: Réussir

du RÊVE à la RÉALITÉ

L'énergie solaire photovoltaïque est à la Une de l'actualité. Le secteur très porteur ces deux dernières années connaît un coup de frein brutal après l'annonce de la baisse des tarifs de rachat de l'électricité produite. Certains (agriculteurs et installateurs) s'inquiètent des conséquences. D'autres pensent que le marché s'en trouvera assaini. En pleine restructuration, le secteur reste cependant porteur et le photovoltaïque a de l'avenir. *Pages14 à 18*

GROUPE BUCHEZ
Corbigny Tél. 03 86 20 17 38 • Moulins Engilbert Tél. 03 86 84 31 33 • Luzy Tél. 03 86 30 05 63 • Bazolles Tél. 03 86 38 97 00

▷ **BOLS** Mélangeurs PAILLEURS



À CHACUN SES BESOINS, À CHACUN SA SOLUTION KUHN ! DÉMO sur DEMANDE

▷ **DÉSILEUSES** Pailleuses 5570



*sous réserve d'acceptation du dossier

FINANCEMENT EXCEPTIONNEL > CONSULTEZ-NOUS ! KUHN

INVESTISSEZ DANS VOTRE TOITURE !



Énergies vous propose une étude SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE raccordée au réseau, GRATUITE et PERSONNALISÉE et vous accompagne dans les démarches administratives.

Contactez Lionel Jary, responsable commercial
06 71 07 46 49

Énergies
Tel./Fax 03 80 67 62 95 NOUVELLE ADRESSE
Mail: energies-dijon@orange.fr
9, Rue de l'Artisanat - ZA - 21560 Couternon

panorama

l'agendadelasemaine

→ 21 Côte d'Or

AG du Gab 21 le 24 février à Gevrey-Chambertin
L'assemblée générale 2010 des Agrobiologistes de Côte d'Or se déroulera en terre viticole le 24 février à Gevrey-Chambertin (Espace Chambertin).
De 9h30 à 12h30, partie statutaire et bilan de l'année écoulée.
A partir de 14h, les débats sont ouverts au public, avec au programme :
- L'enjeu de la protection de l'eau en Côte d'Or, avec deux intervenants qui brosseront un
état des lieux des pollutions, notamment agricoles, et des actions mises en oeuvre pour y
remédier ;
- Zoom sur les problématiques de la viticulture biologique, avec le témoignage d'un
vigneron bio de Marsannay-la-Côte
- Tour d'horizon des filières bio en Côte d'Or et discussion sur les thèmes actualités.

Assemblée générale de la race montbéliarde le 25 février
Les éleveurs de la race montbéliarde sont convoqués le jeudi 25 février à 10 heures à la salles des fêtes de Bretigny pour l'assemblée générale du syndicat montbéliard. A l'ordre du jour : réunion statutaire du syndicat, présentation de *«l'évolution du schéma Umotest lié à l'utilisation des marqueurs génétiques de deuxième génération»* par Hélène Tisserand, technicienne génomique Umotest. Des doses sexées et non sexées des meilleurs taureaux seront offertes par tirage au sort aux adhérents du Syndicat Montbéliard 21 participant à cette journée. Inscription et renseignements : syndicat d'elevage bovin de la race montbeliarde, 42, rue de mulhouse, 21000 Dijon,
03 80 68 67 10.

Journée-formation sur les dégâts de gibier le 23 février à Pouilly
La FDSEA organise une journée-formation sur le thème des dégâts de gibier : *«De la détection à l'indemnisation»* qui aura lieu le mardi 23 février à Pouilly-en-Auxois de 9h30 à 17h30. Les inscriptions, limitées, sont obligatoires.
Contacter Maud Barrucand au 03 80 68 67 68 (un bulletin d'inscription doit être renvoyé
avant le mercredi 17 février).
Programme de la journée :
9h30 - 15heures : Rappel et préconisations pour la déclaration de dégâts dans le cadre de la procédure classique dite «amiable». Méthodologie d'estimation de dégâts : détection, origine, estimation. Mise en situation sur une parcelle «témoins». Intervention de M. André Guilleminot, expert foncier agricole.
15heures-17h30 : Les alternatives à la procédure amiable ; la procédure contentieuse ; le cadre législatif, les démarches, les délais. Intervention de Christelle Mignard, juriste à la FDSEA 21.

Sombernon : déplacement au salon de l'agriculture
Christelle Potier, agricultrice dans le canton de Sombernon, organise un déplacement en bus au salon de l'agriculture à Paris, le mercredi 3 mars. Le départ se fera de Blaisy-Bas à 5h30, possibilité d'arrêt à Sombernon et Pouilly. Réservation avant le 25 février au 06 75 42 56 20 (Christelle Potier) ou au 03 80 33 22 26 (Renée Louet). Tarifs : 45 euros pour les adultes, 35€ pour les enfants. Le prix comprend le trajet aller-retour et l'entrée au Sia.

→ 58 Nièvre

Vente du Gercela les 19 et 20 février
Les éleveurs du Gercela vous invitent aux Journées Commerciales» les 29 et 20 février.
Ventes d'animaux toutes catégories à prix libres.
Portes ouvertes dans les élevages participants.
Listes des éleveurs participants et listes des animaux à vendre disponibles au 03 86 21 08 60
ou 03 86 58 14 80 - www.gercela.com

Les impacts de la PAC sur les exploitations
La Chambre d'agriculture renouvelle ses journées de formation sur les «impacts de la PAC sur son exploitation». Elle propose quatre nouvelles dates, le 9 mars à Cosne sur Loire, le 10 mars à Decize, le 11 mars à Corbigny et le 15 mars à Nevers. Le programme, prévu de 9h à 17h30, intègre la présentation du bilan de santé, la présentation de la conditionnalité et des BCAE 2010, l'utilisation de la calculette PAC et la définition de stratégies de marchés sur les exploitations. Apports théoriques, échanges d'expériences, calculs individualisés seront ponctués des interventions de Vivien Vacher, conseiller environnement de la chambre et François Roze, chargé d'études économiques. Contacter Maxime Albert au 03 86 25 36 22 avant le 1er mars.

Formation Homéopathie vétérinaire
«Alimentation et homéopathie vétérinaire». C'est l'intitulé d'un stage de formation organisé par la chambre d'agriculture et prévu sur trois jours, les 11, 12 mars et 2 avril prochains de 9h à 17 heures à la salle de la mairie de Châtillon en Bazois. Anne Metzger, conseillère à la chambre et Jean-Louis Bridier, conseiller élevage, feront intervenir le docteur Dabeux, un vétérinaire homéopathe, pour comprendre la physiologie de la digestion des ruminants, changer de regard sur ses animaux et s'interroger sur les pratiques alimentaires, connaître les principes généraux de l'homéopathie, faire face aux situations quotidiennes, observer ses animaux... L'objectif, à partir d'une étude de ce qu'il faut observer, est d'apprendre à déterminer comment, pourquoi, à quel moment, de quelle manière entretenir un nouveau rapport avec ses animaux pour envisager une thérapeutique homéopathique. Contact: Anne Metzger au 03 86 93 40 08.

Les papiers, du remplissage à l'archivage
La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise un stage de formation de deux jours sur «les papiers, du remplissage à l'archivage». Les dates prévues sont le 16 et le 19 mars ainsi que le 23 et le 26 mars, de 9h à 17h30, à Nevers. La formation s'adresse à de futurs exploitants, à des exploitants ou des conjoints qui ont des dossiers PAC, MAE, PHAE, PMTVA, DPU à remplir et à ranger. Bénédicte Bracq et Maxime Albert, conseillers réglementation de la chambre et Laurence Evers, conseillère, proposeront un appui au remplissage, des exercices pratiques à partir d'exemples concrets, des apports théoriques sur les tâches administratives, les types de documents, les méthodes de classement, l'agencement du « coin bureau »... Tarif: 50 euros par personne. Contacter Martine Goin à la Chambre d'agriculture avant le 28 février.

→ 89 Yonne

Ventes à la station de Charmoy
Dans le cadre du programme Union Charolais Croissance, vente de reproducteurs mâles à la station d'évaluation de Charmoy **mercredi 24 février**, à partir de 10 h. 38 mâles dont 25 qualifiés RJR seront vendus le 17 février et 34 mâles dont 14 qualifiés RJR, le 24 février. Les ventes débuteront à 13 h 30 mais les animaux seront visibles depuis le matin 10 h.
Venez choisir vos futurs reproducteurs, parmi des fils de Suédois, Saumur, Toulon, Artois, Unico SC, Tryphon... !

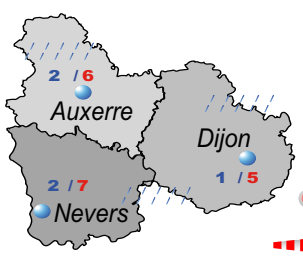
Cédants et repreneurs
La Chambre d'agriculture et les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne organisent une matinée d'échanges cédants/repreneurs à Méré **vendredi 26 février** à 9 h 30, salle à la mairie.
Lors de cette matinée de sensibilisation à la transmission d'exploitation, des cédants sans repreneurs et des porteurs de projets sans structure pourront se rencontrer pour échanger. De plus, des témoins (un cédant et un jeune installé hors cadre familial) feront part de leur expérience. Enfin, des conseillers vous apporteront des informations sur la transmission et l'installation. Pour vous inscrire, contacter la Chambre d'agriculture (03 86 94 22 22) ou les Jeunes Agriculteurs (03 86 46 93 19)

lesprévisionsmétéo

Du 19 février au 25 février 2010

Météo de la Bourgogne
Prévisions Météo à 8 jours
AGATE FRANCE
0892 46 38 36
0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 19 Février

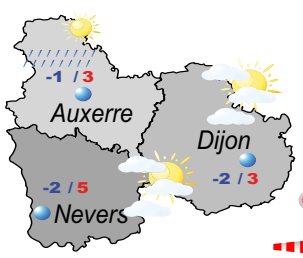


Pluvieux
Un temps couvert et pluvieux s'annonce pour ce vendredi. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 6 à 8 °C
Vents : Nord-Ouest 20 km/h

St Gabin
Soleil : 07:59 - 18:38
Lune : 09:43 - N.C.

Samedi 20 Février

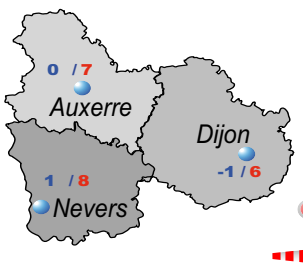


Mitigé
Quelques éclaircies en perspective, mais des averses sont également attendues localement.

T° mini : -3 à -1 °C
T° maxi : 4 à 6 °C
Vents : Sud-Sud-Ouest 20 km/h

Ste Aimée
Soleil : 07:57 - 18:39
Lune : 10:11 - 00:33

Dimanche 21 Février



Couvert
Le ciel sera chargé de nombreux nuages menaçants ce dimanche. Les temparétures seront en hausse et les vents modérés.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 7 à 9 °C
Vents : Sud 30 km/h

St Damien
Soleil : 07:56 - 18:41
Lune : 10:46 - 01:42

Prévisions à 7 jours

Lundi 22 au Mercredi 24 Février :
Un temps couvert avec quelques précipitations pour ce lundi.
Vents : Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 1 à 5 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

Jeudi 25 au Dimanche 28 Février :
De nombreuses précipitations sont attendues pour cette période.
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 30 km/h
T° mini. : 4 à 7 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

Les moyennes sur Nevers en Février sur 30 ans

Statistiques Météo Agricole

Les températures :
T° mini : 0°C
T° maxi : 8°C

Les précipitations :
Cumul : 62 mm sur 30 jours
Nombre de jours > 5 mm : 5
Nombre de jours > 10 mm : 1

Les phénomènes :
Nombre de jours de gel : 13
Nombre de jours de brouillard : 4
Nombre d'heure d'insolation : 87

En région...

La MSA Bourgogne communique :
La MSA Bourgogne informe ses adhérents que :
Les accueils de Dijon, Nevers, Auxerre et l'ensemble de ses agences et points d'accueil des sites de la Côte d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne seront exceptionnellement fermés
- Jeudi 25 février 2010

LA MSA BOURGOGNE

Terres de Bourgogne
Siège social et bureaux :
"Les Jardins d'Octobre" - 4 rue Davout, BP 77409 - 21074 Dijon cedex
Tél.: 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02
Mail: contact@terres-de-bourgogne.net
Éditeur : S.E.P. DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années)
RCS B. 351 475 504
• Gérante : Mauricette Besançon
• Directeur de publication : Jean-Luc Berthomé
• Responsable de la rédaction :
Jean-Luc Berthomé - mail: jl.berthome@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef :
Anne-Marie Klein - mail: am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction :
Frédéric Duclos - mail: f.duclos@terres-de-bourgogne.net
PUBLICITÉ
Locale et régionale: Au siège du journal
Nationale: SAS RÉUSSIR, 94 266 FRESNES - Tél. 01 49 84 03 30
Imprimeries: FCI Route de Chevigny - 21 130 Auxonne
Commission paritaire des journaux et publication
• 0511 T 88045 - ISSN : 1969-8232 • Dépôt légal : mois de parution •
• Tirage moyen par numéro : 8 100 ex. • Prix au numéro : 2,00 €
Un supplément Direct Affaires destiné aux abonnés, une semaine sur deux.

panorama

Dernièreminute

Le GDS de Côte d'Or répond à vos questions

Le cheptel dans lequel j'ai acheté un bovin il y a quelques semaines -ou quelques années- vient d'être reconnu foyer de tuberculose. Mes animaux seront-ils atteints par la maladie ?

Dès qu'un cheptel est reconnu foyer de tuberculose, les animaux vendus dans les 3 dernières années sont recherchés, et leurs détenteurs contactés et prévenus. Les élevages où sont présents ces bovins font l'objet de tests de dépistage pour écarter l'éventualité d'une contamination.

A ce jour, aucun bovin issu d'un cheptel reconnu foyer de tuberculose n'a présenté la maladie chez le ou les acheteurs successifs. Ceci s'explique sans doute par les mesures prises pour éviter la vente d'un animal porteur de la maladie : Depuis cette année, tous les cheptels du département de Côte d'Or sont soumis à un dépistage de la tuberculose, complété pour les animaux présentant un doute par des investigations encore renforcées. Pour les cheptels en lien avec un élevage foyer (appelés liens épidémiologiques), détenteurs d'issus comme vu précédemment, mais également voisins de pâture, s'ajoute à ce dépistage, un dépistage systématique des animaux vendus 15 jours avant la livraison à un autre élevage.

Le département de Côte d'Or, dans le cadre de la lutte contre la tuberculose, a donc fait le choix de mettre en œuvre un dispositif permettant une connaissance la plus précise possible du statut des cheptels. Ce dispositif réduit considérablement la probabilité d'introduire un bovin malade.

→ enimage

Le développement par le haut



■ Ça l'affiche bien. Et si Roland Launoy pose la nouvelle affiche de communication de la chambre d'agriculture 58 dans le hall d'entrée, ce n'est pas pour l'y laisser. Imprimée selon un procédé technique approprié, plastifiée, elle devrait faire l'apologie du développement des hommes et des entreprises partout où l'assemblée consulaire sera de représentation: salons, comices, fêtes, réunions... De quoi permettre aux agriculteurs de voir loin et pour longtemps.

l'interview

Jean-Michel Lemétayer, président de la FNSEA

«Le syndicalisme doit peut-être regarder les choses autrement»

La FNSEA a engagé une réflexion sur le syndicalisme dont les conclusions seront dévoilées au prochain congrès du syndicat fin mars. C'est dans ce contexte que Jean-Michel Lemétayer a accepté de se livrer à un décryptage de l'année passée qui a provoqué quelques turbulences.

Le président de la FNSEA l'admet, *«il y a eu des défaillances notamment suite à l'accord du 3 juin sur le prix du lait et le manque d'explication sur le terrain»*. De fait, ce vide a été occupé notamment par le mouvement Apli. *«Il y aura des poches de contestation»*, avoue-t-il. Selon lui, les difficultés ont commencé avec le débat sur le rééquilibrage des aides de la Pac. Réaliste, il admet qu'à la lumière des événements de 2009, il est fort probable qu'il y ait des adhérents en moins d'autant que les présidents de fédérations ont été *«secoués»*. C'est pourquoi la FNSEA a décidé de bouger. *«Le syndicalisme que je défends, frappé du contexte de 2009, doit peut-être regarder les choses un peu autrement»*, souligne le leader syndical qui se dit *«ouvert au débat»* sur le pluralisme dans les interprofessions à condition de poser les vraies questions.

Cette année «horribilis» au niveau du revenu agricole, comment l'avez-vous vécue syndicalement par rapport à des événements inhabituels qui vous ont touché comme la contestation des céréaliers d'Ile-de-France à votre congrès ou encore les événements du Space ?

Cette année 2009 a d'abord été pénible pour les agriculteurs français. Une très mauvaise année pour les producteurs ne peut pas être facile pour le président de la FNSEA. Tout a commencé par le débat sur le rééquilibrage des aides de la Pac qui m'apparaît être une nécessité. Cependant, cet effort n'est supportable pour les céréaliers que si la marche n'est pas trop haute à franchir. Je l'ai toujours dit. Les premières tensions syndicales n'ont donc pas attendu la crise des marchés agricoles.

Les prémices du malaise ont débuté au Salon de l'agriculture. Souvenez-vous que le ministre Barnier s'est fait accrocher par les JA d'Ile-de-France sur la question du rééquilibrage des aides.

Après, on assiste, hélas, à une crise économique qui touche toutes les productions agricoles avec un focus sur le dossier laitier.

L'accord sur le prix du lait du 3 juin 2009 a en effet cristallisé les tensions syndicales ? Pourquoi l'avoir validé ?

On bascule là dans une forme d'incompréhension qui concerne la prise de responsabilité de la FNPL que j'ai toujours soutenue. Si la France a un meilleur prix du lait que ses voisins européens c'est d'ailleurs grâce à cet accord.

Est-ce qu'en agriculture on n'est pas en train d'assister à ce qui passe dans d'autres syndicats de salariés avec l'émergence de mouvements plus durs comme Sud ou l'action des Conti face à la CGT ?

Je me demande si l'histoire toute récente ne risque pas de gommer une décennie de syndicalisme. Je m'explique. Je suis dans ce bureau (à la FNSEA : ndlr) depuis bientôt neuf ans. En 2007, aux élections aux Chambres d'agriculture j'ai inversé la tendance baissière des résultats de la FNSEA. Arrive 2009. On se pose la question de savoir si le syndicalisme que l'on défend, frappé du contexte de 2009, ne doit pas regarder les choses un peu autrement. C'est le thème de notre congrès de mars prochain. Si je prends le dossier bilan de santé de la Pac, il était impossible de faire la synthèse entre des positions si extrêmes au sein de la FNSEA. Reste aussi l'obligation de se faire entendre du gouvernement et de la société. En clair, on demande tout au président de la FNSEA, même si on le critique... ...

Le débat agricole sur le pluralisme risque de prendre une tournure politique avec les discussions sur la loi de modernisation agricole, d'autant que les rapporteurs ne sont pas insensibles à la question. Comment abordez-vous cette échéance ?

Je suis ouvert au débat mais je veux qu'on se pose les bonnes questions. On confond les interprofessions avec la représentativité syndicale auprès de l'État. Si demain, on applique le pluralisme, il faudra raisonner sur l'ensemble des interprofessions. (...). Mais le sujet ne peut pas se limiter au débat sur la représentativité syndicale des seuls producteurs. D'autant que je vois poindre une responsabilité financière demandée aux filières pour faire face au désengagement de l'État. Nous devons pouvoir mobiliser des fonds qui sont considérés comme de l'argent privé. Même si on ouvre les interprofessions, il faut continuer à se battre pour qu'elles dépendent du droit privé. Sinon on revient à la notion d'offices et toutes les politiques de promotion seront remises en cause.

EXTRAIT DES PROPOS RECUEILLIS PAR AGRAPRESSE

La PRESSE AGRICOLE de BOURGOGNE BoUge

le 5 mars
onlèvelevoile
de Sa
ourgogne

viesyndicale

Tuberculose bovine

Réunion d'éleveurs à Hauteroche(21)

Le jeudi 11 février 2010 avait lieu une réunion consacrée à la tuberculose bovine sur le canton de Venarey les Laumes à l'initiative d'éleveurs locaux.

Alors que la tuberculose bovine continue ses ravages, les éleveurs manquent d'information tant sur les mesures prises pour l'enrayer, que sur la gestion de la maladie dans les élevages touchés.

La FDSEA, représentée par son secrétaire général, Jean Bertrand, participait à cette réunion pour recueillir les attentes des participants et apporter des précisions sur les actions conduites et les demandes portées par la profession (FDSEA-JA-GDS-Chambre d'agriculture) :

- le renforcement des moyens alloués à la recherche sur la maladie et un retour des experts nationaux sur notre département
- une évolution des modalités de l'abattage partiel
- le retrait du marché et du système des cotations des carcasses «tuberculose» afin de limiter les effets négatifs sur le marché
- favoriser les aménagements fonciers dans les zones à risque
- la suppression du plan de chasse sanglier sur la zone tuberculose
- la suppression totale de l'agrainage sur la zone tuberculose
- l'agrainage linéaire autorisé uniquement pendant la période de non chasse hors zone tuberculose

Les discussions en cours avec les différents acteurs a permis d'obtenir des avancées sur la gestion du blaireau (cf article ci-contre).

La FDSEA se mobilise fortement pour obtenir des réponses positives à l'ensemble de nos demandes.

Nous sommes persuadés que c'est dans la cohésion et l'unité d'actions que nous pourrons obtenir un résultat.

LA FDSEA DE CÔTE D'OR

Dernière réunion cantonale de la FDSEA 21

L'avenir, ça se débat

La mairie de Précy-sous-Thil a accueilli la dernière réunion cantonale FDSEA de ce début d'année. Projet agricole départemental et dossiers d'actualité ont animé ce rendez-vous.



Cantonale FDSEA à Précy avec, de gauche à droite : Martine Eap Dupin (présidente de la commission des finances du Conseil général), Marc Frot (vice-président du Conseil général), Denis Masson (délégué cantonal FDSEA), Fabrice Faivre (président de la FDSEA), Jean-Pierre Fleury (membre du bureau) et Christelle Mignard ((juriste FDSEA).

Denis Masson, le délégué de Précy-sous-Thil, avait convoqué ses adhérents vendredi dernier pour la dernière des 22 réunions cantonales de la FDSEA. Une trentaine de personnes ont échangé sur le projet agricole départemental et sur les dossiers d'actualité. Parmi les réflexions à l'ordre du jour figurait la question suivante : *«Comment sécuriser le revenu sur le long terme?»* Question délicate. Les réponses et propositions furent néanmoins nombreuses. Celles-ci commencèrent par : *«Il faudrait déjà qu'il y ait un revenu avant d'en sécuriser un...»* Phrase mettant en avant les difficultés rencontrées par les éleveurs. Un autre adhérent évoqua le regroupement de l'offre, jugé comme *«le gros problème du monde agricole de ces dernières années»*. Conséquence : *«les agriculteurs n'ont pas de poids face à la grande distribution»*. La piste des circuits courts fut ensuite évoquée. Ses bienfaits, sans doute certains, impliquerait de nouvelles activités au sein de l'exploitation, d'où une certaine réticence de plusieurs éleveurs. Une autre remarque, plutôt *«tendance»*, mit en avant la nécessité des éleveurs à s'apparenter à de réels entrepreneurs : *«Une entreprise, quand elle n'a pas de commande pour un certain produit, elle ne le produit pas»*. Cette remarque, qui voit sûrement juste, a été tempérée par un éleveur mettant en avant qu'*«en agriculture, il y avait nécessité de toujours produire puisque l'on travaille avec des animaux»*.

Cap sur les dossiers *«chauds»*

Plusieurs dossiers d'actualité ont ensuite été abordés. La juriste de la FDSEA Christelle Mignard a résumé clairement, point par point, l'application de la Pac, le plan de soutien à l'agriculture et les modalités des BCAE aux adhérents. Le sujet tuberculose a ensuite été abordé et le président Fabrice Faivre s'est montré très déterminé pour faire avancer les choses dans le département. Les récentes propositions de la FDSEA, des JA, du GDS et de la Chambre d'agriculture qui ont été envoyées aux parlementaires ont été rappelées (voir notre dernière édition). Ces mesures ont été globalement bien accueillies par les personnes présentes. Pour la faune sauvage et le blaireau, l'éventualité de mettre une *«prime à la queue»* serait une bonne chose pour inciter les piégeurs à prélever le plus grand nombre de blaireaux. En effet, celui-ci se cache dans les terriers la journée et son prélèvement peut en laisser plus d'un perplexe. Le Conseil général était quant à lui présent et, par le biais de son vice-président Marc Frot, et de la présidente de la commission des finances Martine Eap Dupin, il a réaffirmé que ce dossier *«tub»* était *«extrêmement sérieux»* et que l'État devait intervenir très rapidement. Jean-Pierre Fleury, membre du bureau de la FDSEA, rappelait alors l'urgence que des experts sur la tuberculose reviennent en Côte d'Or. Ceci afin de considérer la transmission de la maladie dans le sens faune sauvage-bovins : considération qui pourrait déboucher vers un traitement *«sanitaire»* de la faune sauvage et non plus *«cynégétique»*.

AG

Environnement

Le mieux ennemi du bien ?

Des contaminations de plusieurs parcelles d'orge et de blés par de l'ergot sont apparues l'été dernier en France et ce phénomène rare soulève des questions sur certains aspects de la politique environnementale française.

L'ergot est un champignon parasite qui produit des alcaloïdes toxiques pour l'homme et les animaux en cas d'ingestion. Dans le passé les contaminations des cultures par l'ergot étaient mal maîtrisées et il en est résulté des épidémies d'ergotisme, empoisonnement qui provoque des effets gastro-intestinaux et nerveux (hallucinations, troubles psychiatriques) ainsi que des gangrènes, comme le *«feu de Saint Antoine»*, et le *«mal des ardents»* cités par les chroniques anciennes. C'est au 19ème siècle que les causes de la maladie ont été identifiées. L'apparition de l'ergot dans les parcelles de céréales peut être favorisée entre autres par un salissement des parcelles ou des bords de champs par des graminées infectées montées à graine. Et là, le bât blesse car, au titre de la réglementation environnementale le broyage des bords de champs et l'utilisation d'herbicides efficaces peuvent être limités. Attention à ce que le mieux-disant environnemental ne devienne parfois l'ennemi du bien.

AGPB (SOURCE BLÉ-CONTACT N°217 - JANVIER 2010)

FDSEA de l'Yonne

La tournée cantonale d'hiver touche bientôt à sa fin

Animée par le souci d'expliquer et de ne laisser aucun exploitant seul face à ses problèmes, l'équipe de la FDSEA a pris le parti de l'échange, des débats et du dialogue avec les adhérents.

Deux réunions ont été organisées le 4 février dernier : le matin à Villeneuve l'Archevêque pour les cantons de Cerisiers et Villeneuve l'Archevêque et l'après-midi sur le canton de Chéroy, cantons principalement céréaliers où le bilan de santé de la PAC pose pleinement la question de la pérennité des exploitations. A l'ordre du jour bien sûr une présentation rapide de l'impact de ce bilan de santé sur différents types d'exploitation, mais surtout un débat entre le Président de la FDSEA, Francis Letellier et les 50 adhérents venus participer aux réunions sur les perspectives et pistes de travail pour faire face aux conséquences économiques sur les exploitations. Certaines des pistes évoquées seront prochainement travaillées dans le cadre de la LMA. Le point effectué sur les premières communications de l'observatoire des prix et des marges doit conforter

les agriculteurs dans leur démarche d'organisation et de travail en filière.

Ce débat a aussi été l'occasion de revenir sur la problématique syndicale de la FNSEA pour organiser les discussions entre différents secteurs de productions sur le sujet très sensible du rééquilibrage des aides. Le Président Letellier reconnaît que la discipline syndicale au niveau national n'a pas été respectée, permettant à plusieurs courants de formuler des demandes en ordre dispersé. Le dossier du lait fait bien sûr aussi partie du débat et la réunion cantonale est une nouvelle occasion d'expliquer l'approche qu'en a eue la FNSEA.
Après le congrès de Poitiers en 2009, celui d'Auxerre en 2010 sera celui de la réflexion sur la manière de travailler dans le syndicalisme majoritaire. Il permettra de tirer les leçons des dérapages précédents.

Des échanges sans tabous

Au coeur des préoccupations des agriculteurs du canton de Chéroy les programmes d'action à mettre en oeuvre sur les BAC (bassin d'alimentation de captage). Les contraintes importantes à la production sont mal perçues dans un secteur où le bilan de santé se fera déjà lourdement sentir. Afin d'envisager le dossier collectivement, une réunion du groupe de travail «BAC» constitué à la FDSEA sera programmée prochainement.
La production d'énergie sur les exploitations, notamment grâce aux panneaux photovoltaïques, vient naturellement dans le débat comme une piste complémentaire de revenu. Si l'implantation de panneaux au sol peut être envisagée, elle ne doit pas être prise à la légère puisqu'elle entraîne le retrait de terres arables de la production. Car derrière ces différents sujets, c'est toujours le revenu qui est au coeur du débat : meilleure valorisation des produits agricoles, réflexion sur les coûts de production au sens large, équilibre des marchés...autant d'éléments qui doivent être travaillés syndicalement et techniquement pour sortir la tête de l'eau.
Les échanges de ces réunions cantonales, sans tabous et en toute franchise, ont été l'occasion pour les adhérents d'exprimer leurs inquiétudes légitimes et leurs attentes sur les grandes orientations politiques agricoles, mais aussi d'envisager des pistes de travail
concrètes pour faire face à des problématiques locales.

FDSEA DE L'YONNE

En bref

Les 22-23-24 mai : les JA créent l'événement sur les Champs Elysées

Vingt ans après la grande moisson sur les Champs-Elysées en 1990, les Jeunes Agriculteurs renouvellent une grande opération de communication vers le grand public sur les Champs Elysées, les 22,23 et 24 mai prochain. A la veille de négociations difficiles sur l'avenir de la Pac, les JA entendent sensibiliser l'opinion publique sur les enjeux auxquels va être confrontée l'agriculture dans les années à venir. L'occasion pour les JA de créer un lieu de débat pour l'opinion publique sur l'agriculture et ses enjeux écologiques, économiques et sociaux et de sensibiliser la société sur l'importance et l'intérêt de maintenir un secteur dynamique en France et en Europe. Les agriculteurs auront la redoutable tâche de nourrir l'Europe qui comptera 500 millions d'habitants en 2050 et de contribuer aussi à satisfaire les besoins alimentaires de la terre qui sera peuplée de 9,5 milliards de personnes. Un défi d'autant plus délicat à atteindre que l'environnement et la biodiversité devront être préservés. «*Nous avons des solutions à proposer, mais rien ne pourra se faire sans un renouvellement des générations en agriculture*», insiste William Villeneuve. Maîtres d'œuvre de cette opération sur le contenu de laquelle William Villeneuve est resté discret pour ménager le suspense et la surprise.

Réforme des retraites : la FNSEA demande à être consultée

Alors que Nicolas Sarkozy a organisé un «*sommet social*» le 15 février à l'Élysée, conviant les centrales syndicales et patronales «*représentatives*», la FNSEA demande à être consultée elle aussi. «*Nous regrettons de ne pas avoir été partie prenante aux débats de l'interpro*» (les syndicats de salariés, le Medef, la CGPME et l'UPA, Union professionnelle des artisans), a commenté Claude Cochonneau, président de la commission «*employeurs*» de la FNSEA, peu après le sommet social. «*Nous serons consultés sûrement, mais après coup*», a-t-il relevé. Le secteur agricole est fortement concerné par ce sujet social, les exploitants retraités étant entre 1,7 et 1,8 million d'effectifs, pour une enveloppe de 8,5 milliards d'euros versés par an. En outre, sur la question de la pénibilité, pour laquelle le président de la République a annoncé l'ouverture d'une négociation, la FNSEA compte profiter de sa longueur d'avance (la profession agricole ayant conclu à la mi-2009 un accord sur la pénibilité) pour que le caractère «*physique*» du métier d'agriculteur soit pris en compte. L'enjeu des retraites fera l'objet d'une discussion au Parlement à la rentrée 2010, en vue d'une loi.

Congrès des fermiers métayers dans la Loire

Le fermage, principal mode de faire valoir

C'est la FDSEA de la Loire qui a accueilli le congrès national des fermiers métayers à Montrond les Bains les 10 et 11 février derniers sur un fond d'élection aux tribunaux paritaires des baux ruraux constaté par la FNSEA et ses sections bailleurs comme preneurs (voir article Terres de Bourgogne n° 1048 du 11 février 2010). La délégation de la Bourgogne, conduite par J.L. Desbrosses et O. Cadiot (Nièvre), a participé aux débats sur la place du statut du fermage dans cette économie agricole du 21ème siècle.

Plus des trois quarts des surfaces sont exploités sous le statut du fermage et du métayage en France, d'où l'importance du statut qui doit permettre l'installation d'un nombre important de JA qui n'ont pas les moyens d'acquérir le foncier.
Mis en place par ordonnance le 17 octobre 1945 et la loi de 1946, le statut du fermage reste un outil important pour les exploitants qui peuvent produire dans la durée avec la sécurité et contribuer ainsi à la modernisation de l'agriculture.
C'est en 1958 qu'un décret modifie les textes relatifs aux tribunaux paritaires, les bailleurs et les preneurs seront dorénavant jugés par leurs pairs.
Puis, plusieurs modifications législatives font améliorer le statut du fermage. 1970 et 1972 avec l'introduction du bail à long terme, 1975 révision du calcul du prix du fermage puis nouveau mode de calcul en 1995 (encore en cours).
Enfin, en 2006, c'est la mise en place du fonds agricole défini dans la loi d'orientation du 5 janvier.
Tout au long de ces années, les responsables SNFM de la FDSEA et l'Association des bailleurs contribuent à l'adaptation de ces textes avec la reconnaissance de l'entreprise agricole.

La loi de modernisation agricole et le statut d'agriculteur entrepreneur

Faire reconnaître l'agriculteur comme un véritable entrepreneur est la volonté de la SNFM au travers de la loi de modernisation agricole.
Dans les débats passionnés autour du thème du fonds agricole du bail cessible et de l'entreprise, c'est en fait la protection des outils de production et le maintien d'une sécurité dans le revenu que les congressistes veulent défendre.
Les responsables, dans les semaines qui viennent, useront de la voie parlementaire pour faire remonter leurs revendications sur ces questions importantes pour construire une agriculture moderne et compétitive tout en protégeant les exploitants.

Le statut du fermage et l'enseignement

Lors des différentes tables rondes organisées durant ces deux journées, il parait important pour les congressistes de replacer dans les parcours de formation des jeunes à installer l'information sur le statut du fermage.
La plupart des difficultés rencontrées dans les rapports entre fermiers et bailleurs viennent souvent de la méconnaissance du statut du fermage par les nouveaux installés. Le rapport de confiance entre preneurs et propriétaires s'établit à partir du contrat de bail parfaitement raisonné entre chacune des parties.
Les sections bailleurs et preneurs de la FDSEA sont là pour informer.
Avant le recours aux tribunaux dont le renouvellement vient d'être fait, les conciliations sont possibles. Les services juridiques des FDSEA et de la FNSEA apportent aux preneurs comme aux bailleurs toutes les informations relatives aux baux, à leur rédaction.

R.A. - SDFM

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET
• Bâtiments Agricoles en kit ou montés
• Étude bâtiments AGRI CONFORT
• Bâtiments industriels
58000 SAINT ÉLOI Tel : 03 86 57 24 57
Fax : 03 86 36 58 29 Portable : 06 76 45 76 48

l'actualité

CÔTE D'OR

Vente de reproducteur le 19 février à Pouilly-en-Auxois

J-1 pour la vente du GIE charolais évaluation

La vente des jeunes reproducteurs de la station d'évaluation charolaise, c'est demain vendredi à Pouilly. De nombreux éleveurs ont déjà fait leur choix de sélection, il ne reste plus qu'à concrétiser l'achat en obtenant la meilleure enchère... Rencontre avec l'un de ces éleveurs, ayant déjà acheté un animal il y a quelques années.

Demain à 14 heures commencera la 27ème vente des jeunes reproducteurs charolais de la station d'évaluation de Pouilly-en-Auxois. Près de 400 personnes sont attendues sous le hall agricole pollien. La qualité des animaux sera une nouvelle fois au rendez-vous avec des exigences sanitaires et de bons résultats en exploitation qui seront garantis. Les quarante animaux proposés ont été hautement sélectionnés.

Retour sur investissement

De nombreux anciens acquéreurs sont très satisfaits de leurs reproducteurs. C'est notamment le cas du Gaec du Sapin à Cussy-le-Châtel (canton d'Arnay-le-Duc) qui figurera une nouvelle fois parmi les acheteurs potentiels de la vente. Représenté par Patrick Pacaut et Rémi Debard, ce Gaec avait déjà acheté un reproducteur, c'était lors de la vente de 2006. Aviron, de son nom, a été grandement apprécié par Patrick et Rémi. *«Il ne nous a pas déplu du tout, il est clair que nous avons eu un retour sur investissement grâce aux performances de l'animal»* se satisfait Patrick Pacaut.

Pas si cher que cela...

Ce Gaec, représenté par 145 vêlages annuels, se destine à la vente de broutards mâles et n'a connu que deux césariennes sur 80 veaux nés grâce à Aviron (et encore, les problèmes devaient venir de la mère selon les éleveurs). *«Les vêlages sont faciles, les veaux ont un très bon GMQ, les broutards sont épais, tout est très bon, c'est ce que l'on recherchait»* ajoute Patrick Pacaut qui pensait, à tort, avoir acheté un veau un peu cher (le Gaec a été chanceux puisqu'il a été tiré au sort parmi les acheteurs de la vente de 2006 et s'est vu récompensé d'un chèque offert par les partenaires du GIE pour encourager les JA à investir dans la génétique).

Tout est prêt

Comme il y a 4 ans, les deux éleveurs considèrent en priorité les critères de facilité de naissance pour faire leur choix. Ils se sont déjà rendus par deux fois sur le site internet de la station (www.stationevaluation21.com) ainsi qu'une fois au centre pour apprécier l'aspect visuel des animaux. C'est d'ailleurs ce dernier critère qui fait souvent la différence chez les éleveurs, une fois réalisée la présélection sur les différents indices de l'animal. Pour les deux éleveurs arnétois, le choix est déjà fait. Il ne reste plus qu'à savoir s'ils réussiront à obtenir le reproducteur qu'ils désirent. Réponse demain à partir de 14 heures à Pouilly et même à 10 heures pour ceux qui seraient encore indécis, les animaux étant visibles dès le milieu de matinée.

AURÉLIEN GENEST

Qualité sanitaire garantie

■ En ce qui concerne l'aspect sanitaire, le Gie charolais évaluation a travaillé en étroite relation avec la DDPP (direction départementale de la protection des populations, ex DDSV) pour garantir la qualification sanitaire de chaque taureau du centre. Trois contrôles ont été réalisés sur les veaux évalués à la station de Créancey :
- un contrôle préalable à l'introduction : chaque taureau n'a été accepté qu'à condition d'avoir subi dans les jours précédant son départ vers le centre un test de dépistage de la tuberculose bovine par intradermo-tuberculination comparative ayant rendu un résultat négatif (conforme).
- un contrôle au bout de 3 mois : un dépistage de la tuberculose bovine a été réalisé sur chacun des 83 taureaux alors présents dans le centre par le vétérinaire sanitaire le 10 décembre, par la technique de l'intradermo-tuberculination comparative. Tous les résultats de ces dépistages ont été négatifs (conformes).
- Un contrôle avant la vente : un nouveau dépistage de cette maladie a été réalisé le 29 janvier sur chaque taureau par IDC et analyse sanguine. Tous les résultats se sont avérés conformes.
Ces contrôles permettent de confirmer que chaque taureau proposé à cette vente a un statut indemne de tuberculose bovine et provient d'un troupeau officiellement indemne de cette maladie.

Syndicat d'élevage ovin

Une belle carte à jouer pour les moutons

Les adhérents du syndicat d'élevage ovin ont tenu leur assemblée générale la semaine dernière à Pouilly-en-Auxois. Tous les critères sont réunis pour que le renouveau de 2009 se concrétise.



Jean-Marc Bidoire et Hubert Mony, technicien et président du syndicat d'élevage ovin, tous les deux confiants pour 2010 devant une assemblée relativement nombreuse.

«2010 devrait être encore plus favorable aux élevages» commentait d'emblée Hubert Mony. Le président du syndicat d'élevage ovin faisait allusion au paiement des aides découplées qui interviendra en décembre, ainsi qu'à l'arrivée de l'identification électronique, sans doute synonyme d'une meilleure gestion du troupeau. En ce qui concerne l'aspect économique, il n'y a pas à crier victoire pour autant. Cette revalorisation arrive après de nombreuses années difficiles. Et les diaporamas proposés à cette assemblée ont montré que les revenus des moutonniers resteront bien en deçà de la majorité des autres productions, après l'application du bilan de santé.

«Il faut être optimiste car l'environnement prend de plus en plus d'importance dans notre métier et dans ce cadre là, les moutons ont toute leur place» Hubert Mony, président du syndicat.

J-130 pour l'électronique

Pour la partie technique, l'année 2010 sera marquée par l'identification électronique qui interviendra le 1er juillet. Même si le président Hubert Mony doute des retombées économiques dans les élevages (loin l'idée que les cours augmentent malgré une traçabilité encore meilleure), ces boucles auront sans doute de l'intérêt dans la gestion du troupeau. Pour le technicien Jean-Marc Bidoire, celles-ci permettront aux éleveurs de progresser davantage : *«Le suivi de la production sera plus rigoureux. Par exemple, il est inutile de garder une brebis vide qui coûte 90€ par an à travers l'alimentation, les interventions sanitaires et le travail qu'elle implique»*.
Jean-Marc Bidoire enchaîne : *«Pour l'aval, la saisie directe de ses propres animaux sera possible, avec beaucoup moins d'erreurs, forcément. Les renseignements sur les qualités de carcasses seront plus fiables»*.

Info

■ En plus de la prime à la brebis, deux versements ont eu lieu en 2009. Après celui du mois de mai, le deuxième est intervenu au mois de décembre et a été intégré dans les aides découplées (5,30€/brebis). Un certain nombre d'éleveurs ne l'ont sans doute pas remarqué.

Rendez-vous à Vesoul

Sur l'aspect sanitaire, la FCO fait, heureusement, beaucoup moins parler d'elle. La fièvre Q, connue depuis très longtemps, sévit actuellement aux Pays-Bas et *«il faudra la surveiller»* d'après Hubert Mony. En ce qui concerne la tremblante, *«pas d'affolement»* signale Jean-Marc Bidoire qui informe le recensement du haras de béliers de chaque élevage dès le printemps, avec l'utilisation obligatoire de béliers résistants à la tremblante (ARR/ARR) en 2012. En ce qui concerne le syndical, l'actualité est tournée vers Vesoul où se déroulera le rendez-vous annuel FNO de toute la région Bourgogne-Franche Comté le 25 février. La Côte d'Or fera bien entendu le déplacement.

AG

CÔTE D'OR

CER France BFC

"Se situer en chef d'entreprise"

La traditionnelle réunion d'information de CER France BFC a permis aux différents partenaires du monde agricole de se projeter dans les prochains mois. Rencontre avec Agnès Klopfer Madinier, responsable du conseil économique.

Quelle situation dressez-vous ?

«Ce n'est pas un scoop, 2009 a été une année paradoxale avec une forte baisse des résultats malgré les bonnes récoltes. Aujourd'hui, les trésoreries sont dans le rouge et 2010 risque d'être difficile avec l'application du bilan de santé de la Pac. Nous tentons tout de même de positiver : les charges sur les aliments et les cultures doivent normalement baisser cette année. Une diminution de 30% est même évoquée. Il faut aussi rappeler que les prélèvements obligatoires (charges sociales, impôt sur le revenu) seront moins importants cette année du fait de la baisse des résultats».



Agnès Klopfer Madinier, responsable du conseil économique de CER France BFC, revient sur la réunion d'information à laquelle toutes les organisations partenaires de l'agriculture ont participé.

Les cours vont-ils remonter ?

«Les incertitudes restent nombreuses. Pour les céréales, aucune reprise ne semble s'annoncer rapidement. Les stocks mondiaux sont bien trop abondants et seule une catastrophe climatique sur un autre continent pourrait changer la donne. Pour le lait, il y a actuellement de nombreuses négociations. Même si les prix sont légèrement remontés sur le premier trimestre, les perspectives ne sont pas très optimistes. Enfin, pour la viande, peu d'évolutions sont à attendre cette année. Le maigre devrait quand même se maintenir. C'est en revanche plus délicat pour les vaches de réformes et les génisses».

Quels conseils donnez-vous aux agriculteurs ?

«Devant ces difficultés, nous conseillons de décaler les investissements. Il est vrai que c'était déjà notre recommandation pour les producteurs de viande l'an passé... Pour leurs exigences de la mise aux normes notamment, cela risque effectivement d'être difficile. Un autre conseil que nous pouvons donner concerne les coûts de productions. Il faut vraiment les connaître et les maîtriser avant de se lancer dans la commercialisation. L'agriculteur doit se situer en chef d'entreprise. Les coûts de production, on en parlait beaucoup pour les céréaliers. Maintenant, ça va être également le cas pour les autres productions car elles seront moins encadrées».

Quelle attitude avoir face au bilan de santé ?

«C'est un fait, les exploitations de Côte d'Or recevront moins d'aides. Les systèmes céréaliers seront les plus touchés. Alors, pour amoindrir cet impact, il faudra optimiser un certain nombre d'éléments. Choisir l'aide rotationnelle peut être une piste en modifiant son assolement pour bénéficier de la MAE ou de l'aide sur les protéagineux. Mais cette année restera difficile, surtout si les cours ne bougent pas. Pour l'avenir, CER France préconise de gérer davantage sur le moyen-terme : lors des années les plus favorables, il sera utile de se constituer une épargne de précaution en prévision d'années plus difficiles. Il s'agira d'anticiper pour mieux maîtriser le revenu et la trésorerie de l'exploitation».

PROPOS RECUEILLIS PAR AURÉLIEN GENEST

NIÈVRE

Redéfinition des zones défavorisées

Des agriculteurs Nivernais alertent Christian Paul

Souhaitée par la Commission européenne, la redéfinition des critères d'éligibilité aux Indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) est encore à l'étude au ministère (lire Terres de Bourgogne du 21 janvier). La simplification annoncée, qui ne retiendrait plus que des critères pédo-climatiques, priverait de leur classement plus de la moitié des communes nivernaises. Une délégation d'administrateurs FDSEA est allée, le 12 février, solliciter l'intervention du député Christian Paul.

A défaut d'être assurée de faire reconnaître la réalité socio-économique de son territoire rural, la Bourgogne est en pointe. Les idées avancées par l'État pour redéfinir les critères des zones défavorisées à l'horizon 2014 ont fait l'objet d'une simulation par la Chambre régionale et la FRSEA. Les professionnels bourguignons en sont au stade d'alerte des élus locaux pour faire reconnaître leurs spécificités, mises à mal par les projets en cours. A la demande de la Commission européenne, la France, qui doit rendre sa copie prochainement, ne retiendrait plus que des critères pédo-climatiques pour classer les communes, ce qui priverait, dans la Nièvre notamment, plus de la moitié des exploitations d'une aide de 3 400 euros en moyenne. Sur ces communes, classées depuis le début des années 70 en zones défavorisées simples ou en zones de piémont, les agriculteurs touchaient l'Indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) et les JA bénéficiaient d'une majoration de leur DJA et d'une bonification des prêts. Si leurs communes n'étaient plus agréées *«zone défavorisée»*, ils ne pourraient plus bénéficier de ce coup de pouce supplémentaire.

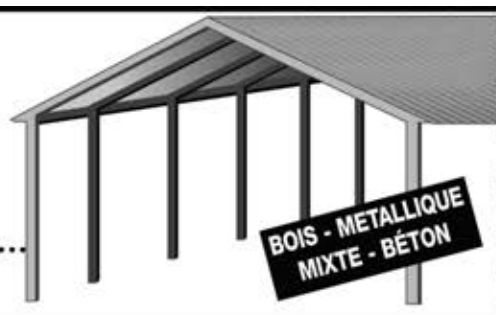


Les agriculteurs nivernais espèrent amener l'État à prendre en compte leurs contre-propositions dans le cadre de la redéfinition des zones défavorisées, qui rentrera en vigueur en 2014.

«Vous en êtes au stade d'alerte»

Une délégation d'administrateurs FDSEA est donc allée tirer la sonnette d'alarme chez le député et conseiller régional Christian Paul. A Lormes, le 12 février, Sylvain Bonnodot (Châtillon en Bazois), Michel Loison (Saint-Agnan), Marie-Bernard Benoit (Châtillon) et Jérôme Gauthier (Châtillon) ont accompagné Stéphane Lafranchise, l'animateur de la FDSEA 58, pour dresser le tableau -sombre- de la situation à l'élu. Et lui demander d'intervenir, ce qu'il s'est engagé à faire. Un courrier devrait partir rapidement à l'adresse de Bruno Lemaire, le ministre de l'Agriculture. Christian Paul a bien compris que les agriculteurs demandaient la prise en compte du contexte socio-économique (démographie, activité économique...) des communes concernées et pas seulement la faiblesse des températures, le stress thermique, le drainage des sols, leur texture et leur pierrosité, la profondeur d'enracinement, leurs propriétés chimiques, le bilan hydrique et les pentes. Ce serait faire perdre toute substance aux politiques qui ont conduit depuis trente ans la France à aider des zones rurales particulièrement fragiles, selon les agriculteurs. *«Qu'est-ce qu'on va faire dans quelques années dans certains secteurs comme Tannay ou Luzy?»* s'est interrogé Stéphane Lafranchise devant le député. Christian Paul a répondu que *«vous en êtes au stade d'alerte et vous devriez vous mobiliser avec d'autres régions concernées pour que votre voix porte davantage»*. Dans les cartons du ministère, la révision des zonages imposerait aux communes concernées qu'au moins 66% de leurs SAU soit concernéés par au moins un de ces huit critères. Dans l'immédiat, les agriculteurs de la FDSEA demandent un report au 15 février ou après les élections régionales des propositions du ministère à Bruxelles. Le temps de réfléchir et d'élaborer des contre-propositions, moins pénalisantes. Le temps aussi de trouver des alternatives pour les 6 500 bénéficiaires de l'ICHN dans la région (1 exploitation sur 3) qui risquent de perdre toute aide financière, dans une conjoncture pourtant difficile. Cela représente une enveloppe de 22 millions d'euros par an dans la région et une subvention moyenne de 3 400 euros par exploitation. La DJA majorée quant à elle, concerne 120 dossiers par an pour un montant moyen de 4 000 euros. Une manne sur laquelle les agriculteurs ne veulent pas tirer un trait, parce que les conséquences seraient catastrophiques: accentuation de la problématique de l'installation dans des territoires fragiles et peu attractifs, difficultés croissantes de financement du capital d'exploitation, effets directs sur le revenu des exploitants... En réalité, sans être tout à fait optimistes sur les chances d'aboutir, les délégués de la FDSEA demandent le statu quo sur le zonage existant.

E.C.

wolf SYSTEME
SYSTEME WOLF
Z.I. - CS 10507
67480 LEUTENHEIM
Tél. 03 88 53 08 70
Fax 03 88 86 26 20
siege@systeme-wolf.fr
POUR TOUTES CONSTRUCTIONS AGRICOLES CONÇUES POUR DURER
Agent Régional : GUINCHARD SARL - ARC-SOUS-MONTENOT
25270 LEVIER - Tél. 03 81 49 30 12 - E-mail : Guinchard.wolf@wanadoo.fr


DEMANDE DE DOCUMENTATION
Nom ou Ets
Adresse
Tél
❑ Agriculteur
❑ Etudiant
❑ Technicien agricole

Organismes techniques de la Nièvre

Une journée inter-opa pour *"adapter les messages"*

Les conseillers et techniciens des différents organismes qui interviennent au quotidien chez les agriculteurs ne se connaissent pas forcément et leurs domaines de compétences, qui se chevauchent souvent, peuvent s'harmoniser pour optimiser le service rendu. Ils étaient donc une trentaine, le 5 février au Marault, pour prendre le temps de se connaître.

Une présentation express de 15 minutes de leurs organismes, un volet sanitaire proposé par le GDS58, un volet appui technique déroulé par la chambre d'agriculture, un repas convivial pour (re)nouer des liens professionnels: les techniciens et conseillers de terrain des organismes agricoles nivernais se sont retrouvés le 5 février à la ferme du Marault pour une journée d'échanges. Chacun, dans leur emploi, oeuvrent au quotidien au profit des éleveurs et «*nous estimons que, pour rendre plus efficaces les actions des uns et des autres, il est important que nos agents de terrain se connaissent et prennent connaissance des actions et des objectifs recherchés, ceci dans un souci de synergie*» avaient indiqué Didier Ramet (président de la commission élevage de la Chambre), Alain Escurat (président du GDS58) et Alain Millet (président de Promoviande) dans leur invitation conjointe.

«Harmoniser le message»

La liste des organismes représentés était longue. Une trentaine d'agents représentaient, outre les trois organismes invitants, la DDT, les deux marchés au cadran de Corbigny et Moulins-Engilbert, l'association de développement de la production animale (ADPPA), la société coopérative TEOL, les groupements de producteurs SCICAV Bourgogne Élevage et Cialyn, la coopérative Épiscentre, Bovins croissance 58 et les maisons d'aliments. Des collègues donc, parfois concurrents, qui ont chacun leur spécificité et plus ou moins de facilité à communiquer... Bâtiments, ration, conjoncture économique, moral des éleveurs: l'échange à bâtons rompus, qui a tourné au véritable brainstorming interprofessionnel, s'est déroulé dans une ambiance aussi studieuse que décontractée. Toutes les problématiques agricoles du moment y sont passées. «*L'idée est que l'on puisse échanger, une fois par an ou tous les deux ans, entre techniciens pour adapter nos messages. C'est aussi éviter de se tirer dans les pattes, même si certains d'entre nous sont concurrents*» justifie Pierre Balique. Le directeur de la Chambre d'agriculture est à l'origine de cette initiative. C'est lui, conjointement avec le GDS58, qui a lancé ou plutôt relancé l'idée de cette journée technique inter-opa qui avait déjà eu cours entre 1998 et 2005. «*La Chambre d'agriculture a une légitimité pour animer ce réseau de compétences, sans objectif politique mais qui vise le pragmatisme*».

E.C.

UN MOYEN MODERNE ET RAPIDE POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS Terres de Bourgogne
L'hebdomadaire agricole et rural
legales@terres-de-bourgogne.net
Devis établi plus rapidement...
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE PATRICIA AU 03 80 78 90 42

CUMA HYDRAULIQUE DU CHER

DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 82 85 70 03
Tél : 02 48 74 11 90
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

Conseil général

Un compteur du manque-à-gagner social

Le Conseil général de la Nièvre n'y va pas avec le dos de la cuillère. Sur son site internet, il affiche, depuis quinze jours, un «*compteur des sommes dûes par l'État au département*» qui laisse apparaître un manque-à-gagner de 95 275 438 euros. En cause, le transfert de charges depuis 2002, notamment sociales, vers les budgets départementaux qui, contrairement aux engagements, n'ont pas été compensés à l'euro prêt, comme les élus l'attendaient.

Les conseillers généraux rechigneraient-ils à financer les dépenses sociales qui représentent, il est vrai, une grande part de leur budget ? Toujours est-il qu'ils ne semblent pas apprécier d'avoir dû, depuis 2002, prendre à leur compte l'Aide personnalisée d'autonomie (APA) versée aux personnes âgées, le RMI devenu RSA ou encore la prestation compensatoire de handicap (PCH), autrefois gérés par les services de l'État. Tout du moins déplorent-ils, à l'instar de leur collègues de nombreux départements français, que le même État ne leur ait pas transféré les compensations financières correspondantes à ces nouvelles missions. «*Il convient d'être inquiet pour les finances locales compte tenu du faible niveau de compensation de l'État et du caractère récurrent et quasi incompressible de ces dépenses*» dit le texte d'introduction. Les évolutions sociologiques et économiques, dans la Nièvre comme ailleurs, ont entraîné plus de misère sociale et de handicap, donc plus de dépenses. Le Conseil général, qui s'interroge sur la réforme des collectivités territoriales et sur ses futurs financements, a trouvé là une façon pour le moins voyante de tirer la sonnette d'alarme et de prendre les Nivernais à témoin. Et de jauger une possible augmentation des impôts ?

Calculs savants

Les deux pages d'explication du compteur, pour être techniques, ne manquent pas de précision. Ainsi y apprend-on que rien que pour l'APA, le département a dû débourser depuis 2002 pas moins de 75,38 millions d'euros de plus que ce que prévoyait la loi de janvier 2001. Le gouvernement avait alors décidé que le financement se limiterait pour les conseils généraux à 50% de l'aide à l'autonomie des personnes âgées dépendantes et que l'Etat mettrait la main à la poche pour l'autre moitié. «*Cette clé de financement n'a jamais été respectée*» déplore le site internet. Et ses auteurs de décliner, dans un même élan vengeur, le manque-à-gagner concernant le RMI/RSA (18,99 millions), la prestation de compensation du handicap (680 907 euros en 2009). Et de pointer le transfert des techniciens et ouvriers de services des collèges (TOS) ou encore celui des personnels de la direction départementale de l'équipement, en 2004. Sur 95,275 millions d'euros, les trois allocations de solidarité nationale en représentent 91, les charges issues de l'Acte de II de la décentralisation, 3, 4, les charges indirectes, 825 806 euros. Le site fourmille de détails. C'est ce qui s'appelle mettre les pieds dans le plat. «*Tous les ans, des courriers sont faits au préfet pour attirer son attention sur le manque-à-gagner du département par rapport à l'explosion des dépenses sociales*» dit-on au cabinet du président du Conseil général. Cette fois, les élus ont choisi une manière moins diplomatique. «*95 275 438 euros, c'est autant que le Conseil général de la Nièvre n'a pas pu consacrer aux besoins des Nivernais*» déplore le site internet en guise de conclusion générale. Non sans affirmer : «*les départements sont devant un dilemme : augmenter la fiscalité ou diminuer l'investissement. Le rôle de l'État est un rôle d'équité et de péréquation. Ce rôle, l'État ne l'a pas joué, il ne l'a jamais joué puisque les ressources qu'il transfère ne tiennent pas compte de la richesse des départements*». **E.C.**

Coopératives

Les nouvelles ambitions du groupe Axéréal

Le 1er juillet 2009, Axéréal, Union des coopératives Agralys et Épis-Centre a mis en place sa nouvelle organisation en réseau «*pour accroître son pouvoir économique et exercer une capacité d'influence dans nos métiers*», explique Jean-Marie Dubois, président de ce nouveau groupe coopératif.

Les ambitions ne sont pas des moindres et les moyens mis en place non plus pour Axéréal qui a, au 30 juin 2009, un chiffre d'affaires de 2,8 milliards d'euros et une collecte de 5 millions de tonnes de grains. Ce qui en fait le leader sur le marché français. Axéréal regroupe 13 000 agriculteurs sociétaires essentiellement basés sur les territoires des grandes cultures. «*C'est une union intégrante*», ajoute Dominique Bamas, directeur général qui a mis en place la nouvelle équipe dirigeante fortement étoffée. «*Nous avons voulu avec cette organisation, privilégier le terrain et la proximité avec les adhérents*». C'est une mise en commun des moyens. Les principaux sites de regroupement et d'expédition de céréales ont été mis en commun. Et si les stratégies annoncées par Dominique Bamas, sont le développement à l'international, la malterie, la meunerie, il précise : «*notre métier de base reste le métier du grain, il faut pour cela développer l'approvisionnement et la récolte*». Le groupe poursuit son adaptation à la volatilité des marchés et à la disparition des outils de régulation en renforçant sa proximité avec les agriculteurs en l'aidant à vendre leur stock. «*Nous devons être présents sur chaque maillon*», confirme le directeur général, «*Axéréal représente moins de 10% du marché français du grain, même si elle est leader. Nous devons développer et consolider notre activité d'aval avec la transformation et l'exportation du grain*». Tout en confirmant sa compétitivité dans les métiers du grain avec la collecte, la commercialisation, l'agrofourniture et la semence, Axéréal, dans le même temps, complète donc ses axes de travail vers la logistique, la production animale, la transformation entre la malterie, la meunerie et la chimie végétale.

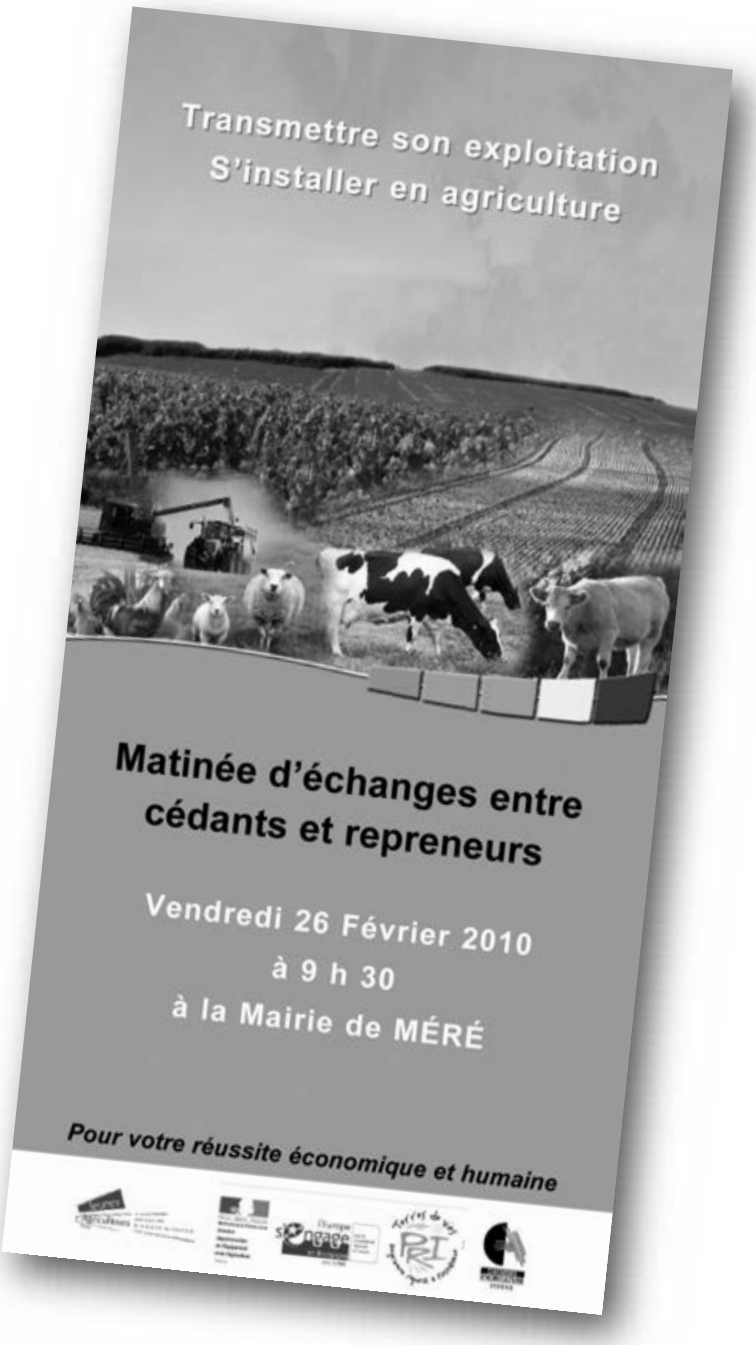
Journée de mise en relation cédants/repreneurs le 26 février à Méré

Echanger pour mieux transmettre

La Chambre d'agriculture en lien avec les Jeunes Agriculteurs organisent une mise en relation collective le 26 février prochain à la mairie de Méré.

Dans le cadre de la semaine du renouvellement des générations du 22 au 26 février, les OPA souhaitent communiquer sur la question de la transmission des exploitations. Alors que de nombreux exploitants de la génération du baby boom approchent de la retraite (dans l'Yonne, 884 agriculteurs ont entre 55 et 60 ans - Source observatoire GIE Adasea) cette problématique apparaît plus urgente pour la vitalité du monde agricole et plus généralement rural. Par ailleurs, la source des repreneurs familiaux se tarissant, l'appel à des Hors Cadres Familiaux devient une nécessité, qui appelle toutefois à d'autres questionnements. C'est pourquoi, dans le cadre du Programme Régional à l'Installation, avec le soutien financier de l'État et du FSE, la Chambre d'agriculture via sa mission Odasea et les JA, invitent les agriculteurs sans repreneurs ou à la recherche d'associés et les porteurs de projet désireux de s'installer à une matinée d'échanges.
L'objectif de cette journée est de permettre aux cédants et repreneurs potentiels, pas toujours amenés à se rencontrer autrement, à prendre connaissance des attentes de chacun et exposer leurs projets. Par ailleurs, les témoignages d'un exploitant ayant cédé à un HCF et d'un jeune installé HCF sur leurs expériences respectives permettront un éclairage sur les points de vigilance à observer lors d'une transmission mais surtout la réelle possibilité de ces transmissions.
Enfin, des conseillers Chambre d'agriculture et des Jeunes Agriculteurs présenteront les grandes étapes de la transmission et de l'installation, les délais minimums nécessaires et les nombreux outils à disposition de chacun pour un accompagnement personnalisé (Point Info Installation, Point Info Transmission Association, formations, Répertoire Départ Installation, conseils juridiques et fiscaux..), facteurs de réussite.
La participation à cette matinée est gratuite et se terminera par un apéritif ; Toutefois, afin de prolonger les possibilités d'échanges nous vous proposons de participer au buffet de clôture (coût : 14 euros/personne).
Pour participer à cette sensibilisation à la transmission, vous devez vous inscrire auprès de la Chambre d'agriculture au **03 86 94 21 95** ou des JA au **03 86 46 93 19**

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE



Zoom sur...

Tout est dans l'anticipation !

La transmission est une étape clé de la carrière d'un agriculteur à ne pas négliger. Outre les démarches logiques (MSA par exemple), de nombreux facteurs sont à prendre en compte (baux, patrimoine, fiscalité...). De même, la retraite est une nouvelle étape de la vie à préparer. C'est pourquoi, le maître mot est l'anticipation ; au moins deux ans avant la cessation d'activité, il est important de prendre contact avec la Chambre d'agriculture pour avoir une vision claire des démarches à réaliser, des enjeux et définir le projet de transmission afin de préparer au mieux le passage de témoin.
De même, l'installation est un projet de vie qui nécessite réflexion et préparation ; le nouveau parcours à l'installation plus personnalisé n'a pas contraint les délais. Là également, l'anticipation est de mise.

Rencontre

Anticiper pour transmettre sereinement

Ancien exploitant agricole sur la commune de Sarry, Alain Fournillon a cessé son activité en 2008, à l'âge de 61 ans : *«n'ayant pas d'enfant et arrivé à l'âge de la retraite, je souhaitais transmettre, dans de bonnes conditions mon exploitation à un jeune pour assurer la pérennité de celle-ci et éviter son démembrement».*
Après son inscription au Répertoire Départ Installation (RDI), Alain a reçu de nombreuses sollicitations : *«beaucoup de candidats à l'installation m'ont contacté. J'ai reçu des appels de jeunes du département mais aussi du Nord et des départements limitrophes. Le choix était vaste».*
L'exploitation comprenait 140 ha, des bâtiments agricoles (stockage principalement) et du matériel. La valeur a été estimée par un expert agricole (sans les terres qu'il a mises en location auprès du repreneur) et complétée par un agent immobilier pour la partie habitation : *«J'ai respecté l'estimation réalisée par les experts. Je ne souhaitais pas faire de surenchère. Mon objectif était clairement défini : favoriser la reprise par un jeune sans les mettre en concurrence financière. Les démarches ont été simples. J'ai bénéficié d'un accompagnement technique et économique facilitant ma transmission. Lorsque Sylvain Cherriot s'est présenté à moi, mon dossier de reprise donnait une vision globale de l'exploitation et un coût de reprise juste. Son profil correspondait à mes attentes et en six mois, tout était réglé».*
La transmission de son exploitation ne présente pas de difficultés pour tout cédant qui anticipe. Le Répertoire Départ Installation est un outil indispensable pour toute mise en relation des cédants et des repreneurs potentiels. La Chambre d'agriculture organise également des journées de rencontres pour transmettre ou reprendre une exploitation.

Une matinée d'échanges entre cédants et repreneurs est prévue le **vendredi 26 février** à la mairie de Méré à 9h30.

Contactez **Marc Abonnet**, Chambre d'agriculture de l'Yonne au **03 86 94 21 95**, pour toute inscription (gratuit) ou pour tout renseignement.

à noter

DPU
Transferts de Droits à Paiement Unique

Pour tout événement intervenu depuis le 15 mai 2009 sur les exploitations agricoles (cession, reprise, changement de statut juridique etc.), les agriculteurs doivent transférer les Droits à Paiement Unique. Les DPU sont transférés uniquement par clause. Les clauses sont à adresser à la direction départementale des territoires (DDT) (ex DDEA), 3 rue Monge BP 79, 89011 Auxerre cedex :

* avant le 31 mars pour les DPU accompagnant des transferts de foncier intervenus entre le 16 mai 2009 et le 1er avril 2010 ;
* avant le 15 mai 2010 pour les DPU accompagnant les transferts de foncier intervenus entre le 1er avril et le 17 mai 2010.

Les clauses sont disponibles sur le site de la préfecture **www.yonne.pref.gouv.fr** à la rubrique «les dossiers/agriculture/exploitation».
A l'exception des clauses 2 et 11, toutes les clauses doivent être accompagnées de justificatifs. Ces justificatifs sont mentionnés en bas de chaque clause.
Les valeurs de DPU à mentionner dans l'annexe de la clause sont la valeur mentionnée dans la notification de DPU que le cédant a reçue en décembre 2009.

Vos interlocuteurs en DDT :
- Patricia Comte au **03 86 40 19 25**
- Caroline Cavan au **03 86 40 19 23**
- Email : communication.sdea.ddea-89@equipement-agriculture.gouv.fr.

COMMUNIQUÉ DDT 89

BRUNET
ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANE
- Fosse à lisier
- Réserve d'incendie
- Station d'épuration des effluents domestiques, agricoles et vinicoles par filtres plantés de roseaux
TRAITEMENT AGRICOLES PAR FILTRES PLANTES DE ROSEAUX
SNC BRUNET
20 rue de la Courtine
18140 ARGENVIERES
Tél. 02 48 76 55 96 et 02 48 76 10 75

→installation

PRI infos

Côte d'Or

PASS pour devenir agriculteur : avant de vous lancer, assurez-vous de la faisabilité du projet !
Vous êtes intéressé par le métier d'agriculteur ? La formation Pass est ouverte à toute personne qui a un projet d'installation en agriculture et souhaite concrétiser son projet. Cette formation de 4 jours vous permettra : de définir vos objectifs personnels et professionnels, de comprendre les ingrédients de la réussite d'un projet agricole (à partir d'un témoignage), de vous approprier les outils de l'étude de marché (si votre projet est en vente directe),de démarrer le chiffrage de votre projet, et de repartir avec un échéancier spécifique à votre projet. Des actions précises et personnalisées entre chacune des journées de formation vous permettront de construire et préciser votre projet. La prochaine formation *«PASS pour devenir agriculteur»* se déroulera à Autun au mois de mars 2010. Son coût est de 120 euros par participant. Pour plus d'infos:
Saône et Loire :
Christine Jartier
03 85 29 56 96
Yonne : Elodie Barthelemi
03 86 46 93 19
Côte d'Or : Aurélie Chapeau :
03 80 68 67 71
Nièvre : Maud Perroy
03 86 93 40 14 ou directement auprès du Point Info Installation de votre département

Nièvre

L'équipe du PRI prévoit plusieurs actions envers les collèges à la fois auprès d'un public de 6ème et des jeunes en DP3. Interventions en salle et visites d'exploitation sont au programme. Les agriculteurs intéressés par recevoir ces classes peuvent nous contacter. L'objectif est la découverte des métiers de l'agriculture pour les plus jeunes, les 3ème étant davantage dans une démarche d'orientation professionnelle. Des interventions auprès des Bac Pro et BTS des Lycées agricoles du département vont également avoir lieu avant l'été. Les interventions sont ciblées sur le dispositif à l'installation et le salariat comme tremplin à l'installation. Toute personne intéressée peut contacter Marie Dellamaggiore RE, JA58, 03 86 93 40 91 ou Bénédicte Bracq, Chambre d'agriculture, Antenne de Cosne/Loire, 03 86 28 11 25

Yonne

Matinée d'échanges cédants - repreneurs le 26 février 2010 à 9h30 à la Mairie de Mére. La Chambre d'agriculture et JA vous invitent à une journée de sensibilisation à la transmission d'exploitation. Des cédants sans repreneurs et des porteurs de projet sans structure pourront se rencontrer pour échanger. De plus des témoins (un cédant et un jeune installé Hors Cadre Familial) apporteront un éclairage via leurs expériences. Enfin des conseillers vous apporteront des informations sur la transmission et l'installation. Pour vous inscrire, contacter la Chambre d'agriculture ou les Jeunes Agriculteurs

Saône-et-Loire

Recherche associé responsable de l'atelier maraîchage en agriculture biologique
Saône et Loire - secteur mâconnais. Exploitation céréales et maraîchage en agriculture biologique et vente en circuits courts recherche associé. Exploitation 88 ha de céréales et 2 ha de maraîchage, une part importante des produits est transformée à la ferme (farine, huile) et vendu en direct, sur les marchés et en magasins spécialisés. Installation par reprise de parts sociales dans le cadre d'un départ en retraite. Le futur associé aura la responsabilité de l'atelier maraîchage. Recherche candidat entreprenant, motivé par l'agriculture biologique et ayant acquis de l'expérience en maraîchage. Cette offre vous intéresse ? Contactez Gaël Pellenz, conseiller répertoire à l'Adasea au 03 85 39 11 33 qui vous mettra en relation avec les exploitants.

JA lancent la semaine de l'installation

Une semaine pour tout changer

Une année après la mise en place du PPP (plan de professionnalisation personnalisé) et *«ses premières retombées plutôt positives»*, le syndicat Jeunes agriculteurs (JA) lance la semaine de l'installation du 22 au 26 février 2010. Il s'agit de mobiliser le réseau sur le terrain et de *«repartir sur des bases saines par rapport à l'échelon politique que constitue la Région»*, souligne William Villeneuve, le président des JA. L'enjeu de l'installation est effet *«très politisé»* à deux mois des élections régionales. Il s'agit aussi de *«faire des propositions concrètes sur la transmission»*.


La semaine de l'installation aura lieu du 22 au 26 février et repose sur la dynamique du réseau dans les régions.

L'installation des jeunes agriculteurs est un sujet *«très politisé»*, a résumé William Villeneuve, le président des Jeunes agriculteurs (JA) lors de ses vœux à la presse, le 5 janvier. On se souvient que la réforme du parcours à l'installation, ou PPP: plan de professionnalisation personnalisé, avait subi les critiques de l'association des régions de France l'an passé.Un an plus tard, *«les premières retombées de terrain sont plutôt positives»* même si le nombre d'installations en 2009 risque d'être *«impacté par la mauvaise conjoncture»*, souligne Jean-Michel Schaeffer, vice-président des JA.
Alors que les élections régionales auront lieu dans deux mois, le syndicat JA entend bien *«repartir sur des bases saines par rapport à l'échelon politique que constitue la Région»*. C'est l'un des enjeux de la semaine de l'installation qui se tiendra du 22 au 26 février 2010. En région Rhône-Alpes, un quart du budget agricole du conseil régional est consacré à l'installation, témoigne Jérôme Volle, secrétaire général des JA. La contribution des conseils régionaux n'est donc pas à prendre à la légère. *«Ces politiques de l'installation sont imbriquées. Chez moi, cela se passe très bien entre le syndicat JA et la Région»*, témoigne William Villeneuve. *«D'autres régions ne reçoivent pas notre syndicat»*, ajoute-t-il.

La transmission : un levier économique
L'idée de cette semaine de l'installation est donc de mobiliser le réseau pour aller à la rencontre des collectivités. Cette semaine doit aussi permettre aux JA de se mobiliser en interne et de faire des propositions concrètes sur la transmission qui est *«un levier économique»* pour les JA, souligne Jean-Michel Schaeffer. Ainsi, le syndicat jeune souhaite *«impulser une véritable politique de transmission-reprise pour inciter les futurs cédants à transmettre à un jeune agriculteur (exonération des droits de succession, abondement de l'État à un système de cautionnement solidaire...)»* Pour maintenir des *«exploitations agricoles économiquement viables»*, les JA souhaitent aussi *«la mise en place d'une déduction pour aléas spécifique pour les jeunes»*. Ces mesures doivent s'inscrire dans la loi de modernisation agricole. *«Alors que les moins de 40 ans représentent 22% des agriculteurs de France, (...), la loi de modernisation agricole doit tracer des perspectives claires et lisibles si l'on veut continuer à installer des jeunes agriculteurs à l'avenir»*, conclut les JA.

MECA-GALVA 71
71760 GRURY
AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE BÂTIMENT AGRICOLE
FILETS BRISE-VENT - TUNNEL - MÉCANIQUE - SERRURERIE
Tél. : 03 85 84 85 56

développementlocal

Château-Chinon (58)

Un plan de redynamisation locale pour remobiliser le territoire

Après le départ de Château-Chinon des entreprises privées Dim et Aaron en 2008, faisant déjà l'objet d'un contrat de revitalisation, c'est l'Armée de terre qui a fermé fin décembre son Etablissement d'impression (EIAT) et qui prévoit de dissoudre, en 2011, son antenne des anciens combattants résidant à l'étranger. L'annonce, qui a traumatisé les élus locaux, les a engagé à chercher les moyens de rebondir, avec l'aide de l'État. Un Plan local de redynamisation (PLR), le premier en France, a été signé à la mairie de Château-Chinon le 5 février dernier.



Le sénateur René-Pierre Signe, le sous-préfet Edgar Bensamoun, le maire Henri Malcoiffe, le président du Conseil général Marcel Charmant et le député Christian Paul ont signé le 1er Plan de redynamisation locale de France, pour revivifier Château-Chinon.

La fermeture de DIM et Aaron, il y a trois ans, les avait sonnés. Le départ de l'EIAT (décembre 2009) et de l'antenne des anciens combattants résidant à l'étranger (2011) les a traumatisés. Les élus de Château-Chinon, pour abattus qu'ils se soient montrés dans leurs discours, le 5 février, ont contre mauvaise fortune bon cœur décidé de contre-attaquer. Et, après de nombreuses réunions avec les représentants de l'État, de signer un Plan local de redynamisation (PLR), le premier du genre en France, afin *«d'atténuer les conséquences des restructurations de la défense en offrant de nouvelles perspectives de développement pour son territoire»*. Résolus à *«être positifs, à se battre»* a dit Henri Malcoiffe, le maire et président de la communauté de communes du Haut-Morvan, devant le député Christian Paul, le sénateur René-Pierre Signe et le président du Conseil général Marcel Charmant.

9 millions d'euros et 90 emplois

Face aux critiques non feintes des élus à propos *«de cette spirale du malheur»*, Edgar Bensamoun, le sous-préfet de Château-Chinon a détaillé le plan qu'ils allaient tous signer quelques minutes plus tard. L'objectif pour 2010-2012 est de recréer 90 emplois au minimum, ce qui compensera la perte des personnels des deux établissements de l'armée. Pour ce faire, le PLR mobilise 9 millions d'euros, co-financés par l'Etat (3,26 millions), les collectivités territoriales (3,22 millions) et l'Union européenne (1,4 million). La signature du 5 février n'est en fait que l'aboutissement d'un long travail collaboratif, lancé dès juillet 2008 par le précédent préfet lors de l'annonce des fermetures des sites de l'armée de terre à Château-Chinon. *«Cette synergie a été facilitée par les moyens mis en œuvre pour accompagner les restructurations des entreprises DIM et Aaron, concrétisé par la signature en mai 2008 d'un contrat de revitalisation»* a précisé Edgar Bensamoun. Si bien que très vite, l'Etat et les élus, ont décidé d'inscrire ce nouveau PLR sous forme d'avenant au contrat de revitalisation avec une instance de pilotage unique. Un comité technique s'est réuni à trois reprises depuis décembre 2008 et son travail de préparation a été validé par le Conseil régional (14 décembre 2009), le Conseil général (1er février 2010) avant d'être soumis au comité technique interministériel (4 février 2010).

Un abattoir pour les volailles

Concrètement, que dit ce Plan de redynamisation locale? Il s'articule autour de trois axes intimement liés, l'économique, le social et le foncier. Sur le terrain social, tout le personnel de l'établissement d'impression de l'armée de terre a été reclassé avant la fin de l'année dernière. Le ministère de la Défense a fait jouer son programme d'accompagnement social des personnels civils qui comprenait des mesures d'incitation à la formation et à la mobilité et des moyens de reclassement. C'est ce qu'ont expliqué Laurent Pellegrin, délégué national aux restructurations de la Défense et M. Murena, ancien sous-préfet de Château-Chinon qui est aujourd'hui son relais pour la région Bourgogne. La suite du plan, toutefois, concerne plus directement les élus et les investisseurs privés. Pour la revitalisation du territoire, un certain nombre de priorités ont été identifiées afin de favoriser de nouvelles activités économiques. La première est l'extension et la valorisation des deux zones artisanales de la commune (1,5 millions). Le projet d'agrandissement des deux zones a déjà permis de capter des porteurs de projets, dont une scierie liée à la réalisation de maisons en bois et une centrale photovoltaïque, avec une perspective de création de près de 100 emplois. Ensuite, le développement ddu tourisme résidentiel va mobiliser 3,5 millions d'euros, pour le renforcement d'équipements culturels attractifs ainsi que la création de résidences hôtelières et de loisirs. Le PLR prévoit aussi le développement des filières agro-alimentaires en favorisant l'émergence d'un projet global, de l'abattoir jusqu'à la transformation et la vente, axé notamment sur la viande de volaille (90 000 euros). Il propose également d'améliorer l'accompagnement des porteurs de projets économiques, en ce qui concerne les aides à l'emploi et à l'investissement. Enfin, sur le foncier, le PLR va consacrer près d'1,2 million d'euros pour aider à la reconversion du site de l'imprimerie. Si pour des raisons fiscales, une entreprise d'impression n'a finalement pas pu s'y installer, la prospection aété élargie à d'autres secteurs d'activité. Les responsables évoquent *«quelques pistes intéressantes»* en saluant *«un très bon état général de l'emprise, sa situation au centre-ville et l'absence de pollution»*. Les élus sont sonnés mais mobilisés pour se réapproprier le destin de leur territoire. *«Pour fair d'un handicap, une opportunité de développement économique durable»* a souhaité Edgar Bensamoun.

E. COULOMBEIX

Assises des territoires ruraux

L'agriculture oubliée

Malgré les manifestations d'agriculteurs, le Président de la République n'a guère évoqué l'agriculture lors de son déplacement dans le Loir-et-Cher pour clore les Assises des territoires ruraux, le 9 février.



Photo: Agri 72

Manifestants agriculteurs sarthois sur le parcours du président Sarkozy lors de son déplacement dans le Loir et Cher sur la thématique de l'avenir des territoires ruraux.

Venu dans le Loir-et-Cher, le 9 février, pour clore les Assises des territoires ruraux lancées par Michel Mercier, le président de la République n'a pu faire l'impasse sur les manifestations d'agriculteurs sur son passage. A l'appel des FDSEA du Centre et de la Sarthe et des JA, plus de 500 agriculteurs ont organisé des barrages filtrants sur les voies d'accès du site où il s'est rendu. Ils entendaient protester contre la politique agricole du Gouvernement qui semble ignorer les difficultés des paysans.

Non seulement le président de la République n'a guère évoqué les sujets agricoles, mais les agriculteurs étaient d'autant plus «*remontés*» que Nicolas Sarkozy a refusé de recevoir une délégation des organisations agricoles. *«Nicolas Sarkozy vient parler de ruralité sans inviter les agriculteurs qui occupent 80% de l'espace, c'est hallucinant»*, s'est insurgé Claude Cochonneau, vice-président de la FNSEA. *«Le président et ses conseillers ont une vision très parisienne de la ruralité. L'agriculture n'est pas uniquement là pour préparer la zone d'expansion des villes. Les agriculteurs n'ont pas la reconnaissance qu'ils méritent dans ce pays... Nous sommes obligés de barrer les routes pour dire au Président que les agriculteurs existent et qu'ils connaissent aujourd'hui de graves difficultés»*.

Santé et internet

En effet, le Président a visité une épicerie multiservices à Souday, une maison de santé pluridisciplinaire à Mondoubleau et une entreprise spécialisée dans le traitement de surface à Cormemon. En matière d'accès à la santé, il a indiqué que l'Etat et l'assurance-maladie participeraient *«au financement de 250 maisons de santé en trois ans»* afin de doubler leur nombre. Il a également annoncé la création, dès la rentrée d'une bourse pour 400 étudiants en médecine, en contrepartie d'un engagement de dix ans dans les zones rurales. Ce dispositif s'étalera sur dix ans, soit 4 000 médecins concernés.

Autre sujet évoqué, l'internet à très haut débit. *«Il est indispensable qu'une PME installée en zone rurale ne puisse pas en bénéficier»* a martelé le président. Deux milliards d'euros sont prévus dans le cadre du grand emprunt pour financer son déploiement. L'objectif étant de raccorder tout le pays, d'ici 2025.

RIFFAULT S.A.
Z.A. Le Champ Mâle - Rue Gay Lussac
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tel. 03 86 38 01 55
Fax 03 86 38 20 93
Z.A. Les Distraits - Rue Fénélon
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
Tel. 02 48 24 37 13
Fax 03 48 65 20 49



Filet brise-vent
Tunnel d'élevage
Tunnel de stockage

recherche&développement

Solution alternative au travail du sol

Succès du premier salon Désherb'Sol

Vitrine des dernières innovations en matière de solutions alternatives au travail du sol, le salon Désherb'Sol a connu le succès escompté, avec plus de 1500 visiteurs en deux jours.



Etaient présentés une trentaine de posters, résultats et expériences issus des expérimentations menées depuis plus de 3 ans.

Depuis plusieurs années, les chambres d'agriculture de Bourgogne et Franche-Comté travaillent à des expérimentations aux champs et à des essais comparatifs entre désherbage chimique, mécanique et mixte. Avec comme objectif : de remettre l'agronomie au cœur des systèmes de production. Le salon Désherb'Sol dont la première édition vient de se tenir deux jours durant au parc des expositions à Auxerre a permis de présenter le résultat des expérimentations menées. Etaient également présents de nombreux constructeurs de matériel et de système de guidage venus exposer les dernières innovations en matière de matériels. Des conseillers et ingénieurs des organismes partenaires ont pour leur part présenté la trentaine de posters installés : fruit des retours d'expérience et de résultats concrets obtenus à partir d'itinéraires techniques menés sur chacune des cultures concernées (betterave, maïs, céréales, colza, tournesol...)

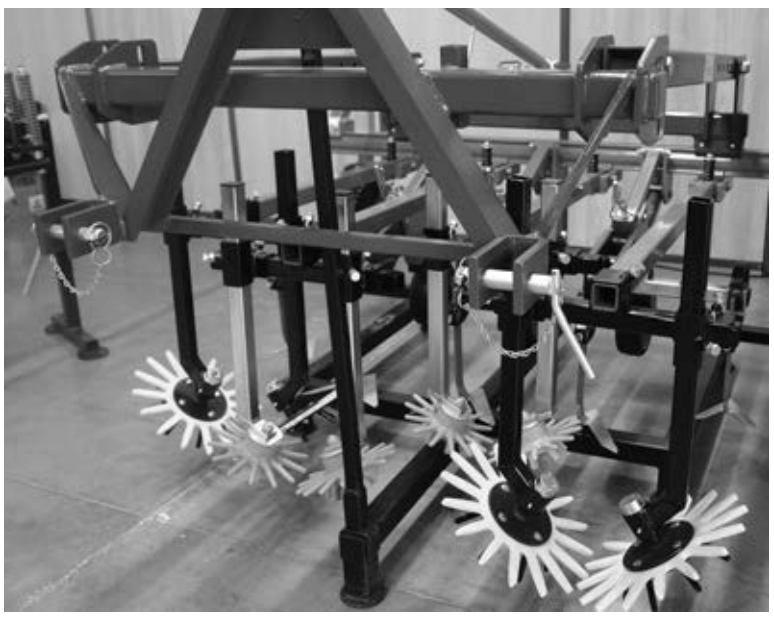
A noter que ces posters sont consultables sur le site www.bourgogne.chambagri.fr.

Une rentabilité économique non dégradée

Plusieurs conférences étaient au programme, réunissant à chaque fois plus de 300 personnes. Un public venu parfois de très loin à en juger par les plaques minéralogiques des voitures stationnées : de la Champagne-ardenne à la région Centre, en passant par la région Rhône-Alpes, c'est tout le «*Grand Est*» qui était représenté. Premier thème de la matinée : l'optimisation de la marge brute par l'utilisation de techniques de désherbage mixte et mécanique. Et un premier constat : la limite d'utilisation dans le temps des outils, dépendant principalement de la climatologie. Herse étrille et bineuse notamment, qui nécessitent une surface de sol ressuyée et assez sèche. Parmi les exemples donnés : une exploitation en plateaux de Bourgogne avec un taux d'argile à 35% où, après une pluie de 20 mm, il faudra attendre deux jours de ressuyage avant de passer l'outil. D'une manière générale et compte tenu des moyennes météo, les possibilités d'intervention suivant les cultures et le matériel utilisé s'échelonnant de 3,4 jours à 11 jours. Sur le plan économique, les gains réalisés sont surtout liés à la réduction par ha du poste herbicide. Tendance inverse pour les charges de mécanisation, en augmentation du fait de faux semis supplémentaires avant implantation. Et un constat général : le fait d'introduire un désherbage mécanique ne dégrade pas la rentabilité économique de l'exploitation. Sur le plan environnemental, une réelle efficacité en terme d'Indice de Fréquence de Traitement (IFT), le désherbage alternatif permettant de diminuer de 45% à 80% selon les cultures, le nombre de doses homologuées par ha.

Venu inaugurer le salon, Dominique Chambrette, président de la Chambre régionale d'agriculture s'est félicité de cette vitrine *«d'une agriculture économiquement, environnementalement et socialement durable»*, dont l'objectif est bien de continuer à produire autant, tout en modifiant les pratiques des agriculteurs, *«c'est ce qu'attendent en premier lieu les habitants de la planète !»* Un satisfecit partagé par Jacques Rebillard, Vice-Président du Conseil régional de Bourgogne, partenaire financier de l'opération, pour qui : *«cette manifestation est le reflet d'une évolution globale de l'agriculture. Un mouvement de fond est enclenché !»*

DOMINIQUE BERNERD



Une vingtaine de constructeurs de matériels de travail du sol et de désherbage étaient présents.



Sur les deux jours, on a compté plus de 1 500 visiteurs.

CONSTRUCTIONS METALLIQUES
AUER
BP 13
52190
OCCEY
Département BATIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Tél.: 03 25 88 31 62 • Fax.: 03 25 88 37 84

Vu à Désherb'Sol

Produire en utilisant moins de phytosanitaires est l'un des axes d'orientations issus du Grenelle de l'Environnement. Agronomie et mécanisation proposent des solutions pour réduire les herbicides. Cependant, les techniques doivent encore être approfondies pour déboucher sur des itinéraires fiables. La réflexion avance et s'élargit. De nombreuses pistes ont été évoquées ; constructeurs, agriculteurs, techniciens, enseignants et financeurs, tous ont apporté leur contribution


La technologie embarquée au service de l'agronomie.

L'agronomie comme base de réflexion : la rotation alternant cultures de printemps et cultures d'automne, dicotylédones et graminées permet d'éviter la sélection de la flore adventice et de diversifier les moyens de lutte. Ainsi, l'introduction d'un tournesol dans une rotation colza-blé-orge casse le cycle des adventices d'automne et réduit leur pression. Combattre les adventices, c'est aussi mieux connaître leur biologie. Introduire le pois d'hiver, semé généralement début novembre allonge la période d'interculture rendant pertinent le recours aux faux-semis pour lutter contre le vulpin, le brome et le ray-grass dont la période préférentielle de levée est l'automne. Taux annuel de décroissance, profondeur de germination spécifique à chaque espèce adventice orientent la lutte. Recourir au labour et retarder la date de semis est la solution la plus efficace pour lutter contre une forte infestation de vulpins. Les leviers sont multiples : choisir des variétés à croissance rapide, utiliser les couverts végétaux pour étouffer les adventices, rechercher une couverture du sol permanente ... les itinéraires techniques évoluent.

Plus de préventif

La maîtrise du désherbage s'effectue souvent avant la levée de la culture. Ainsi, le travail du sol en interculture à base de travail profond (labour) ou de travail plus superficiel (déchaumage) concourt à limiter le stock d'adventices dans le sol et les levées potentielles. Mais ces actions préventives vont au-delà, influençant directement la sélectivité et l'efficacité des outils de désherbage mécanique. Une préparation de sol grossière, mal nivelée, motteuse laissant en surface de nombreux résidus, est pénalisante. Il en va de même pour un semis irrégulier et trop superficiel.

Des matériels qui évoluent

Les constructeurs ne sont pas en reste ; ils travaillent à l'augmentation des performances des outils tout en cherchant à faciliter leur utilisation. Ainsi pour les bineuses, la diversité des pièces travaillantes permet de s'adapter aux différentes situations rencontrées. Pour des stades jeunes de la culture, les socs plats limitent les projections sur le rang. Ils peuvent être complétés par des peignes ou des étoiles dont l'objectif est d'exposer au mieux en surface les adventices tranchées. Des doigts rotatifs permettent d'intervenir sur le rang augmentant l'efficacité du binage. Les réglages sont facilités ; le recours aux manivelles est généralisé. Le déplacement des éléments sur le bâti et donc l'adaptation à différents écartements de culture devient plus aisé et plus rapide grâce à un système de mâchoires. Les systèmes de guidage automatique se multiplient utilisant jusqu'aux technologies les plus pointues (analyse d'images en quadrichromie ou utilisation des coordonnées géographiques repérées par satellites). Les objectifs sont de gagner en débit de chantier mais aussi et surtout en confort d'utilisation et en précision.

Ne pas masquer les difficultés

Tout n'est pas simple. L'agronomie a ses limites. Retarder la date de semis en céréales présente le risque d'intervenir dans des conditions moins favorables mais aussi de renoncer à d'autres leviers comme l'utilisation de la herse étrille à l'automne. Certaines conditions (zones à cailloux, pentes, dévers, sols argileux, ...) rendent difficiles la réalisation d'un labour de qualité et l'utilisation des matériels de désherbage mécanique. L'utilisation systématique des outils ou même d'itinéraires pré-établis apparaît inadaptée face aux conditions climatiques changeantes et aux critères d'intervention exigeants. Ces techniques alternatives exigent par conséquent une constante adaptation.

Un champ d'investigation plus ouvert...

La réflexion s'élargit. Preuve en est la participation à ce premier événement sur les innovations et solutions alternatives du travail du sol et du désherbage «*Desherb'sol*». Parallèlement, la recherche fondamentale et l'expérimentation aux champs (avec par exemple en Bourgogne-Franche-Comté, le programme interrégional «*désherbage alternatif des cultures et systèmes de culture*») apportent chaque jour de nouvelles perspectives. Ainsi, les études pour une meilleure valorisation de la biomasse agricole ont conduit à s'intéresser à la récupération des menues pailles à la moisson, opération qui contribue aussi à l'élimination d'une partie du stock de mauvaises graines... à suivre !

A venir dans les prochaines éditions : des articles thématiques sur les matériels et systèmes de guidage, sur les intérêts et limites du désherbage mécanique et mixte, sur les jours agronomiquement praticables et l'organisation du travail, sur la gestion des adventices dans la rotation, sur des itinéraires techniques intégrant le désherbage mixte en céréales, colza, tournesol, maïs, betteraves.

RICHARD WYLLEMAN,
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'YONNE
POUR LE GROUPE INTER-RÉGIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ «DÉSHERBAGE ALTERNATIF»

Action réalisée avec le soutien financier de
Conseil Régional de Bourgogne, Union européenne (FEADER), Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (CASDAR), Agences de l'eau Seine-Normandie & Rhône-Méditerranée-Corse.

Contact

- **CRA Bourgogne : Marie-Sophie Petit - 03 80 48 43 23 marie-sophie.petit@bourgogne.chambagri.fr**
- **CETIOM : Jean-Louis Lucas - 03 80 72 27 50 lucas@cetiom.fr**
- **Chambre d'agriculture de l'Yonne : Richard Wylleman - 03 86 94 22 24 r.wylleman@yonne.chambagri.fr**
- **FRCUMA : Elise Begue - 03 86 93 40 86 elise.begue@cuma.fr**

Retrouvez toutes les présentations et les posters présentés à **Désherb'Sol** sur : www.bourgogne.chambagri.fr


Plus de 300 personnes présentes à chacune des conférences.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

dossier spécial

PHOTOVOLTAÏQUE : DU RÊVE À LA RÉALITÉ

➜ L'énergie solaire photovoltaïque est à la Une de l'actualité. Le secteur très porteur ces deux dernières années connaît un coup de frein brutal après l'annonce de la baisse des tarifs de rachat de l'électricité produite. Certains (agriculteurs et installateurs) s'inquiètent des conséquences. D'autres pensent que le marché s'en trouvera assaini. En plein restructuration, le secteur reste cependant porteur et le photovoltaïque a de l'avenir. Mais les porteurs de projet doivent s'entourer de toutes les garanties pour ne pas voir leur rêve d'un revenu complémentaire se transformer en cauchemar. Ce dossier fait le point de l'actualité, apporte des éléments permettant de sécuriser un projet et livre les témoignages d'agriculteurs producteurs d'énergie ayant sauté le pas .

Porté par des tarifs de revente de l'électricité particulièrement attractifs, les projets photovoltaïques se sont multipliés ces deux dernières années, non sans susciter quelques convoitises et entraîner ce que certains dénoncent comme des «*projets alibis*».
La décision gouvernementale de revoir à la baisse les tarifs à partir du 1er janvier 2010 n'est d'ailleurs pas étrangère à ces dérives.
Dans le sillage d'un marché porteur, les installateurs ont poussé comme des champignons, les grands projets collectifs ont rassemblé jusqu'à plus d'une centaine d'exploitations agricoles (regroupées en SAS) et nombre de projets individuels ont permis de soutenir des projets de bâtiments, dans le secteur de l'élevage en particulier. La profession agricole reste dans son ensemble hostile aux projets de centrales photovoltaïques nécessitant une emprise au sol de grande envergure et encourage à privilégier les toitures existantes ou à saisir l'opportunité d'une construction de bâtiment.
Mais la baisse des tarifs, dénoncée par les agriculteurs, a stoppé bien des élans. Elle intervient heureusement au moment où les coûts des équipements sont aussi revus a minima (les prix devraient encore baisser en 2010), la concurrence et l'essor du marché jouant leur rôle d'amortisseur.
Il est vrai cependant que sur un marché en perpétuel mouvement, les porteurs de projets peuvent se sentir déroutés par un « trop plein » d'informations et hésiter avant de se lancer dans un investissement qui reste conséquent pour une exploitation agricole.
La Bourgogne n'est pas en reste quant au développement des installations solaires photovoltaïques aussi, la Région, les Chambres d'agriculture, la Chambre régionale d'agriculture, l'Ademe et nombre de partenaires professionnels et institutionnels ont rapidement saisi l'importance d'assurer aux porteurs de projets agricoles une information complète et neutre. Dans ce dossier figurent ainsi les contacts des personnes ressources en charge des dossiers «*énergie*» dans chacun des départements de Bourgogne. Les relais Agriénergie sont là pour expliquer, informer, orienter et accompagner ceux qui en font la demande.

Nouvel Eldorado ou Bérézina ?

Les conseillers techniques des Chambres d'agriculture qui accompagnent les projets individuels et collectifs engagent régulièrement les agriculteurs qui souhaitent se lancer dans un projet solaire photovoltaïque à la plus grande prudence. D'abord parce qu'il ne se passe pas une journée sans qu'une nouvelle entreprises démarche la campagne. Avant de s'engager plus avant sur un dossier, il vaut mieux donc contacter le conseiller technique du relais AgriEnergie. Tout bouge en ce moment et l'avenir du photovoltaïque est loin d'être figé.
En dépit du traumatisme de la baisse du prix de revente de l'électricité photovoltaïque, qui gèle de nombreux projets et inquiète autant les installateurs que les agriculteurs, d'autres voix s'élèvent pour trouver que *«le filon est encore bon»* et que *«le placement reste intéressant»*. La filière encore jeune a de l'avenir, mais elle n'évitera pas les restructurations, suite à une crise de croissance mal maîtrisée.
Après la crise de croissance, le marché assaini devrait entrer dans une phase plus mature. Reste pour ceux qui souhaitent se lancer dans une installation sur un bâtiment agricole à bien travailler le sujet et à s'entourer de tous les conseils nécessaires pour ne pas voir l'Eldorado sombrer dans la Bérezina.

ANNE-MARIE KLEIN



La production d'électricité solaire :

» Un choix écologique
» Un placement rentable et garanti 20 ans
» Une valorisation des bâtiments

CAPTHELIOS
Solaire Photovoltaïque



Pourquoi choisir Capthelios ?

» Rapport qualité/performance/prix parmi les meilleurs du marché
» Nombreuses références dans le Nord-Est de la France sur le marché agricole
» Possibilité de co-investissement
» Possibilité de garantie de production
» Certification CSTB en cours
» Equipes de poses en interne hautement qualifiées

www.ac89.com

7a rue Gutenberg, 67120 DUTTLENHEIM, Tél. : 03 88 48 94 74 - Fax : 03 88 48 61 76 Agence WOIPPY (57 140), 14 rue Prele, Parc St-Vincent
email : info@capthelios.com - **web : www.capthelios.com**

.Les relais Agri Energie (RAE).
Vos interlocuteurs en Bourgogne

Les Chambres d'agriculture de Bourgogne et la Chambre régionale d'agriculture, ont ouvert quatre relais Agri Energie dans les quatre départements de Bourgogne. Ces RAE apportent des conseils pratiques, organisent des visites de sites exemplaires, des formations et l'accompagnement au démarrage des projets.
Concrètement, ce réseau de conseillers (avec ses partenaires techniques : Cuma, Institut de l'élevage, Ajena, lycées agricoles) est là pour aider les agriculteurs à maîtriser les consommations d'énergie et accompagner les projets de production d'énergie. Avec l'assurance d'un service gratuit, neutre et indépendant. Les RAE constituent un premier niveau de conseil et d'information. Les porteurs de projets peuvent ainsi être orientés ensuite vers des organismes spécialisés pour des études approfondies. De nombreux appels et demandes de renseignements reçus au relais Agri Energie concernent le solaire photovoltaïque, la géothermie, la méthanisation, mais aussi le séchage des céréales et du maïs.
Vos contacts dans les RAE : - Côte d'Or : Sylvie Lemaire - 03 80 28 81 38 ; sylvie.lemaire@cote-dor.chambagri.fr - Nièvre : Vivien Vacher - 03 86 93 40 59 ; vivien .vacher@nievre.chambagri.fr - FDCuma de la Nièvre : Etienne Bourgy - 03 86 93 40 25 ; ebourgy@clu-internet.fr - Saône-et-Loire : Etienne Lalanne - 03 85 29 56 20 ; elalanne@sl.chambagri.fr - Yonne : Vincent Gallois - 03 86 94 26 34 ; v.gallois@yonne.chambagri.fr

.installateurs. LA PROFESSION S'ORGANISE

➜ Soucieux de fédérer les acteurs de la filière dans un temps de grandes turbulences, les installateurs et fabricants d'installations photovoltaïques viennent de créer leur syndicat : le Syndicat national des installateurs photovoltaïques (SYNAIP). Carte d'identité et faire-part de naissance.

Dans un communiqué et après avoir fait référence au dernier décret modifiant les tarifs de rachat, les représentants du tout nouveau Syndicat national des installateurs photovoltaïques (Synaip) expriment leur volonté d'engager *«des discussions avec l'Elysée et le ministère de l'Ecologie, afin que la spéculation cesse, tout en préservant l'emploi et l'activité économique de la filière photovoltaïque»*. Ils précisent que *«le monde agricole, de par les surfaces disponibles, est un acteur conséquent de la filière. En appliquant la rétroactivité sur les dossiers non complétés, le gouvernement choisi de stigmatiser les agriculteurs et de couper une seconde rentrée financière salvatrice»*. Tout en reconnaissant que *«le flou de la situation actuelle doit cesser»*, le Synaip dénonce les conséquences économiques et sociales du blocage actuel de nombreux dossiers et chantiers, dans l'attente des discussions en cours sur les conditions d'application des nouveaux tarifs.
Faisant référence à la spéculation qu'il dénonce comme *«inadmissible»*, le syndicat considère que *«les nouveaux tarifs de rachat ont mis trop de temps à paraître. Cela a permis à des investisseurs de spéculer. Ces spéculateurs louent des toitures ou proposent aux agriculteurs de leur construire gratuitement un bâtiment neuf, à seule fin d'exploiter à leur propre compte une centrale photovoltaïque. D'où l'appellation de « bâtiments alibis»*.
Le Synaip souhaite ainsi que le gouvernement fasse le tri entre les projets spéculatifs et les autres. Il a émis des propositions en ce sens, qu'il compte présenter aux services de l'État. Le communiqué précise aussi que certains projets démesurés auront d'énormes difficultés à obtenir des prêts bancaires, car les banques n'hésitent pas à s'entourer de garanties avant d'accorder un prêt par trop conséquent.


Photo : Réussir

En chiffres

Les projets "*solaire photovoltaïque*" en Bourgogne en 2009

• Nièvre :
- 2009 : 156 appels téléphoniques concernant le solaire PV
- 43 projets pour une surface de 42000 m²
- 8 projets finis soit 7 000 m²
- 35 projets en cours soit 35000 m²
- Groupe de travail composé de la CA58, FD Cuma, CER, Crédit Agricole et du Syndicat d'électricité SIEEEN.

• Côte d'Or :
- 2009 : 900 appels téléphoniques concernant le solaire PV (dont 625 pour la SAS)
- 54 projets individuels pour 44000 m² (31 projets finis, le reste en cours).
- 104 agriculteurs regroupés en SAS Solaire 21 (114 projets sur bâtiments neufs, 58 sur bâtiments existants) pour une puissance 17 MWc (126000 m²).

• Saône et Loire :
- 14 projets individuels pour 600kWc soit 5000m²
- 16 projets en SAS EPPAD 71 pour 800kWc soit 6000m²
- 20 bâtiments existants et 16 bâtiments neufs.

• Yonne :
- 2009 : 154 appels téléphoniques concernant le photovoltaïque
- première réunion d'informations sur le PV en 2009 : sur 90 agriculteurs participants, 40 agriculteurs sont intéressés
- de nouvelles réunions en prévision, suite à la parution de l'arrêté du 12 janvier 2010

• Au total
Nombre d'appels téléphoniques : 1218 sur 3 départements (Yonne, Côte d'Or et Nièvre). 8 journées de sensibilisation, 717 participants sur 3 départements
- 111 projets individuels connus dont 39 réalisés, et 72 en cours pour une surface totale de 91 600 m² (21 600 terminés et 70 000 en cours)
- 2 projets collectifs. Un en Côte d'or SAS Agri Solaire 21 avec 104 agriculteurs (114 projets) : 126000 m². un en Saône-et-Loire EPPAD 71 avec 16 agriculteurs : 6 000 m²

Total : 231 agriculteurs engagés (connus) en 2009 dans le solaire PV dont 39 réalisés en 2009
Surface totale : 222 600 m² dont 21 600 réalisés en 2009, répartis à la fois sur les bâtiments existants et des bâtiments neufs.

Le photovoltaïque sur le net

- Chambre régionale d'agriculture : www.bourgogne.chambagri.fr
- Toute l'information sur le photovoltaïque : www.photovoltaique.info
- Enerplan - Association professionnelle de l'énergie solaire : www.enerplan.asso.fr
- Le portail d'installateurs d'énergies renouvelables : www.qualipv.org



Des panneaux sur l'eau !

Vingt-trois agriculteurs à l'Est de Dijon viennent de former la toute nouvelle Asa de la Bièvre. Le but de cette association syndicale autorisée est de stocker de l'eau par le biais des bassins de l'ancienne sucrerie d'Aiserey, puis de la réutiliser afin d'irriguer les cultures. Dans le même temps, un projet de production d'électricité à partir de l'énergie solaire devrait voir le jour sur ces mêmes bassins.
La grande particularité du projet réside dans la localisation des panneaux photovoltaïques qui seront...sur l'eau ! Les agriculteurs ne seront pas propriétaires des panneaux mais pourraient en revanche bénéficier d'un loyer. Le maître d'ouvrage de ce projet tout à fait innovant est Biosol, qui est une société située à Quetigny, créée en février 2009. Ce projet répond à plusieurs exigences environnementales comme la non emprise sur le sol et une bonne insertion paysagère.
Les investissements tourneraient autour d'un montant de 40 millions d'euros. La production serait estimée à 10 Gwh par an. Le tarif de rachat d'électricité pour cette ferme solaire est de 35,5 centimes par kilowattheure. Biosol s'engage à clôturer le site et à mettre à disposition une personne sur le site en permanence. Le dossier est actuellement au ministère. La réalisation du projet prendrait environ 18 mois et sa mise en service serait prévue début 2012.

.démarches. ASPECTS ADMINISTRATIFS, JURIDIQUES ET FINANCIERS D'UN PROJET

➜ En devenant producteur d'énergie, un agriculteur s'engage dans une nouvelle voie. Il doit respecter certaines règles administratives et monter son projet en intégrant les aspects juridiques et financiers de son nouveau statut..

Le cadre administratif
- Pour un bâtiment existant, il faut effectuer une déclaration de travaux pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques auprès des services municipaux.
- Pour tout projet nécessitant un permis de construire, la demande doit inclure les panneaux photovoltaïques.
Quand un bâtiment est situé dans le périmètre des 500 mètres d'un site classé, d'un monument historique ou secteur sauvegardé, il faut contacter le service départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

Le cadre juridique
En fonction de la structure voulant faire l'investissement et du propriétaire, il faudra réaliser un contrat de location entre les deux structures et prendre toutes les garanties, précautions et assurance(s) couvrant divers risques (fuite, bris de matériel...). L'important, c'est aussi de trouver la forme juridique la plus avantageuse en fonction de la situation et du projet. La consultation du comptable, conseiller de gestion ou juriste s'impose.

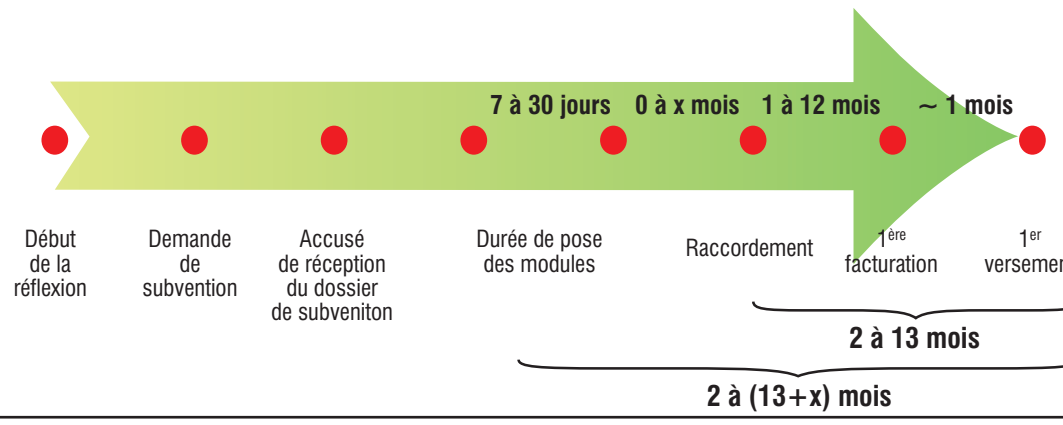
Le cadre financier
Il ne faut pas hésiter à consulter plusieurs entreprises avant de s'engager en comparant les offres techniques et les coûts (site de référence : www.qualipv.org).
Pour bénéficier des aides à l'investissement, il faut déposer un dossier de demande de subvention en vérifiant que le dossier est éligible (selon critères de performance)
L'intégration ou non des panneaux solaires au bâti a une très forte incidence sur la rentabilité du système, de même que l'orientation et l'inclinaison.
Les charges annuelles intègrent le remboursement du ou des emprunts, le tarifs d'utilisation du réseau public de distribution d'électricité (TURP, facturé par EDF au producteur), l'assurance, l'entretien, la maintenance et la provision pour le remplacement d'un onduleur (environ 1% du montant de l'investissement HT), l'amortissement dégressif ou l'amortissement exceptionnel, la fiscalité, les cotisations sociales, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER qui remplace la taxe professionnelle) et la taxe sur le foncier non bâti.
Important : le revenu issu de la vente d'électricité est imposable au titre de Bénéfice industriel et commercial (BIC).
Plus d'information sur le site de la Chambre régionale d'agriculture : www.bourgogne.chambagri.fr

Les étapes à respecter pour un projet en entreprise

1ère étape	Rencontrer le/la chargé(e) de mission d'animation du Relais Agri-Énergie de votre département
2ème étape	Consulter et choisir plusieurs installaeurs QualiPV www.qualipv.org
3ème étape	Réaliser le prévisionnel d'exploitation avec l'aide de votre comptable en prenant en compte une baisse de production de 0,8% par an et une indexation du tarif d'achat de 1% par an.
4ème étape	Pendre la décision d'investir ou de s'arrêter à ce stade.
5ème étape	Commencer les démarches administratives pour obtenir les contrats de raccordement et le contrat d'achat
6ème étape	Déposer la demande de subvention en prenant contact avec le Conseil régional ou l'Ademe. Votre installateur peut vous aider pour les renseignements techniques.
7ème étape	Attendre l'accusé réception avant de commencer les travaux. Attention au délais d'instruction des dossiers.
8ème étape	Début de travaux, au plus près de la date de raccordement prévue par ERDF.
9ème étape	Raccordement du générateur au réseau.

Dans le cadre d'un éventuel arrêt des subventions régionales, les étapes 6 et 7 ne seront pas réalisées

Les délais à prendre en compte depuis le début de la pose des modules



SOMEGA "La maîtrise de l'énergie"
Installation de systèmes photovoltaïques intégrés ou non à la toiture
250 installations en pavillons résidentiels
90 installations en bâtiments agricoles

Produits européens
62 rue de Trépillot - 25000 Besançon Tél : 03 81 50 25 18 - Fax : 03 81 50 25 70
SARL au capital de 100 000 euros Siret : 414 488 098 00032 Code APE : 4321A
contact@energie-somega.com www.energie-somega.com

.Perspectives. 2010, UN TOURNANT POUR LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE

Dans son baromètre annuel le cabinet de consultants international PricewaterhouseCoopers, présente l'état de la filière photovoltaïque française. Le marché français a été relativement épargné par la crise, il a même doublé son taux de croissance en 2009. Mais la situation pourrait évoluer en 2010. Principaux créneaux porteurs : les centrales au sol et les toitures professionnelles. Mais, constate l'étude *«le photovoltaïque reste une énergie mineure dans le secteur du renouvelable»*. Pourtant, la France a réussi à se hisser de la 12ème à la 7ème place du classement mondial du photovoltaïque (en termes de capacité installée), derrière l'Italie, mais devant la Chine.
La restructuration du marché est en cours au niveau de l'aval de la filière (installateurs et distributeurs). On assiste à un regroupement des grands acteurs de la filière, autour de grandes marques nationales, tandis que les petits acteurs locaux restent en majorité centrés sur le résidentiel. La grande inconnue reste pour les auteurs de l'étude, le sort des entreprises de taille moyenne, qui pourraient faire les frais des restructurations en cours.
Pour l'instant note l'étude, la France reste un pays d'installateurs, les orientations prises et le manque de moyens dédiés au développement proprement industriel ne lui permettront pas de se positionner comme une puissance industrielle pesant dans ce domaine. Notre pays importe 80% de ses panneaux et les unités de production hexagonales concernent essentiellement l'encapsulation des modules.
PricewaterhouseCoopers estime que les nouveaux tarifs de l'électricité fixés le 13 janvier auront pour effet de ralentir la croissance du secteur en France et d'enrayer la spéculation en cours ces derniers mois. Ce qui répond de fait à la volonté du gouvernement qui souhaiterait selon le cabinet de consultants : contrôler la filière, faire cesser la spéculation et simplifier l'intégration au bâti.
En 2010, la croissance du secteur devrait donc se poursuivre mais avec plus de modération et sur des bases plus saines.

.à Bazolles (58). UN REVENU COMPLÉMENTAIRE AU RAYON DU SOLEIL

➜Le projet de Benoit Mathé, dans l'EARL de Baye à Bazolles, est enfin entré dans sa phase de fonctionnement le 19 novembre 2009, après deux ans de fastidieuses démarches. S'il reconnaît que son installation photovoltaïque a coûté cher, le céréalier estime que la récente baisse des tarifs d'achat de l'électricité ne doit pas décourager de nouvelles initiatives qui peuvent se révéler tout aussi viables que la sienne.



Benoit Mathé (à gauche) et les deux associés de la société d'installation de Bona qui a posé les 600 m² de panneaux au silicium sur les toîts de l'EARL de Baye.

Près de 455 000 euros hors taxe d'investissement et un emprunt sur dix ans. 40% de subventions dont 20% de l'Europe (FEDER) et 20% de la région Bourgogne. 77000 kilowatts produits chaque année sur 600 mètres carré. Et 60 centimes d'euros le kilowatt racheté par EDF. Benoît Mathé a réussi son pari de se lancer dans la production d'énergie solaire. Depuis le 19 novembre dernier, le céréalier de Bazolles, transforme les rayons de l'astre de feu, qui caressent les toits de ses deux bâtiments agricoles, en électricité directement injectée dans le réseau. Tout du moins, ce sont les panneaux solaires à base de silicium qu'il a fait installer qui le rendent chaque jour un petit peu plus riche. Rendements affichés sur l'ordinateur à l'appui. Et cette apparente simplicité de l'acte de production, sinon mécanique du moins technologique, rompt avec le parcours du combattant auquel il a été confronté. «*C'est effrayant, la phase administrative a duré deux ans. Il fallait justifier de tout car l'Ademe ne veut pas financer n'importe quoi et à la fin ce n'est plus possible*» dit celui qui s'est vu demander un tampon «*acquitté*» plutôt que «*payé*» sur les factures, un relevé de banque de l'exploitation mais aussi de son installateur pour prouver la réalité des travaux, des contrats réédités avec les cachets des entreprises alignés... Et tout cela, rien que pour la demande de subventions.

«Ne pas jeter l'éponge»

Dans ce flot de contraintes qu'il a eu à gérer, Benoît Mathé s'estime aujourd'hui heureux. Il bénéficie contractuellement des tarifs de rachat les plus anciens, soit 60 centimes le kilowatt, ceux d'avant la baisse programmée à 42 centimes par EDF. Ils lui assureront l'équilibre financier compte tenu de son lourd investissement. Et si le céréalier évoque «*quelques cas dramatiques pour qui les démarches sont engagées mais qui ne toucheront que les nouveaux tarifs*», c'est pour mieux encourager ses collègues «*à ne pas jeter l'éponge car, contrairement à ce que l'on lit dans la presse, les nouveaux projets peuvent être rentables: les prix des installations ont baissé*». L'avis est d'ailleurs partagé par son installateur, un copain de collège, ex-agriculteur biologique, qui a créé une société à Bona avec un associé et qui rayonne sur tout le sud de la France. « *Nous savions que les prix baisseraient, nous nous sommes adaptés. Il y a encore un bel avenir dans le photovoltaïque même si ce n'est pas le même qu'au début*». En faisant fabriquer les panneaux en Chine et en les important sous leur marque, Philippe Ciret et Laurent Vicquenault craignent moins les ruptures de stock pour faire face à une demande qui ne fléchit pas : «*On évalue de plus en plus de grosses installations du type 200-300 kw sur 2000 ou 3000 m²*». Des projets cinq fois plus ambitieux que celui de leur client de Bazolles mais qui se rationalisent économiquement, même à 42 centimes le kw/h. Du moins l'assurent-ils. En tout cas, Benoit Mathé, qui n'aurait «*pas pu monter son projet à ce prix-là*» voit tout de même un avantage à cette nouvelle situation, un argument de bon sens : «*raconter qu'on vend 60 centimes le kw/h et qu'on l'achète 12, ce n'était pas tenable*».

EMMANUEL COULOMBEIX



Côte d'Or

Agrisolaire 21 dans l'attente

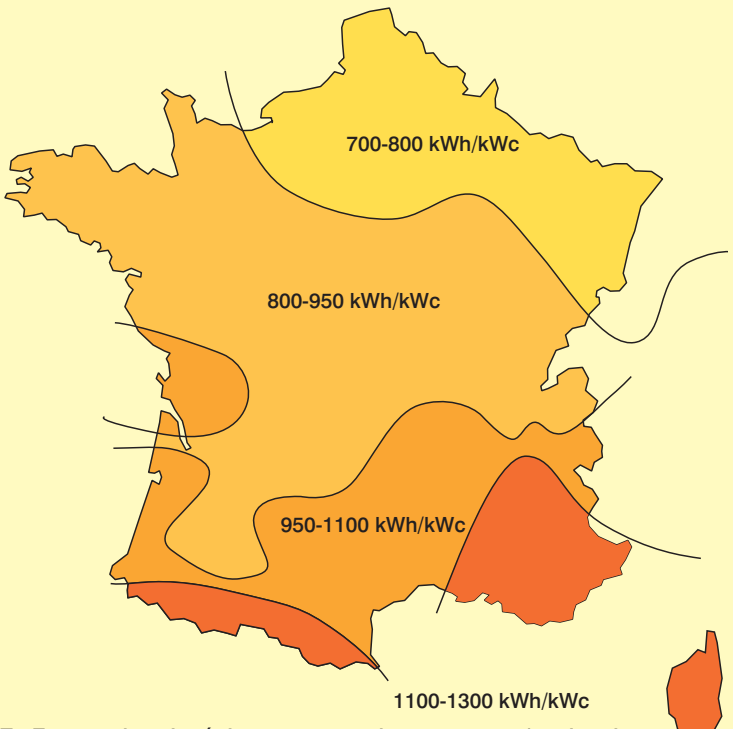
Les agriculteurs qui se sont lancés dans un vaste projet photovoltaïque en Côte d'Or attendent avec impatience l'arrêté national sur la fixation du prix du kilowattheure. Cet arrêté est visiblement «en retard» puisqu'il devait sortir le 4 février. Selon les responsables de la SAS Agrisolaire 21, il n'y a pas de raison d'être pessimiste et voir un prix autre que celui préférentiel de 0,60€ le kilowattheure. Seule une décision rétroactive de l'État (qui serait vraiment «*incompréhensible*») pourrait remettre en cause ce tarif. De son côté, la SAS Agrisolaire a fait toutes les démarches qu'il y avait à faire avant le 31 décembre 2009 pour bénéficier de ce tarif préférentiel. Les demandes de raccordement auprès d'ERDF et les demandes d'obligation d'achat auprès d'EDF ont été faites pour les 105 agriculteurs de la SAS, aussi bien pour les bâtiments neufs que pour les bâtiments existants. En ce qui concerne les actuelles démarches de la SAS, de nombreuses relations sont entretenues avec les banques et les assurances. Pour leur part, les agriculteurs reçoivent ERDF sur leur site pour que des propositions techniques de raccordement soient faites. Les permis de construire sont en attente d'acceptation.

AG

La localisation géographique

La production électrique d'un site photovoltaïque peut être déterminée par les données météorologiques d'ensoleillement annuel du site. La carte ci-dessous donne la production électrique moyenne attendue dans les conditions optimales d'implantation pour un système photovoltaïque d'une puissance de 1kWc (environ 9m²) avec des modules poly cristallins courants.

CARTE DE PRODUCTION ANNUELLE PAR kWc INSTALLÉ



En France, dans la région correspondant au centre (couleur jaune moyen-clair), pour une installation de 1 000 Wc (ou de 1 kWc), le rendement moyen annuel se situera entre 800 et 950 kWh. *Source: Système+*



.témoignage.

DE L'ÉNERGIE À REVENDRE

➜ Exploitant céréalier et viticulteur, Laurent Terninck fait partie de ces pionniers qui se sont lancés dans la production d'énergie solaire dans l'Yonne.



Bien intégré au paysage, le hangar abrite pour moitié une travée servant à stocker et étiqueter le vin, l'autre partie étant utilisée pour entreposer des céréales à plat. Seule « ombre » au tableau : pas de production d'électricité quand la neige est là !

Produire de l'énergie grâce au soleil... L'idée n'est pas nouvelle, mais a pris aujourd'hui de l'envergure et les exploitants se font de plus en plus nombreux à installer des parcs photovoltaïques sur les toits de leurs hangars. Parmi eux, Laurent Terninck exploitant céréalier et viticulteur, installé à Massangis, dans l'Yonne.

L'idée est née de la distance entre l'exploitation céréalière et les vignes situées à 40 km de là : « *on voulait ramener le stockage de bouteilles à Massangis, afin de pouvoir réaliser l'étiquetage près de la maison car on en avait assez des aller retour de 80 km. Pour cela, il fallait isoler la toiture de notre hangar, mais sa vétusté nous en empêchait, d'où l'idée de se lancer dans un projet de panneaux solaires* ». Quelques moments d'hésitation face au montant de l'investissement (200.000 €), donnant le temps de se renseigner auprès des premiers collègues à s'être lancés dans l'aventure, et l'installation pouvait commencer. Date de mise raccordement du hangar de Massangis : le 17 juin 2009. Pour une surface couverte en panneaux photo cristallins de 281 m2 et une production de 35,91 kilowatt crête (kWc). Implantation Sud + 30 degrés avec une inclinaison de 23 degrés. Un second hangar, sur la commune d'Annoux, lui aussi équipé, sur une surface de 262 m2 assurant pour sa part une production de 33,44 kWc. Les aides apportées auront été primordiales dans la mise en place du projet : « *au début, nous étions peu à franchir le pas et l'aide du Conseil régional a donné l'impulsion. Même si elle était relativement minime, de l'ordre de 5 %, elle était indispensable pour pouvoir bénéficier des 35 % d'aide complémentaire du FEDER* (ndlr : Fonds Européen de développement régional). *Total de la subvention accordée : 40 % du montant du projet,* « avec un retour d'investissement de 8 à 10 ans si le contrat a bien été négocié, hors fiscalité et avec la subvention ».

L'énergie ainsi produite est contractualisée sur 20 ans et rachetée par EDF en fonction d'un prix indexé, notamment sur le coût de l'énergie et de la main d'œuvre en industrie. Prix actuel, aux alentours de 60,01 cts du kWh, contre 58 cts au démarrage du projet, compte tenu d'un cœfficient multiplicateur de1.09411. Les panneaux sont garantis pendant 15 ans, à 85 % de leur production. Seule ombre au tableau, les onduleurs dont la durée de vie n'excède pas 5 ans : « compensé par un système de provision chaque année dans le montage financier ». *Autre facteur à prendre en compte, le prix du raccordement au réseau :* « s'il a été de 1.500 € pour le hangar d'Annoux, ici, à Massangis, il a représenté 10.000 €, du fait de la rivière à traverser ».

Intégrés au toit du hangar, les panneaux reposent sur une couche d'OSB (bois compressé) et une couche de PVC à l'intérieur de laquelle sont installés des caissons ventilés. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, il ne faut pas que la température des panneaux dépasse 25 ° pour qu'ils donnent leur optimum. Une seule grosse crainte pour Laurent Terninck : « subir un violent orage de grêle dans 15 ans et n'être remboursé des dégâts que d'un montant minoré par la vétusté des panneaux ».

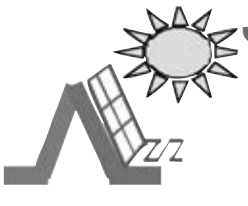
Bien intégrés au paysage, les panneaux sont appréciés des visiteurs, notamment de ceux qui viennent sur l'exploitation acheter leur vin : « On a très souvent des questions sur notre façon de fabriquer notre vin et quand ils voient les panneaux, en adéquation avec le respect de l'environnement, ils jugent cela très positif. Au niveau communication, c'est un plus pour l'activité commerciale». **DOMINIQUE BERNERD**

Tarifs

Les Chambres d'agriculture espèrent encore un changement

Les Chambres d'agriculture (APCA) demandent dans un communiqué du 10 février une révision des nouveaux tarifs de l'électricité photovoltaïque ainsi qu'une clarification des règles applicables aux projets d'installation déposés sur la période dite «*transitoire*». «*Les dossiers dont la demande d'achat de l'électricité a été formulée entre le 1er novembre 2009 et le 11 janvier 2010 doivent être honorés sur les bases connues à cette période*», souhaitent les Chambres d'agriculture.

Le ministère de l'Écologie pourrait prochainement proposer un nouvel arrêté précisant ces conditions. «*Les dernières tergiversations au sein du Conseil Supérieur de l'Énergie, réuni hier (9 février) nous incitent à demander la parution urgente d'un nouveau texte qui réponde à ces demandes*», souligne l'APCA dans son communiqué.



JLV énergie solaire

- Énergie photovoltaïque
- Chauffage et chauffe-eau solaire
- Maison bioclimatique
- Agréé QUALISOL et QUALIPV

Tel. 03 86 81 80 21 - Fax 03 86 81 80 22
12, Rue du Bg Basson - 89480 Lucy sur Yonne
jean-luc.vilandrau@orange.fr

dossierspécial

DOSSIER RÉALISÉ PAR LA RÉDACTION DE TERRES DE BOURGOGNE, EN COLLABORATION AVEC LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE ET LES QUATRE CHAMBRES DÉPARTEMENTALES.

lesproductions

VITICULTURE

Fiscalisation des volumes compensatoires individuels en Chablisien

Le ministre du Budget revoit sa copie

Attendue par l'ensemble des viticulteurs chablisiens, la mesure est désormais officielle : les Volumes Compensatoires Individuels en attente de commercialisation ne seront plus fiscalisés.

En juin 2005, le vignoble chablisien avait été autorisé par décision de la commission nationale INAO, à instaurer à titre expérimental pour 5 ans, le système du Volume Compensatoire Individuel. Le VCI permettant au producteur de se constituer une réserve lors d'années excédentaires, utilisable en cas de mauvaise récolte. Sous conditions toutefois : que le VCI libéré ajouté à la production des parcelles de l'exploitation n'excède pas le rendement de base et dans la limite de 10 hl/ha. Le volume complémentaire individuel cumulé ne devant pas dépasser au fil des années 30 hl. Réserve de sécurité contribuant à l'amélioration de la qualité et permettant une régulation des rendements et des volumes mis en marché, cette mesure avait été saluée en son temps par toute la profession. C'était sans compter sur le «*zèle excessif*» des services de Bercy, qui trouvèrent là matière à fiscaliser les VCI ainsi stockés. D'où la colère justifiée des viticulteurs, qui ne comprenaient pas que l'on puisse imposer un stock dont par définition on ne connaît pas la destination finale. Depuis plusieurs mois, ils avaient interpellé Henri de Raincourt, afin qu'il intervienne en ce sens auprès d'Eric Woerth. Après de multiples rendez-vous à Bercy, le ministre du budget vient d'annoncer dans une lettre rendue publique par Henri de Raincourt, sa décision d'entériner cette mesure. Le ministre chargé des relations avec le parlement profitant de sa venue à Milly la semaine dernière lors de la traditionnelle Saint-Vincent du chablisien pour en faire la primeur aux professionnels réunis pour l'occasion. Dans son courrier, Eric Woerth précise en ces termes sa décision : «*le VCI interdit à la vente ne doit pas être pris en compte au titre de l'année où il est observé, ni pour le calcul du prix de revient des volumes produits, ni en conséquence pour l'évolution du stock. Dès lors, il n'y a pas lieu de constater une provision pour dépréciation au titre de ce volume complémentaire individuel*». Autrement dit, pas de fiscalisation jusqu'à temps que le stock soit vendu.



Une mesure attendue par l'ensemble du vignoble chablisien.

Le ministre du Budget complétant son courrier en spécifiant que : «*à titre exceptionnel, compte tenu de la diversité des modes de comptabilisation constatés par les services fiscaux au titre des premières années d'expérimentation du VCI, le traitement fiscal appliqué au VCI ne sera pas remis en cause avant le 1er janvier 2010*». C'est-à-dire qu'il tire un trait sur le passé et que toutes les situations antérieures seront régularisées.

La mesure étant désormais officielle, elle sera étendue à tout l'hexagone, le dispositif de VCI, aujourd'hui encore en expérimentation uniquement dans le chablisien, devant se généraliser aux autres vignobles français.

DOMINIQUE BERNERD


Henri de Raincourt n'avait pas de hotte sur le dos à Milly mais a tout de même joué avec un peu de retard les «*Père-Noël*» !

9ème forum œnologique de Davayé (71)

Les enjeux du bio

Les surfaces viticoles bio augmentent en Bourgogne et en Saône-et-Loire. Mardi 2 février, le 9ème forum œnologique de Davayé a abordé leurs «*Nouveaux enjeux qualitatifs*», sur le thème des «*Stratégies bio*». Les témoignages ont permis de cerner quelques itinéraires et problématique, que ce soit à la vigne ou en cave.

La salle Jules Chauvet du lycée viticole de Davayé était pleine mardi 2 février. Il faut dire que le 9ème Forum œnologique de Davayé revenait sur les nombreuses questions - que se posaient les producteurs, œnologues et étudiant BTS oeno du lycée - sur les différentes «Stratégies bio». Pour Eric Pilatte, organisateur et Responsable de la Commission technique de l'Union des œnologues pour la région Bourgogne, «*nous sommes ici pour poursuivre l'amélioration constante des vins et de leurs expressions des terroirs particuliers*». Et, cette volonté se manifeste tant à la vigne que sur la partie vinification.

Première à intervenir, Odile Cadiou du Bio-Sedarb Bourgogne exposait les principaux points du cahier des charges, l'essor de la viticulture biologique en Bourgogne et sur la réduction des doses de cuivre métal. «Entre 2008 et 2009, l'ensemble de la Bourgogne a connu une augmentation de + 34% en surface. 5,3% des surfaces viticoles bourguignonnes sont actuellement en agriculture biologique ou en cours de conversion, soit 1.620 hectares. Pour la Saône-et-Loire, c'est 3% des surfaces », contre 5,3% de moyenne dans la région avec la Côte d'Or en tête à 9,9%.

Florent Rouve, directeur de l'exploitation du Lycée de Davayé, le Domaine des Poncétys, revenait quant à lui, sur les considérations qui avaient poussé le lycée à passer l'an prochain, «*l'intégralité de leur vignoble en bio*». Il détaillait les itinéraires techniques choisis, ainsi que les coûts engendrés, qui ont «*augmenté de 17,8 %*» selon ses premières estimations, mais qui sont amenées à évoluer avec le temps. Le lycée étant soumis au même règle du marché que les us et coutumes des exploitations, le directeur détaillait également les aides et différents levier pour compenser ce surcoût. Jean-Hugues Goisot, viticulteur au domaine du même nom à Saint-Bris-le-Vineux (89), revenait également sur sa conversion qui s'est faite dès les années 90 et qui remarque que «*les consommateurs sont de toute façon de plus en plus exigeant sur nos façons de travailler*».

Fait étrange, alors que la demande des consommateurs se fait pressante, les vins, dit «*biologiques*», ne sont toujours pas reconnu. L'Europe continue en effet d'étudier le cahier des charges bio pour la partie vinification. Ils ne peuvent donc qu'être issu de l'agriculture biologique. Marie-Madeleine Caillet revenait en détail sur ce point, elle qui est responsable Commission technique à l'Union des œnologues de France.

Une vision partagée par Philippe Cottereau de l'IFV de Rodilhan (30) qui présentait plus ses travaux dans le cadre du programme européen d'Orwine, à savoir, pour sa partie : la réduction de la teneur en sulfite des vins.

Nous reviendrons prochainement plus en détails sur tous ces thèmes.

en bref

En Corée du Sud: Les bourgognes ont la cote !

La Corée du Sud est désormais le 15ème marché de la Bourgogne en valeur (0,8% du chiffre d'affaires export) et en volume (0,5%). Elle est devenue un marché important pour le vignoble, comme en témoignent les investissements en communication du BIVB. La Bourgogne est aujourd'hui un vignoble très apprécié sur ce marché : elle est le deuxième vignoble français, avec 15% du chiffre d'affaires de la catégorie et bénéficie d'une présence forte des circuits traditionnels (restauration, cavistes) et d'une image de vins haut de gamme, mais aussi de luxe attachée aux produits français en général. Les rouges représentent désormais 60% des ventes de bourgognes en volume (70% du chiffre d'affaires), dont une majorité de villages et de grands crus. Suite au succès du manga japonais «*Les gouttes de Dieu*» en 2006, la Bourgogne avait plus que doublé ses exportations en 2007, dépassant les 500.000 bouteilles exportées, pour un chiffre d'affaires de plus de 5,9 millions d'€. 2008 avait plutôt bien démarré, mais la crise a globalement freiné les importations coréennes de vins (notamment en raison de la dévalorisation du won, la monnaie locale, qui a perdu le quart de sa valeur face à l'euro en 2008). Les résultats de 2008 et de 2009 confirment toutefois le palier franchi par la Bourgogne et le coup de frein lié à la crise économique ne doit pas occulter le potentiel bien réel de ce marché pour le vignoble.

Vin : la révision des règles d'étiquetage inquiète les producteurs d'appellation

Les producteurs européens de vins d'appellation italiens, portugais, français et espagnols craignent toujours l'instauration de nouvelles règles d'étiquetage au plan européen leur imposant la mention des ingrédients, des calories et une taille minimale de 3 millimètres pour les informations obligatoires. Cependant, ils ont obtenu fin janvier le maintien d'une exemption pour le vin lors de l'examen du texte par les députés agricoles du Parlement européen.
Ils espèrent en obtenir autant de la commission parlementaire dédiée à l'environnement et à la protection des consommateurs qui en débattra le 16 mars prochain.

Stratégie insecticide avant la floraison du colza

Deux nouveaux insecticides pour une lutte raisonnée

Deux nouveaux insecticides arrivent sur le marché ce printemps sur colza. En apportant une alternative aux pyréthrinoïdes de synthèse, ils offrent une bouffée d'oxygène dans la lutte contre les insectes. L'alternance de familles chimiques est indispensable pour la durabilité des solutions mais ces nouveautés ne change en rien la nécessité d'appliquer les principes de la lutte raisonnée.

Les charançons des tiges du colza et les méligèthes sont les deux insectes qui sont à suivre de près avant la floraison du colza. Le charançon des tiges arrive dès les premiers réchauffements, à partir de 9°c, rapidement suivis par les méligèthes. A noter qu'il y a deux espèces de charançon des tiges qui arrivent souvent en même temps dans les parcelles de colza : le charançon de la tige du colza qui est le plus nuisible et le charançon de la tige du chou considéré comme peu ou pas nuisible.

Les outils pour raisonner la lutte

Pour vous aider à raisonner la lutte contre les insectes au printemps, des outils sont à votre disposition : proPlant expert, les Bulletins de Santé du Végétal, le piégeage via les cuvettes jaunes pour les charançons et l'observation des populations sur plantes pour les méligèthes. A utiliser sans modération d'autant qu'ils sont gratuits. Ils vous permettront de ne traiter que si c'est nécessaire mais aussi de positionner correctement vos interventions.

ProPlant Expert, un outil d'anticipation

Ce service gratuit disponible sur www.cetiom.fr vous permet de simuler les dynamiques de vol ou/et de pontes des insectes au printemps avec la possibilité d'anticiper, grâce aux données météo prévisionnelles (3 jours). proPlant Expert doit être utilisé en appui des BSV et des observations aux champs. Le service est actif et vous pouvez le consulter dès maintenant pour voir où en est le vol de charançon de la tige du colza.

Attention aux charançons de la tige du colza

Seuils d'intervention méligèthes

	scénario où la plante est la plus :	
	sensible	**tolérante**
Contexte climatique régional	Souvent stressant au printemps	Favorable
Sol - Etat hydrique	Superficiel - Faible réserve	Profond - Bonne réserve
Hydromorphie	présente	Absente
Qualité enracinement	Mauvais	Bon
Etat végétatif	Limitant	Favorable
Peuplement	Trop faible ou trop élevé	Optimal
Enherbement	Fort	Faible à nul
Affaiblissement antérieur (Carence, phytotoxicité)	Oui	Non
Attaque parasitaire antérieure (Altise, charançon de la tige,...)	Oui	Non
Seuils Méligèthes	1 meligèthe par plante à D1 D2 et 2 à 3 meligèthes par plante à E	3 meligèthes par plante à D1-D2 et 6 à 9 meligèthes par plante à E

Comptabiliser les méligèthes sur des plantes consécutives (5x5). Ne pas se focaliser sur les plantes les plus hautes pour ne pas surestimer le risque. Ce tableau liste les cas les plus extrêmes, des situations les plus à risque aux situations les plus favorables aux compensations. Entre les deux, il existe plusieurs combinaisons possibles qui doivent inciter à moduler les seuils.

Pratique



Guide pratique insectes du colza. Nouvelle édition ! Afin de vous aider à mieux reconnaître les insectes du colza ... aussi leurs dégâts, leur nuisibilité, leur cycle biologique et les méthodes de surveillance et de lutte, le CETIOM vient d'actualiser son guide pratique sur les insectes du colza. Vous pouvez vous le procurer sur www.cetiom.fr

Et la lutte intégrée ?

Dans le cadre de stratégie de lutte alternative à la lutte chimique contre les méligèthes, des solutions basées sur des plantes pièges en mélange dans le couvert ou en bande entourant le champ ont été peu expérimentés jusqu'à présent. L'hypothèse testée étant que les méligèthes se nourrissant de pollen vont privilégier la prise de nourriture sur des plantes pièges qui sont plus précoces et délaisser le colza d'intérêt limitant ainsi les dégâts sur la culture. Les premières expériences tentent à montrer un intérêt dans le cas de populations proches des seuils bas. Cette mesure préventive s'avère insuffisante pour préserver la culture d'une forte infestation.



Attaque de méligèthes sur colza.

Zoom sur...

Des nouveautés insecticides attendues

Protéus (deltaméthine 10g/l + thiaclopride 100g/l) est autorisé au printemps sur colza sur charançons des tiges, méligèthes et charançons des siliques. La dose à appliquer est de 0.5 l/ha. 2 applications maximum/an dont 1 seule sur méligèthes.
Pyrinex ME (chlorpyriphos-éthyl 250 g/l) peut être appliqué sur charançons des tiges et méligèthes à la dose de 0.75 l/ha. La formulation micro encapsulée améliore le profil toxicologique de cette matière active. 1 seule application autorisée par campagne.
Aucune de ces nouveautés n'a à ce jour la mention abeille ce qui limite leur usage aux périodes sans fleurs dans la végétation.
Les efficacités sur méligèthes sont de bons niveaux sans toutefois creuser un écart important par rapport aux solutions actuellement utilisables (tau-fluvalinate, bifenthrine) sur les populations résistantes aux principales pyréthrinoïdes. En terme de stratégie d'utilisation, il est préférable d'utiliser ces nouvelles solutions sur méligèthes du fait des résistances de ces insectes à la plupart des pyréthrinoïdes (gestion durable par l'alternance des matières actives.

Ce coléoptère pond dans les tiges du colza ce qui provoque des déformations et éclatements de tige que l'on peut voir jusqu'à la récolte. Les plantes sont affaiblies, ce qui limite leurs capacités de compensation ultérieure en cas de stress (méligèthes, stress hydrique,...). Dans les cas les plus graves, on observe des éclatements avec des casses de tiges. Pour lutter au mieux contre ce ravageur discret au stade adulte, la règle consiste à traiter avec un insecticide dans les 8 jours qui suivent les premières captures. Dans le cas particulier où ils arrivent avant la formation de la tige, il est conseillé de différer l'intervention jusqu'au début de l'élongation. A noter aussi que des attaques graves peuvent être observé jusqu'à la fin de la montaison et qu'il faut maintenir une surveillance jusqu'à la fin de la période de sensibilité. Si les conditions météorologiques ne permettent pas d'intervenir au moment idéal, il est préférable de décaler l'intervention. Le colza peut supporter quelques pontes mais il faut absolument éviter les impasses si ce charançon est présent dans vos parcelles. La lutte contre ce ravageur est à privilégier par rapport à celle des méligèthes.

La lutte contre les méligèthes est à adapter au contexte parcellaire

Très visible en culture, cet insecte focalise sur lui regards et angoisses. Si des dégâts graves sont constatées tous les ans, ils sont loin d'être systématiques. Du reste il ne faut pas confondre pertes de boutons et pertes de rendement. Le colza peut supporter une pression d'autant plus forte que les plantes sont saines et vigoureuses. En culture stressée (sécheresse, attaque de charançons des tiges ou du bourgeon terminal, phytotoxicité d'herbicides céréales mal rincés,...) les capacités de compensation sont limitées et par conséquent les seuils de traitement revus à la baisse.

CETIOM – L.JUNG – L.M.ALLARD

Le colza peut compenser la perte de boutons

Le colza peut compenser des pertes des boutons durant la floraison (méligèthes, gels,..). Dans une expérimentation 2009 conduite dans un milieu non limitant nous avons sectionnés les hampes principales d'un colza à G1 (chute des premiers pétales). Au final aucune de différence de rendement en moyenne n'est constatée même si l'on augmente la variabilité des rendements. Même si ce résultat n'est pas extrapolable dans toutes les situations notamment dans les cas ou les plantes sont stressées (alimentation en eau notamment), cela confirme que le colza peut supporter la perte de boutons sans que cela ne conduise nécessairement à des pertes de rendement.



Épandages des boues en agriculture

Une traçabilité et une sécurisation renforcées

L'assemblée générale de la Mission de Coordination des Épandages en Agriculture (MCEA), s'est tenue le 5 février dernier à la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Organisme indépendant, la MCEA fait office d'interface entre les différents acteurs des épandages agricoles, à savoir : la profession agricole, les producteurs de boues, les services de l'État, les collectivités ou encore, les prestataires de services. Principales missions : le conseil et l'expertise.
A l'occasion de cette assemblée, deux textes de loi récents visant à sécuriser les pratiques d'épandage des boues en agriculture ont été présentés. Le premier concerne le fonds de garantie des risques liés à l'épandage agricole des boues urbaines et industrielles. Le décret du 18 mai 2009 précisant les conditions d'application du système d'indemnisation prévu par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006. Un dispositif réclamé et attendu par la profession agricole. Son objectif : indemniser les exploitants agricoles ou les propriétaires de terres agricoles en cas de préjudice causé par des épandages de boues urbaines ou industrielles (risque sanitaire ou dommage écologique rendant les terres impropres à la culture). Pour cela, trois conditions doivent toutefois être réunies : risque non connu au moment de l'épandage, préjudice non pris en charge par une autre assurance, et épandages réglementaires. L'exploitant agricole devant déposer un dossier de demande d'indemnisation auprès des services du préfet. Une fois la demande validée par une commission et le préjudice évalué, le montant de l'indemnisation est fixé par arrêté préfectoral. Plafonné à 45 millions d'euros, il ne peut toutefois dépasser la valeur des terres. Ce fonds de garantie est financé par les producteurs de boues sous forme d'une taxe annuelle aujourd'hui fixée à 50 centimes d'euros par tonne de matière sèche produite.

Les agriculteurs reconnus producteurs de boues

Le second texte, (arrêté du 7 septembre 2009), concerne les activités de vidange des dispositifs d'assainissement non collectifs. Il s'adresse à toutes les personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif, qu'il s'agisse de sociétés spécialisées ou d'agriculteurs. Ces derniers ont désormais le statut de producteur de boues et sont à ce titre soumis à des règles strictes. En outre, ils devront posséder un agrément pour pratiquer légalement ce type d'activité, agrément dont les modalités d'obtention sont définies par l'arrêté sus visé. En l'occurrence, les dossiers de demande d'agrément doivent être déposés auprès des services de l'État (Police de l'Eau) **avant le 9 avril 2010**. Ce dossier doit entre autres préciser la filière d'élimination des boues et le cas échéant comporter un plan d'épandage dédié aux matières de vidange. L'agrément est ensuite délivré sous forme d'arrêté préfectoral pour une durée de 10 ans, et peut être retiré en cas de non respect de la réglementation en vigueur.
Lors de son assemblée générale, la MCEA a également fait état de l'avancée encourageante en matière de mise en conformité des filières boues de station d'épuration dans le département de l'Yonne. Ainsi, la campagne de régularisation initiée en 2006 par les services de l'État, appuyés par la MCEA, a porté ses fruits, permettant de régulariser à ce jour 70% des situations non conformes (contre 65% en 2008 et 30% en 2007). De nouvelles actions communes de la MCEA et de la Police de l'Eau sont programmées pour 2010 et concernent notamment les boues de lagunes de traitement des eaux usées.
Les éléments présentés lors de cette assemblée générale ont ainsi démontré que de réelles avancées en matière d'épandage agricole des boues avaient été constatées, allant dans le sens de la sécurisation et la traçabilité de la filière.

JULIETTE LEFEVRE, CHARGÉE DE MISSION MCEA



Curage d'une lagune par radeau.

Marché des céréales

Les stocks pléthoriques pèsent sur les prix

3,9 millions de tonnes de blé tendre, 4,1 Mt d'orge, 2,6Mt de maïs et 340 000t de blé dur, ce sont les prévisions de stocks de report français retenus par le Conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer et qui expliquent par leur volume, la faiblesse des prix du marché céréalier.

Le Conseil spécialisé céréales de FranceAgriMer a dû constater, à l'occasion de sa réunion du 10 février, l'alourdissement des disponibilités céréalières en France et dans le monde avec les conséquences sur les prix que cette profusion implique. Les fondamentaux, c'est-à-dire le rapport offre /demande, ont repris la main sur les facteurs spéculatifs.
Dans son rapport présenté le 9 février, le ministère américain de l'Agriculture a encore augmenté ses estimations de stocks mondiaux de blé et de maïs, tandis qu'en France, le conseil spécialisé Céréales de FranceAgriMer révisait ses bilans mensuels en les alourdissant pour l'orge et surtout le maïs, le blé tendre en revanche bénéficiant d'un allègement de 100 000t, symbolique par rapport à la masse des réserves. Le stock final de blé tendre ressort à 3,9Mt. Cet allègement est surtout obtenu par une augmentation des utilisations à la ferme, les diverses utilisations intérieures, y compris celles pour l'alimentation animale n'étant pas modifiées par rapport au bilan de janvier. Les exportations vers les pays tiers sont augmentées de 100 000t à 8,6Mt mais celles vers l'Union européenne réduites de 200 000t. Les prix sont sous la pression de l'offre et s'écartent peu depuis la mi-janvier de 114/115€ rendu Rouen, figurant ainsi parmi les plus bas de la campagne.

Un tiers de la collecte

La situation est pire en orge pour laquelle le stock de report a été réévalué à 4,1Mt, plus que celui du blé et représente un tiers de la collecte! Les prix de marché sont très inférieurs au prix d'intervention à 85€ départ Centre et les offres françaises à l'intervention, 740 000t à la date du 5 février, paraissent modiques par rapport au volume à dégager. D'autant que c'est la dernière campagne où l'intervention jouera pour l'orge.
Aux bilans de janvier, le marché du maïs paraissait bien équilibré avec la perspective tout à fait raisonnable d'un stock de report de 2Mt. L'augmentation sensible de l'estimation de production, passant de 14,9 à 15,2 Mt remet cet équilibre en cause, une baisse des ventes à l'Union européenne venant encore l'aggraver. De telle sorte que la prévision de stock de report monte à 2,7Mt, le plus lourd de ces cinq dernières années. Cette augmentation des estimations de production n'est qu'une demi-surprise car, en fin d'année dernière, l'AGPM et Arvalis avaient annoncé une récolte de 15,6Mt. Si cette projection se révélait juste, le maïs rejoindrait les céréales à paille victimes d'une trop grande disponibilité.

Ensemencements : progrès du blé, recul de l'orge

Selon la note de conjoncture du ministère de l'Agriculture (Agreste) sur l'état des grandes cultures au 1er février, les semis de céréales d'hiver pour la récolte 2010 atteindraient 7,1 millions d'hectares, soit tout près du record établi en 2008 avec 7,18Mha.
Le blé tendre enregistrerait une sensible progression avec 4,9Mha contre 4,7 l'an dernier, soit +3,7% toutes les grandes régions productrices étant concernées, hormis la Picardie.
Le blé dur enregistrerait le plus fort taux de progression, +13,5%, avec la plus grande superficie de ces cinq dernières années : 462 000 ha. La progression du blé dur est particulièrement importante dans la région Centre, avec +29%.
La sole d'orge d'hiver reculerait de 6,3% par rapport à 2009 avec 1,24Mha, ce qui la maintiendrait néanmoins à 3% de plus que la moyenne 2005/2009. La baisse des semis d'orge d'hiver affecterait tout particulièrement la région Centre qui reculerait de 19% et la Bourgogne de 5%.
La surface de colza d'hiver s'est stabilisée cette campagne avec 1,46Mha au plan national, mais elle progresserait dans les principales régions productrices : Bourgogne, Centre et Champagne-Ardenne.



Déclaration PMTVA 2010 dans la Nièvre

Priorité à la télé-déclaration

La déclaration de la prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes doit être déposée en DDT entre le 1er mars et le 17 mai 2010.
En 2010, la priorité est donnée à la télé-déclaration : télé-déclarer est simple, rapide et sécurisé.

Vous pouvez télé-déclarer
- En vous connectant chez vous sur le site Telepac : https://www1.telepac.agriculture.gouv.fr/
- Lors d'un de vos passages à la DDT (site du 24, rue Charles Roy à Nevers), du 1er mars au 17 mai, des ordinateurs seront à votre disposition et un agent du SEA sera là pour vous assister
- Sur les marchés au cadran de Corbigny et de Moulins-Engilbert, la DDT sera présente pour vous aider à télé-déclarer :
- Les lundis 1er, 8, 15, 22, et 29 mars 2010 au marché au cadran de Corbigny de 9h à 12h
- Les mardis 2, 9, 16, 23 et 30 mars 2010 au marché au cadran de Moulins-Engilbert de 9h à 12h.

Pour télé-déclarer, vous devez vous munir :
- de votre numéro Pacage
- de votre code d'accès à Télépac
Ces informations figurent sur le courrier «*notification des DPU 2009*» que vous avez reçu fin novembre 2009.
Si vous souhaitez continuer à faire une déclaration papier, vous pouvez :
- soit télécharger le formulaire sur le site internet de la DDT : http://www.nievre.equipement-agriculture.gouv.fr/
- soit demander un dossier «*papier*» à la DDT

Attention : A la différence des années précédentes,
aucun formulaire papier ne vous sera automatiquement envoyé cette année.

Pour tout renseignement :
- s'adresser à la DDT (site 24, rue Charles Roy à Nevers)
- ou téléphoner au 03 86 71 71 71 (le matin uniquement).
Direction Départementale des Territoires (DDT) de la Nièvre

Tuberculose

Organisation d'une campagne de piégeage de blaireaux en Côte-d'Or

Le 12 février, la Direction Départementale de la Protection des populations (DDPP) a convié, en présence du GDS et de la FDSEA, les Lieutenants de louveterie, la fédération départementale des piégeurs et la fédération départementale des chasseurs pour organiser une campagne de piégeage de blaireaux.
Répondant en partie aux demandes de la profession, la campagne de piégeage s'articule autour de deux Arrêtés Préfectoraux actuellement en cours de rédaction:

1. Le premier portant sur la surveillance du statut sanitaire des blaireaux vis à vis de la tuberculose sur le département de la Côte d'Or avec un objectif de capture de 200 animaux en zone indemne et de 250 animaux dans la zone tuberculose ;
2. Le second portant sur la régulation des populations de blaireaux dans la zone touchée par la tuberculose.
Sur le terrain, la capture des blaireaux sera réalisée sous la responsabilité des lieutenants de Louveterie par des piégeurs agrées.
Le dispositif présenté par la DDPP se substituera à la réglementation actuelle, allégeant ainsi les contraintes administratives des lieutenants de Louveterie.
Par ailleurs, la DDPP s'est engagée pour que le dispositif soit opérationnel au 1er mars 2010 avant la sortie des animaux à l'herbe.
Les louvetiers réuniront rapidement localement les piégeurs pour sa mise en place.

Le GDS et la FDSEA resteront vigilants sur le respect des engagements et des échéances.

A votre service depuis plus de 150 ans
WALTEFAUGLE
Bâtiments Agricoles
Panneaux Photovoltaïques
Industriels - Artisanaux
A votre écoute pour tous vos projets
BP32 - 70184 Dampierre-sur-Salon CEDEX
Tél. 03 84 67 07 07 - Fax 03 84 67 08 17
Email : societe@waltefaugle.com
site : www.waltefaugle.com

Chevannes Changy (58)

L'humble parcours du moutonnier juste installé

Olivier Mateos, 23 ans, s'est lancé le 1er janvier dans l'élevage ovin, du côté de chez lui, à Chevannes Changy, avec la bénédiction de Bourgogne Elevage, la coopérative aujourd'hui devenue Terre d'ovins. Celui qui reconnaît *«avoir encore tout à apprendre»*, est un exemple, humble mais volontaire, de ce que favorise la relance ovine.



Olivier Mateos tient dans ses bras un des tout premiers nouveaux-nés de sa nouvelle troupe. 170 brebis pleines vont encore agneller d'ici mars prochain sur son exploitation.

Emmitoufflé dans sa doudoune, par - 4 degré sous le hangar, Olivier Mateos n'est pas peu fier. Il tient dans ses bras un frêle agneau, tacheté de noir, qui vient de naître, avec 10 autres de ses congénères. Bien sûr, ce matin de février, le jeune éleveur est aussi un peu triste : l'un des nouveaux nés n'a pas passé la nuit. Bâché, le hangar n'a pas suffi pour le faire résister aux assauts de la froidure. Olivier, qui affiche l'incrédulité des aventuriers, sait déjà que la vie obéit à des cycles naturels qui la rendent précaire. Loin de se démonter mais le profil bas, il en tire un premier enseignement : *«l'élevage ovin, c'est beaucoup de surveillance et d'attention. Un agneau est fragile. S'il ne tête pas parce qu'il est repoussé par sa mère, le lendemain matin, il est mort»*. Conscient qu'il n'est «*pas encore calé*» et qu'il doit «*encore tout apprendre sur le tas*», Olivier ne désarme pas. Le jeune homme est un grand calme dont le sang froid rivalise avec une générosité bonhomme. Un trait de caractère qui le qualifie pour rentrer dans le milieu, étroit dans la Nièvre, des moutonniers professionnels. Une patience et une vigilance qui sont des qualités intrinsèques de sa nouvelle activité.

Investissement de 21 000 euros hors taxe

Attention ! Le parcours d'installation en ovins exige aussi une bonne dose de détermination. Et ça, Olivier Mateos n'en manque pas non plus. Des années que le jeune, bercé par la vie quotidienne de son céréalier de père, ambitionne de débuter. C'est comme une attraction irrésistible. Olivier est fait pour l'agriculture qui lui tend les bras depuis son plus jeune âge. Même si, le moment des études technico-économiques venu, en juillet 2009, il ne savait pas encore que ce serait en ovins. Avec Christophe Rainon, le technicien de la Chambre d'agriculture, il a même hésité à se lancer dans le blé. «*Je dispose de 40 hectares, dont 25 que je loue, et on s'est demandé ce que je pouvais faire de mieux mais il fallait drainer et vous voyez où sont les cours du grain aujourd'hui*» s'interroge-t-il. Et de trancher, clairement : «*c'est plus qu'un pari, reprend-il, le but c'est de trouver le moyen de vivre*». Et l'agneau semble bien convenir à son ambition : «*les moutons ne s'en tirent pas trop mal*». Olivier a investi 21 000 euros hors taxe, financés en partie par Bourgogne Élevage, pour acheter 200 brebis présumées pleines à un éleveur de l'Allier. Il a dû faire vite car il ne les a trouvées que le 29 janvier, deux jours avant la date limite de dépôt des demandes de l'aide ovine. Grâce à son partenariat avec Terre d'ovins, le jeune éleveur est non seulement assuré de trouver un débouché pérenne mais il pourra aussi toucher l'aide supplémentaire de l'A.O. (3 euros par brebis en plus des 21 euros de prime) puisqu'il remplit son prévisionnel de commercialisation et qu'il contractualise avec la coopérative. «*Avec tout cela, je sais que je dois sortir un demi revenu, le reste ne dépend que des marchés*».

Mi-temps chez un voisin

Un demi revenu, cela rompt avec la vision romantique de l'éleveur ovin. Olivier Mateos garde donc par ailleurs son emploi à mi-temps chez un de ses voisins agriculteur. Une semaine sur deux. Heureusement, le jeune est aussi un bosseur qui se lève tôt le matin et se couche tard. Parce que ses brebis et l'engraissement de ses agneaux finis nécessitent son attention tous les jours. «*Pour le moment, je débute, ce n'est pas trop difficile*» justifie-t-il en se félicitant de pouvoir compter sur son père «*qui jette un œil*». Sans dissimuler ses ambitions d'agrandissement, Olivier ne veut pas brûler les étapes. De son stage de deux mois chez un éleveur ovin de Saône-et-Loire et de son stage 56 heures il y a trois ans pour un projet d'installation avec son père, avorté depuis, il a gardé une certaine méthodologie. «*J'ai un chargement de 6,5 par hectare que j'aimerais bien augmenter plus tard mais pour l'instant je dois déjà gérer tout ça*». Un œil sur les cours, l'autre sur l'exploitation, une semaine salarié à l'extérieur, l'autre à gérer la paperasse, le déparasitage, la vaccination, les agnellages (170 brebis sont encore pleines), l'alimentation (luzerne déshydratée et orge), les produits vétérinaires, la tonte... dans le désordre mais avec la même motivation. Olivier sait que pour tenir, il doit arriver à «*un agneau par brebis et par an*». Il l'engraisse jusqu'au sevrage et au-delà des 70-80 jours. Son étude technico-économique est formelle : il doit passer. Et le tout sans les aides de l'État à l'installation parce qu'il a eu une subvention du Conseil général. «*On verra dans quatre ans, quand la question de la retraite de mon père commencera à se poser*». D'ici-là, Olivier doit tout faire pour concrétiser son rêve de gosse. «*Vous savez, il faut aimer... mais quand on aime ...*»!

EMMANUEL COULOMBEIX

Vente de charollais à Arnay-le-Duc

Un bilan correct pour les béliers

Soixante-dix des 110 animaux proposés à la vente de l'association des éleveurs de moutons charollais ont trouvé preneur, jeudi dernier à Arnay.

D'un point de vue comptable, la vente d'Arnay-le-Duc suit la tendance des dernières années avec, en plus des 70 ventes sur 110 possibles, un prix moyen de la transaction qui s'élève à 445€. Les prix s'échelonnent de 400€ (mise à prix) à 870€. Le nombre total de ventes, jugé correct voire satisfaisant par les organisateurs (notamment par rapport aux conditions climatiques), aurait pu être plus important si deux groupements d'éleveurs n'avaient pas manqué à l'appel. D'autres transactions devraient être enregistrées ces prochains jours avec plusieurs contacts échangés en fin de journée. En plus d'une clientèle qui se fidélise de plus en plus chaque année, de nouvelles têtes sont apparues jeudi dernier à Arnay. Ce fût notamment le cas de huit éleveurs allemands qui ont fait le déplacement. En provenance de la région de Stuttgart, ces derniers ont acheté pas moins de neuf béliers. Leur objectif ? Faire des tentatives de croisements sur la race Wurtemberg (Est à laine mérinos). Comment ont-ils atterri à Arnay ? L'un d'eux est abonné à Réussir pâtre, a vu l'annonce de la vente, s'est connecté sur le site de l'association (www.association-mouton-charollais.com) et a ensuite pris contact avec les responsables.

AG



Les béliers ont tenu tête à leurs prédécesseurs avec 70 ventes sur 110 possibles (moyenne de ces dernières années).

Station d'évaluation de Jalogny (71)

Un pôle d'excellence charolais

Le 22 septembre 2009, 82 mâles charolais ont fait leur entrée à la station d'évaluation de Jalogny en Saône-et-Loire pour être évalués selon un protocole strict et dans des conditions identiques. A l'issue de cette évaluation, l'estimation de leur potentiel génétique sur ascendance et sur performances propres sera réalisée.

Les jeunes reproducteurs entrés en station cette campagne sont prometteurs :

* Grâce à un tri sévère, en effet, seulement 82 veaux ont été retenus sur morphologie et ascendance parmi 275 animaux proposés. Et sur ces 82 rentrés environ 70 seront présentés à la vente. En résumé, après deux tris judicieux, sur les 275 mâles du début les 25% meilleurs seront à votre disposition le jour J.

- Par leur morphologie exceptionnelle, avec des pointages au sevrage bien supérieurs à la moyenne raciale comme on peut le voir sur le tableau 1.

- Par leur croissance

La croissance réalisée en ferme entre la naissance et l'entrée en station est évaluée à 1 472 g/j et à ce jour la croissance moyenne réalisée en évaluation est de 1 425g/j. Sachant que parmi les 82 mâles évalués 24% ont une croissance en contrôle supérieure à 1 600g/j.

- Par leur ascendance de qualité, en effet, comme le pointage, le niveau d'index génétique des parents est

supérieur à la moyenne raciale pour la quasi totalité des index.(tableau 2 et 3).

Des moments forts à la station de Jalogny

Pour repérer les meilleurs animaux et venir juger par vous-même de la qualité du lot vous disposez de deux portes ouvertes les samedi 20 février et mercredi 24 février. Un catalogue comprenant le descriptif de chaque animal sera disponible afin d'aider au choix. La liste des animaux à l'entrée est aussi disponible sur sl.chambagri.fr.

Le vendredi 26 février une vente ouverte à tout public bouclera la campagne. L'exposition des animaux attachés débute à 10h et la vente à 13h30. Il sera possible de se restaurer sur place.

Pour tous renseignements : 03 85 29 56 74

OLIVIER LAVESVRE
CHAMBRE D' AGRICULTURE DE SAÔNE ET LOIRE

➜ Tableau 1

	Poids naissance	Poids 120j	Poids 210j	DM	DS	AF
Station de Jalogny	48	194	347	77	73	69
Moyenne raciale	49	176	292	61	62	62
Ecart	-1	-18	-55	-16	-11	-7

➜ Niveau génétique des mères (tab.2)

	FNais	CRsev	DMsev	DSsev	ISEVR	Avel	Alait	IVMAT
Moyenne des mères indexées	101	102	103	102	104	100	102	105
Moyenne raciale	102	99	99	99	98	101	100	98
Ecart / à la moyenne racial	-1	+3	+4	+3	+6	-1	+2	+7

➜ Niveau génétique des pères (tab.3)

	FNais	CRsev	DMsev	DSsev	ISEVR	Avel	Alait	IVMAT
Moyenne des mères indexées	97	108	103	107	110	105	107	115
Moyenne raciale	99	103	102	104	105	101	102	105
Ecart / à la moyenne racial	-2	+5	+1	+3	+5	-4	+5	+10

Filère porcine

Les éleveurs de porcs passent à l'offensive

Certains abattoirs et salaisonneries ont été bloqués par les éleveurs de porcs, les 9 et 10 février dernier. Avec ces actions, la FNP souhaite obliger les entreprises de transformation à répercuter la récente hausse des prix lors de leurs achats.

Suite à l'appel de la FNP (Fédération nationale porcine) invitant les éleveurs à mener des actions en direction des entreprises de transformation, deux opérations ont été organisées dans la semaine du 8 février. La FNP espère ainsi obliger l'aval à répercuter la hausse des prix, amorcée le 4 février au marché du Porc Breton (+3,6 cents), lors de leurs achats.

Application de la marque VPF

«Nous voulons un engagement national du prix du porc et l'emploi de la marque VPF (Viande de porc française) sur les approvisionnements français des salaisonniers», a expliqué Christian Guy, vice-président de la FNP à propos des revendications des éleveurs de porcs prenant part aux blocages. Certains d'entre eux avaient prévu de bloquer l'abattoir de la Fispo (Filière porcine du sud-ouest) à Capdenac dans l'Aveyron, mardi 9 février.

Le lendemain, d'autres éleveurs de porcs ont bloqué les entrées et sorties de la salaisonnerie Polette à Riom (Puy-de-Dôme en Auvergne). Une réunion de tous les membres de la filière, sous l'égide de la FNSEA et de la FNP, est prévue le 19 février, elle est destinée à déterminer la position des zones à faible densité par rapport au bassin de forte production de l'Ouest de la France.

À travers le blocage de la salaisonnerie Polette le 10 février au matin, ce sont bien évidemment tous les salaisonniers français qui étaient visés. «*La démarche est nationale*», explique le vice-président de la FNP. La semaine prochaine, de nouveaux blocages sont programmés : celui des salaisonneries Madrange en Bretagne et celui de l'abattoir Didier en Dordogne. Des actions que Christian Guy juge nécessaires sur la durée : «*On doit maintenir la pression jusqu'au 19 février*».

➜ à noter

PMTVA

Précisons sur la campagne 2010

La circulaire concernant la PMTVA 2010 vient d'être publiée au bulletin officiel. Quelques nouveautés doivent désormais être prise en compte :

- Dans le cadre du bilan de santé de la PAC, la prime est découplée à hauteur de 25% de la part communautaire (base initiale 200€), la part nationale restant elle inchangée. A titre indicatif, un éleveur percevra désormais, un montant de 200€ par animal pour les 40 premières vaches et de 175,85€ pour les vaches suivantes, la part de la prime découplée intégrant en partie le portefeuille de DPU de l'éleveur.

- La modulation obligatoire s'appliquant aux aides PAC perçues par les éleveurs passera en 2010 de 7 à 8%

- La période de dépôt de la déclaration PMTVA est étendue de 2 jours (du 1er Mars au 17 mai 2010)

De même et pour rappel, depuis la campagne 2009, l'éleveur n'a plus à déclarer l'effectif d'animaux pour lequel il souhaite percevoir la prime, cet effectif étant calculé automatiquement à la fin de la période de détention obligatoire.

Enfin, et concernant le paiement du solde de la part nationale et communautaire 2009, le ministre a indiqué lors du congrès de la FNB que celui-ci serait respectivement effectif à partir de la mi-février (part nationale) et des mois de mai-juin (part communautaire).

Votre FDSEA se tient à votre disposition pour tous renseignements.

FDSEA 58

UN MOYEN MODERNE ET RAPIDE POUR PUBLIER VOTRE ANNONCE LÉGALE DANS Terres de Bourgogne
legales@terres-de-bourgogne.net
Devis établi plus rapidement...
RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE PATRICIA AU 03 80 78 90 42

cours&marchés

➜ Pages réalisées par la rédaction de Terres de Bourgogne, avec le concours des quotidiens *Les marchés* et *La Dépêche.*
Toutes reproductions et communication interdites.

➜ Céréales

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur;
OA: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur.
BPMF: blé panifiable meunerie française
Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Récolte 2009: Prix base juillet, majorations commerciales mensuelles non comprises (sauf en avoine et indications contraires) de 6,05 du 1er au 15 février pour toutes céréales et de 6,51 du 16 au 28 février.

Départ	Spécifications	Échéance	€/t		Observations
Blé tendre 2009					
Aube/Yonne	76/220/11%	fév-juin	104,00	V	C
Sud Côte d'Or	BPMF 220/11% mini	fév-juin.	107,00 à 108,00	V	C
Blé dur 2009					
Sud-Est	normes semoulières	fév.-mai	150,00	V	C
Orge de mouture 2009					
Sud Côte d'Or	64-65 kg/hl	janv.-juin	90,00	V	C
Aube/Yonne	62-63 kg/hl	janv.-juin	88,00	N	C
Sud Est	68-70kg/hl	janv.-juin	112,00	N	C
Maïs 2009					
Sud Côte d'Or	64-65 kg/hl	fév.-juin	90,00	V	C
Sud Est	-	INC			
Avoine 2009					
Noire					
Sud Côte d'Or	50/51 kg/hl	fév.-mars	77,00	V	C
Saône et Loire	-	inc	-	-	C
Blanche					
Sud Côte d'Or	-	INC			

➜ Protéagineux

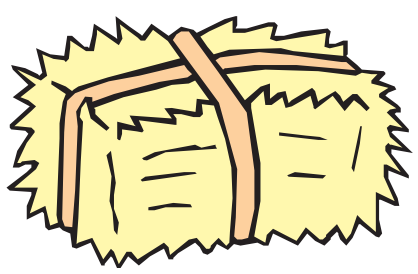
Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
Pois 2009				
Aube/Yonne		INC		

➜ Céréales France (disponible ou rapproché) *12 février*

Blé fourrager Départ Eure-et-Loir (sans garantie) : 99,00; Blé meunier Départ Eure-et-Loir : 105,00; Blé standard Rendu Rouen A.R. : 113,50; Orge de Mouture Rendu Rouen A.R. : 92,00; Orge de Mouture Dép. E.-et-Loir: 82;00; Maïs FOB Rhin (mars) :128,00; Tournesol Rendu Saint-Nazaire: 290,00; Pois Départ Oise: 153,00; Colza Rendu Rouen (avril) : 289,00; Colza FOB Moselle (Euronext- fév) : 292,00.

➜ Pailles et fourrages *10 février*

Paille de blé :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre indicatif Balle rectangulaire (rendu, sous abris) 300-400 kg :40 E/t. Balles pickup (départ champ)25kg : inc.
NORD-EST Balles de 20-25 kg à l'abri, **région Dunkerque, Nord Pas de Calais, Somme :** inc. Grosses balles rectangulaires de 300-400 kg toutes régions, à l'abri : 40 E/t. Balles rondes en 1,20 m de diamètre :inc.
Foin de prairie :
CENTRE-BASSIN PARISIEN Loiret, Seine-et-Marne, balles pickup 25 kg : inc. 200 à 300 kg balles rectangulaires (sous abri) : inc. balles rondes : inc.
NORD-EST Petite balle de 20 kg, de bonne qualité, Balle pickup 20 kg: inc. balles rectangulaires (sous abri) :.....inc.
Luzerne :
CENTRE-BASSIN PARISIEN A titre indicatif
1ère coupe : inc., balles rondes
1e coupe :inc., petits ballots



cours&marchés OVINS

➜ Corbigny - Sicagemac *15 février*

Amenés: 145	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Agneaux gras	80-114	1,90-2,49
Agneaux maigres	36-70	1,30-2,07
Brebis	10-80	0,18-1,49
Béliers	65-101	-

Vente fluide dans l'ensemble des catégories à des tarifs sensiblement reconduits.
PROCHAIN MARCHÉ : 1ER MARS

➜ Moulins-Engilbert - Sicafome *08 février*

Amenés 393 - Marché rendu difficile par la faiblesse des besoins.
Agneaux: cours en baisse. Seuls quelques lots de mâles supérieurs trouvent facilement preneur.
Brebis-béliers: Bonne demande. Vente rapide et totales - **Prochain marché le 22 février (pesée 7h00, vente 9h00) Tél. 03 86 84 28 75 - Fax. 03 86 84 31 88. www.sicafome.frwww.sicafome.fr**

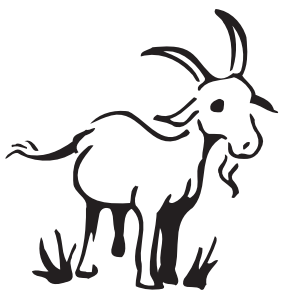
Brebis	E: -	U: 1,00 à 1,15 (60 à 85€)
	R: 0,80 à 1,00 (50 à 60€)	O: -
Béliers	80 à 162€	
Agneaux maigres	58 à 70 (1,84 à 2,10€)	
Agneaux gras	E: -	U: 2,20 à 2,30
- 38kg - (73 à 83 €)	R: -	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,30 à 2,50
38 à 44kg (86 à 106€)	R: 2,15 à 2,30	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 2,30 à 2,56
44 à 50kg (99 à 124€)	R: 2,15 à 2,30	O: -
Agneaux gras	E: -	U: 1,90 à 2,24
+ 50kg (98 à 126€)	R: -	O: -

EFFECTIFS

Agneaux298 Béliers08
Brebis82 Caprins05

➜ Sancoins *10 février*

Amenés 231, dont 74 agneaux, pas d'agneaux d'embouche, 135 brebis et 17 béliers.
La faiblesse de l'offre oblige à reconduire les cours des agneaux, toutes catégories. La demande est calme pour toutes les catégories de brebis. Seuls les tarifs des béliers sont en baisse.
A la pièce : Brebis suitées 80,00-120,00-100,00 (=). Béliers de réforme 73,00-115,00-90,00 (-15,00). Agneaux d'embouche 53,00-73,00-63,00 (=).
Au kg : Agneaux laitons 16-19 kg U 5,55-5,90-5,70 (=); R 5,35-5,70-5,55 (=); 19-22 kg U 5,25-5,65-5,55 (=); R 5,00-5,40-5,25 (=); plus de 22 kg U 4,80-5,15-5,05 (=); R 4,65-5,05-4,95 (=). Brebis de réforme moins de 25 kg U inc.; R inc.; plus de 25 kg U 2,30-2,40-2,35 (=); R 1,81-1,95-1,89 (=); O 1,44-1,59-1,55 (=).



cours&marchés PORCS

➜ Porcs *15 février*

Plérins (Marché du Porc Breton)

Amenés 10.867.

Vendus au classement de 1,106 à 1,122 euro. soit une cotation :

Base 56 TMP : 1,115 euro (+0,016)
Base 56 TMP + charte qualité T : 1,135 euro.

➜ Indice porcelet

Indice hebdomadaire

Du 08 au 12/02	Du 01 au 05/02
Prix à 25kg: 1,659;	Prix à 25kg: 1,618;
Par kg suppl.: 0,56;	Par kg suppl.: 0,56;
Porcelet 8kg: 27,827	Porcelet 8kg: 27,068

Prix départ ferme indexé à 25 kg. - La référence «Porcelet départ ferme à 25 kg» est une information professionnelle, destinée aux éleveurs assujettis à une indexation, notamment dans le cadre des Groupements des producteurs.

➜ Porcs abattus *du 05 au 11 février*

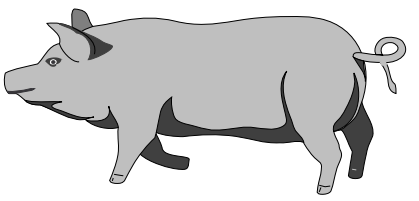
Moyenne hebdomadaire de l'OFIVAL

E/kg/Carcasse	Nbre de porcs	Prix moyen
Bretagne	-	1,21 (+0,04)
Centre, Haute et Basse-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes	-	1,21 (+0,04)
Nord, Pas-de-Calais, Picardie, Ile de France, Lorraine, Alsace, Champagne, Ardennes	-	1,15 (+0,04)
Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes, PACA, Corse	-	1,25 (+0,02)
Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Auvergne-Limousin-Aquitaine	-	1,22 (+0,03)
RÉFÉRENCE NATIONALE	**-**	**1,21 (+0,04)**

➜ Porcins

Sancoins

Amenés : non communiqués.
Légère augmentation des cours.
Au kg net : Porcs charcutiers 1,03-1,36. Coches de réforme 0,64-0,88.



cours&marchés DIVERS

➜ Alimentation animale

10 février

Tourteaux de soja 48% pellets Montoir : 313,00; Poudre de lait écrémé spray dispo.: 180,00; Lactosérum: 690,00; Saindoux raffiné: 630,00; Huile de coprah raffinée: 745,00; Huile de palme raffinée: 730,00; Luzerne déshydratée 18%: 120,00; Pulpes de betteraves Marne: 91,00; Sons-Pellets: 80,00; Farines de poissons Amér. du Sud (65%) : 1325,00

BOVINS

➜ Bourgogne Franche-Comté

du 08 au 14 février

Bovins destinés à l'engraissement *Cotation établie par la Commission Interdépartementale de Dijon*

Sexe	Age (mois)	Poids type (kg)	Catégories de conformation E	U	R
Mâles	6-12	250	0,00 (0,00)	2,59 (0,00)	0,00 (0,00)
		300	0,00 (0,00)	2,50 (0,00)	0,00 (0,00)
		350	0,00 (0,00)	2,43 (0,00)	2,35 (0,00)
		400	0,00 (0,00)	2,37 (0,00)	2,30 (0,00)
	12-24	450	0,00 (0,00)	2,26 (-0,02)	2,20 (0,00)
		500	0,00 (0,00)	2,15 (-0,03)	2,06 (-0,02)
Femelles	6-12	270	0,00 (0,00)	2,05 (-0,01)	1,97 (0,00)
	12-24	400	0,00 (0,00)	1,92 (-0,02)	1,83 (0,00)
Castrés	12-24	500	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : vente difficile en sujets lourds.

Gros bovins morts *Cotation établie par la Commission Bourgogne Franche-Comté de Dijon*

	E	U	R	O	P
Bœuf	N.C. (/)	0,00 (0,00)	3,16 (0,00)	2,70 (-0,05)	N.C. (/)
Génisse	N.C. (/)	3,90 (0,03)	3,25 (-0,03)	0,00 (0,00)	0,00 (0,00)
Vache	N.C. (/)	3,43 (0,00)	3,06 (0,00)	2,57 (0,00)	2,25 (0,01)
Jeune Bovin	N.C. (/)	2,53 (0,00)	2,22 (-0,07)	2,92 (-0,02)	N.C. (/)
Taureau	N.C.(/)	2,28 (0,00)	2,23 (0,00)	2,13 (0,00)	N.C. (/)

Première valeur : cotation de la semaine **- Deuxième valeur :** variation absolue par rapport à la semaine précédente.
TENDANCE : Commerce morose.

Bovins boucherie

Au kg net : Bœufs U inc.; R 3,16 (-0,01); O 2,75. Génisses E inc.; U 3,87 (-0,10); R 3,28 (-0,02); O inc. Vaches U 3,43 (+0,03); R 3,06 (-0,04); O 2,57 (-0,03); P 2,24 (-0,06). Taureaux E inc.; U 2,28 (=); R 2,23 (=); O 2,13 (=). Jeunes bovins E inc.; U 3,53 (+0,02); R 3,29 (=); O 2,94 (=).

➜ Saint-Christophe-en-Brionnais

10 février

Amenés 409 broutards et 296 bovins maigres.
En broutards, demande active pour les bons sujets. Légère hausse pour les plus légers. Vente quasi totale des laitonnes grâced à une demande ferme. En bovins maigres, bon pourcentage de vente pour les bonnes vaches. La qualité des apports entraîne un marché très actif.
A la pièce : Broutards mâles moins de 200 kg 590,00-640,00; 200-250 kg 620,00-840,00; 250-300 kg 670,00-770,00; 300-350 kg 670,00-910,00; 350-400 kg 700,00-980,00; 400-450 kg 970,00-1120,00; 450-500 kg 1020,00-1140,00; plus de 500 kg inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg 480,00-510,00; 220-300 kg 520,00-690,00; plus de 300 kg 610,00-850,00. Taurillons moins de 300 kg inc.; 300-400 kg inc.; 400-450 kg inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg inc.; plus de 600 kg inc. Génisses moins de 400 kg 12-24 mois 720,00-780,00; 400-450 kg 12-24 mois 740,00-790,00; plus de 450 kg 12-24 mois inc.; 24-36 mois inc.; culardes 30 mois inc.; 2 ans et plus 710,00-1470,00-1006,00. Vaches moins de 5 ans 680,00-1420,00-1026,00; 5-10 ans 670,00-1410,00; plus de 10 ans 650,00-1300,00; suitées 1310,00. Châtrons inc.
Au kg vif : Broutards mâles moins de 200 kg U 3,21-3,37; 200-250 kg U 2,74-3,75; 250-300 kg U 2,53-2,97; 300-350 kg U 2,20-2,72; 350-400 kg U 2,31-2,54; 400-450 kg U 2,38-2,57; 450-500 kg U 2,25-2,47; plus de 500 kg U inc. Génisses laitonnes moins de 220 kg U 2,36-2,53; 220-300 kg U 1,95-2,44; plus de 300 kg U 1,62-2,44. Taurillons moins de 300 kg U inc.; 300-400 kg U inc.; 400-450 kg U inc.; 450-500 kg U inc.; 500-600 kg U inc.; plus de 600 kg U inc. Génisses 400-450 kg 12-24 mois U 1,75-1,84; plus de 450 kg 12-24 mois U inc.; 24-36 mois U inc.; culardes 30 mois U inc.; 2 ans et plus U 1,67-2,60. Vaches moins de 5 ans U 1,40-2,13; 5-10 ans U 1,23-1,87; plus de 10 ans U 1,20-1,62; suitées U inc. Châtrons U inc.
Au kg net : Génisses moins de 400 kg 12-24 mois U 1,80-2,18.

Gros Bovins de boucherie. Amenés 185, dont 3 bœufs, 34 génisses, 145 vaches et 3 taureaux.
Moins d'apports. Vente plus facile sauf pour les vaches label.

➜ Sancoins

10 février

Gros Bovins de boucherie

Total des animaux présentés sur le marché

Amenés 128, dont 2 bœufs, 37 génisses, 84 vaches et 5 taureaux.

Commerce plus difficile dans l'ensemble des catégories avec baisse des cours.

Gros Bovins d'élevage, d'engraissement *10 février*

Amenés 177 broutards et 185 sujets d'embouche.
En broutards, vente plus facile sauf pour les mâles lourds. En embouche, cours reconduits, toutes catégories.
Au kg : Broutards Charolais mâles 200-250 kg E inc.; U 3,00; R 2,90; 250-300 kg E inc.; U 2,78 (+0,02); R 2,61 (+0,02); 300-350 kg E inc.; U 2,62 (=); R 2,42 (=); 350-400 kg E inc.; U 2,46 (=); R 2,36 (=); 400-450 kg E inc.; U 2,42 (=); R 2,30 (=); 450-500 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 500 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousins mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisés races à viande mâles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; 300-350 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles plus de 300 kg U inc.; R inc. Broutardes Charolaises femelles 200-250 kg E inc.; U 2,18 (=); R 2,09 (=); 250-300 kg E inc.; U 2,18 (=); R 2,07 (=); 300-350 kg E inc.; U 2,06 (=); R 1,87 (=); plus de 350 kg E inc.; U inc.; R inc.; Limousines femelles 200-250 kg E inc.; U inc.; R inc.; 250-300 kg E inc.; U inc.; R inc.; plus de 300 kg E inc.; U inc.; R inc.; Croisées races à viande femelles 200-250 kg U inc.; R inc.; 250-300 kg U inc.; R inc.
A la pièce : Châtrons Charolais moins de 240 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U inc.; R inc. Génisses Charolaises moins de 240 kg 12-24 mois U 1020,00 (=); R 720,00 (=); 240-300 kg 12-24 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 12-24 mois U 1420,00 (=); R 1050,00 (=); moins de 240 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc.; 240-300 kg 24-36 mois U inc.; R inc.; plus de 320 kg 24-36 mois E inc.; U inc.; R inc. Vaches Charolaises légères moins de 240 kg moins de 5 ans E 1150,00 (=); U 1030,00 (=); R 750,00 (=); lourdes plus de 320 kg moins de 5 ans E 1520,00 (=); U 1150,00 (=); R 1000,00 (=); légères moins de 240 kg plus de 5 ans E 1120,00 (=); U 970,00 (=); R 650,00 (=); O 550,00 (=); lourdes plus de 320 kg plus de 5 ans E 1370,00 (=); U 1100,00 (=); R 1000,00 (=); O 650,00 (=).

Veaux d'élevage *10 février*

Amenés 79.
La vente est plus calme en croisés charolais avec des cours en baisse.
A la pièce : Veaux Charolais mâles légers 285,00-375,00-335,00 (=); lourds 380,00-445,00-415,00 (=); conformation supérieure 440,00-500,00-470,00 (=); Charolaises femelles légères 255,00-315,00-285,00 (=); lourdes 325,00-400,00-385,00 (=); conformation supérieure 400,00-465,00-435,00 (=); Croisés Charolais Normands mâles légers 270,00-345,00-310,00 (-10,00); lourds 350,00-420,00-400,00 (-10,00); conformation supérieure 420,00-480,00-450,00 (-10,00); Croisées Charolaises Normandes femelles légères 250,00-295,00-270,00 (-10,00); lourdes 310,00-385,00-370,00 (-10,00); conformation supérieure 380,00-445,00-415,00 (-10,00); Croisés Charolais Frisons mâles légers inc.; lourds inc.; conformation supérieure inc.; Croisées Charolaises Frisonnes femelles légères inc.; lourdes inc.; conformation supérieure inc.; Montbéliards mâles légers inc.; lourds inc.

➜ Montbeugny - Sicagieb (03)

15 au 20 février

BROUTARDS CHAROLAIS MAXI 12 MOIS
***Broutards :* 300 kg : extra : 2,52€ standard : 2,36€ - *Broutards :* 350 kg : extra : 2,44€ standard : 2,29€**

BROUTARDS CHAROLAIS MAXI 15 MOIS
- *Broutards :* 400 kg : extra : 2,36 € standard : 2,21€- *Broutards :* 450 kg : extra : 2,29€ standard : 2,13€ - *Broutards :* 500 kg : extra : 2,21€ standard : 2,06€

GENISSES CHAROLAISES
200 kg : 2,21€- 250 kg : 2,13€ 300 kg : Age maxi 15 mois : 2,06€ - 350 kg : Age maxi 15 mois : 1,98€ - 400 kg : Age maxi 18 mois : 1,91€ 450 kg : Age maxi 18 mois : 1,76€

Des Professionnels à votre Service





Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ?
03 80 78 90 35

➜ Corbigny - Sicagemac

15 février

BOVINS : 202	Prix moyen par animal	Prix moyen par kilo
Broutards (245-340kg)	540-880	2,20-2,66
Broutards (385-415kg)	950-1010	2,42-2,49
Broutards (435-500kg)	950-1130	2,15-2,48
Laitonnes (305-405kg)	620-820	2,01-2,05
Vaches	770-1200	-

Face à une demande plus prudente, les tarifs sont en légers replis en broutards et plus particulièrement en sujets ordinaires.
Vente suivie en laitonnes à des cours reconduits.
Peu d'apports en génisses eT vaches, cours fermes.

PROCHAIN MARCHÉ : LE 22 FEVRIER

➜ Moulins-Engilbert - Sicafome

16 Février

Amenés 1224 (91% de vendus).
Broutards : On constate toujours une demande très forte en sujets de moins de 400 kg, pour lesquels les cours sont toujours très fermes. De 400 à 500 kg, les bons lots sont recherchés, mais les cours plafonnent. On observe un ralentissement de la demande dans les sujets de plus de 450 kg : les tarifs reculent légèrement.
Laitonnes - génisses 2 ans: Cours inchangés.
Vaches: L'offre est un peu moins importante cette semaine, permettant ainsi une vente soutenue à des cours en légère progression, dans un contexte qui reste pourtant morose dans la viande.
www.sicafome.fr

Effectifs

Bovins gras	3	Taurillons	8
Broutards	686	Vaches	201
Génisses + 2 ans	26	Vaches suitées	3
Génisses - 2 ans	70	Veaux	1
Laitonnes	213	Culards	7
Taureaux	4	Divers	5

Broutards < 200kg (570à 680 €)	E: -	U: 3,40 à 3,56	R: -
Broutards 200 à 250kg (650 à 750 €)	E: -	U: 2,91 à 3,53	R: -
Broutards 250 à 300kg (780à 870 €)	E: -	U: 2,80 à 3,00	R: -
Broutards 300 à 350kg (800 à 910 €)	E: -	U: 2,60 à 2,90	R: 2,50 à 2,60
Broutards 350 à 400kg (860 à 1040 €)	E: -	U: 2,50 à 2,70	R: 2,30 à 2,50
Broutards 400 à 450kg (940 à 1070 €)	E: 2,55 à 2,60	U: 2,35 à 2,55	R: 2,25 à 2,35
Broutards 450 à 500kg (990 à 1170 €)	E: -	U: 2,25 à 2,42	R: 2,18 à 2,25
Broutards 500 à 530kg (1070 à 1150 €)	E: -	U: 2,09 à 2,27	R: -
Laitonnes <220kg (480 à 560 €)	E: -	U: -	R: -
Laitonnes 220 à 300kg (520 à 700 €)	E: -	U: 2,30 à 2,50	R: 2,10 à 2,30
Laitonnes +300kg (610 à 820)	E: -	U: 2,02 à 2,20	R: 1,95 à 2,02
Génisses 12/24 mois <400kg (690 à 840 €)	E: -	U: 2,00 à 2,10	R: -
Génisses 12/24 mois 400 à 450kg (840 à 860 €)	E: -	U: 1,90 à 2,05	R: -
Génisses 12/24 mois +450 kg (820 à 1070 €)	E: -	U: 1,85 à 2,10	R: -
Génisses 24/36 mois (850 à 1370 €)	E: -	U: 1,70 à 2,10	R: 1,55 à 1,70
Vaches -5 ans	E: 1,85 à 2,44 - 1190 à 1520 €	U: 1,58 à 1,85 - 850 à 1540 €	
	R: 1,45 à 1,58 - 760 à 1150 €	O: -	
Vaches 5 à 10 ans	E: 1,85 à 1,95 - 1250 à 1270 €	U: 1,58 à 1,85 - 960 à 1570 €	
	R: 1,40 à 1,58 - 760 à 1150 €	O: -	
Vaches +10 ans	E: -	U: 1,48 à 1,65 - 920 à 1320 €	
	R: 1,30 à 1,48 - 690 à 970 €	O: 1,00 à 1,28 - 460 à 910 €	
Taureaux 1140 à 1800 €	E: -	U: 1,30 à 1,45	

DIVERS	
Broutards-culards 312 à 430 kg	2,85 à 3,43 - 1070 à 1230 €
Laitonnes formées 248 à 280 kg	3,23 à 3,75 - 800 à 1050 €
Génisses de 2 ans formées 526 à 544 kg	2,40 à 3,37 - 1250 à 1770 €
Génisse 2 ans culardes 390 kg	4,28 - 1670 €

petitesannonces

Matériel

Tracteur

18 - Vends Arès 550 RX, 1997, 7.600 h, rél. av., 20.000 euros + pelle, 20 t, ch. Fiatalis, 12.000 euros à débattre.
✆ **06.14.40.22.10**

18 - Vds cause retraite Deutz DX 120, 1982, 9.500 h, moteur refait, bon état, prix 7.500 euros, livré.
✆ **06.89.45.81.42**

21 - VENDS MF 6180, 4 RM, 120 cv, TBE, année 1997, 4 400 H, clim. (060F)
✆ **06 15 43 79 79**
03 80 90 67 62

26 - VDS Tract Case 90 cv tt options Relev pdt av 2 jeux roue étroite larg d'origine inv hyd rel élect Bosch 3790h
✆ **06 68 98 15 58**

26 - VDS Ramasseuse à noix AMB1400 Pneu 16.938 80% usure Lave Vaisselle prof Zanussi
✆ **04 75 05 90 31**

38 - vds tonneau lisier 3500 l bétonnière att tract 350 l char tribenne 10T Gilibert
✆ **04 74 80 01 96 HR**

39 - Vds JD 6620 12 04 1 500 H TLS rel. av. 3DE PN 5407038 JD 6520 12 04 2 500 h TLS 3DE Pn18438
✆ **06 71 31 03 16**

54 - Vends John Deere 3050 89 90CH 9.300 H + Renault Clio société GD 2002 TVA récup.
✆ **03 83 25 41 31**

55 - Vds Case Magnum 7130 1992 8.550H moteur neuf pneus neufs jumelage av. ar., IH 1455 XL 1983 13.200H moteur neuf.
✆ **06 85 40 24 29**

57 - Vends tracteurs JD 6300 an 95, 10.000 H, bon état.
✆ **06 15 42 94 03**

58 - VENDS case 5140, 1993, 4 RM, 6 700 h., 110 ch, bon état, 20 000 € à débattre. (070B)
✆ **06 22 05 82 29**

58 - VENDS tracteur JD 6410 TLS, année 2001, 4 800 h., boîte Power Quad, cab., clim. TBE. (070D)
✆ **06 83 57 20 65**

71 - Vds tract. Renault 35 CH et Fiat Soméca 50 CH, type 500S, révisés, sans T.V.A.
✆ **03 85 74 16 43 ou**
06 08 03 71 63

90 - VDS tracteur NH 8360 130 cv année 99 4300 H 23.000 euros.
✆ **06 85 54 48 18**

Travail sol

01 - Vds vibroculteur Quivogne 5m50 double rouleaux spirales covercrop Razol 32 disques enx distributeur engrais Sulky DPAX 1503 vibroflex 4m50 21 dents
✆ **04.78.32.71.41 soir**

21 - VENDS herse alternative Amazone 4 m., 900 €. (060J)
✆ **03 80 64 08 75 HR**

21 - VENDS combiné carré 4 m., 1977, 3 rangées de dents Packer, semoir pneumatique, vis hydrau, prix 4 000 € HT. (0621)
✆ **03 80 81 02 92**

58 - VENDS charrue simple Kverneland type AB 100, sécurité non stop, 3 corps, 12 - 20 P, état neuve. (060C)
✆ **03 86 58 42 29**

84 - Vds semoir EUROPA D 21 RGS, traceur JALON CPT HA COMBINE VIBRO ASKEL OPTISEM relevage hydraulique TBE 5500 E +roues SQUELETTE 8-3-44 à 400 E
✆ **06.72.88.46.60**

89 - VENDS charrue Grégoire - Besson 3 socs, non stop mécanique, - enfonce pieux Rabaud. (0707)
✆ **06 72 01 65 36**

Récolte

18 - Vends presse Cubic Deutz-Fahr Vario 8080, 1999, 25.000 bottes, ventilateur, bottes 80x80, 15 000 euros.
✆ **06.81.07.11.77**

26 - VDS Enrubanneuse Supertino film 750 TBE 3500e Round baller JD550 3000e
✆ **04 75 46 34 61 ou**
06 84 69 04 25

58 - VENDS presse petites bottes MF type 28, chariot en bois avec pneus. Très bon état. (0702)
✆ **03 86 60 11 86 ap 19h**

Arbo-viti

26 - CHERCHE Tracteur fruitier 2ou4 RM 50A70 CV en BE + Remorque fruitière 6 Pal
✆ **06 11 91 22 18**

Distribution

42 - Cause cessation vends désileuse pailleuse Hulotte 45GC, mise en service mars 2007
✆ **06.07.21.98.73**

69 - Vds semoir à maïs Monosem 4 R PNU 1 jeu de disques pour semis haricot.
✆ **04 78 90 58 71 HR**

Epandage

07 - Cherche fourche à fumier s'adaptant sur Fiat-Someca 750
✆ **04 75 67 42 60 HR**

26 - VDS Epand Engrais Sulky DPX 1800L Bache repliable 2004 TBE Sem Nodet 17D 3M Pompe électrique 54m3 18kw Armoire tt équip complet an 2007
✆ **06 68 98 15 58**

57 - Vds 2 épandeurs à fumier Leboulch + Duchesne 8,5T hérisson horizontal herse rotative Kuhn HR 3000 + HR 4000 pour pièces avec relevage, semoir Sulky 4m Brabant 4 corps.
✆ **06 69 69 58 63**

58 - VENDS semoir engrais Kuhn MDS 623, 12 - 24 m., 1 500 €, bon état. (07VB1)
✆ **06 59 07 81 30**

Forestier

42 - Vds treuil Syvant IOT fixe avec tablier avec ou sans télécommande
✆ **04.77.20.41.67**
ap. 19h

Cave

42 - Cherche pompe à vendange inox
✆ **06.81.03.30.33**

Manutention

38 - Vds chargeur compact Mustang 930A, 3300 H, godet et fourche à dents, aplatisseur à céréales marque FAO.
✆ **06 86 80 61 37**

71 - Vds chariot élévateur type manitou 4 x 4, 2 T 5 à 6 m, révisé, sans T.V.A., mécanique Renault.
✆ **03 85 74 16 43**
ou 06 08 03 71 63

90 - VDS télescopique Manitou 633 120 LSP année 2000 6200 H 23.000 euros.
✆ **06 85 54 48 18**

Agri. divers

PIÈCES ADAPTABLES DE 1ère QUALITÉ
Pour charrue KVERNELAND :
PACK 4 CORPS réversible 561 €
8 Socs 16" 073004/05
8 Pointes 053090/063090
8 Socs rasette 056873/066873
8 Etraves 073250/51
8 Contre-sep 073608/09
+ Boulonnerie
PACK 5 CORPS réversible 694 €
10 Socs 16" 073004/05
10 Pointes 053090/063090
10 Socs rasette 056873/066873
10 Etraves 073250/51
10 Contre-sep 073608/09
+ Boulonnerie
Net HT Départ 86 Valable jusqu'au 05/03/2010
Exprimez vos besoins : contact86@ganayediscount.fr
Ganaye tél. 05 49 85 84 05 Cédric

• 1 Aplatisseur FAO AP210 (7,5cv)
• 1 Aplatisseur Skiold 200KB 3 rlx
• 1 Aplatisseur EMA 303 (7,5cv)
Promotions barrières herbage 4, 5 et 6m galvanisées = Ex5 4/5m venon 120€ HT
Barrière mobile galvanisée 2,50m, 3m, série légère 80€ HT (poids 30kg)
Auges à veaux à suspendre sur barrière 2,50m 2m galva
Ets LEVEQUE Paul
21350 Saffres **03 80 49 63 86**

01 - Vds herse plate lourde 5m40 terrage forcé ; cultivateur 25 dents 6m10 repliage hydro ; vibro 3m ; paille BR
✆ **03.85.51.90.62 hr**

01 - Vds porte char agricole pour MB 25T poly chenilles MB laverda patins 800 caoutchouc roues 9-5-44
✆ **06.11.39.57.79**

07 - Vds atomiseur 2000L trainée marque Nobili turbine diam 900 8 ans TBE fiche contrôle suivi 1700 euros
✆ **04 75 06 72 83**

21 - RECHERCHE presse moyenne densité, - semoir Pneumasem Nodet, - tracteur 4 RM MF ou JD. (070E)
✆ **06 73 80 16 97**

38 - Vds bétaillère JP 2002 TBE 5,50 m barrière coulissante sur côté séparation int. 6000 E.
✆ **06 01 86 69 55**

38 - Vds remorque Duchene 8T500 réhausse ensilage - Semoir engrais Agram 1500 L, 2 plats inox 18 m - Surélévateurs bottes Altese 2 piques - HT5 m, 1100 euros - Semoir Nodet gr. culture 17 rgs, 600 euros - Butoise PDT à 3 rgs - Chaudière à cochon 125 L - Tondeuse bovin Herger 4 jeux peigne 270 euros - Cellule grains 3 m 50 D. hauteur 2,50 soit 22T, 350 euros - Tract Ford 6700, 82 CV, mot embray. 4500 H.
✆ **04 74 97 14 31**

38 - Vds charrue 1 cor. care de T + distributeur engrais trainé + rouleau lisse + extipateur P. brabanette + sarcl. but + herse bois fer + pompe à membrane g. m. + aplatisseur avec m. + tank à lait 250l
✆ **04 76 32 08 58**

38 - Vds charrue Huard trisocs Losange réversible 1200 euros - Tracto pelle Case 580 G 4X4 Drop exten DO 3 godets, an 85, 9000 euros HT.
✆ **06 62 56 20 90**

38 - Vds 2 calibreuses à noix (calibrage à plat en 2,5 grilles + 3 grilles) largeur 140 cm.
✆ **Coopenoix**
04 76 56 80 33

39 - Vds nettoyeur broyeur de betteraves Pino, t.b.é. rampe à fumier va-et-vient MIro
✆ **03 84 37 17 42**

39 - vds TRACT SOMECA 85 cv, COVERCROP 28D EN X, VIBRO 4.50m + ROTOHERSE, CANADIEN 3m, BENNE 8T, ETAUPINOIR 5.50m, ROULEAU HYD 7m, MALAXEUR 800L, TASS AV, GRUE JD 3 PTS, RATELIERS BOVINS ET OVINS, ETALAGE POUR RANGEMENT, BROYEUR 2m, SEPARATEUR A GRAINS 35 ET 50 QX, HERSE 3m + SEMOIR INTEGRE
✆ **03 84 70 12 38**

42 - Vends planteuse salade, 4 rangs. Chambre froide. Arrosage LIA ø 50. Bineuse frontale, super préfér. Epandeur 6 tonnes
✆ **06.88.38.03.06**

43 - ACHETE PRESSE Class 52, 55, 60, 65, + John Deere 342 MOISSONNEUSE NH 1530 et 1540
✆ **04 71 05 59 37**
ou 06 19 07 82 32

58 - VEND broyeur de haies Raznet à marteau, bon état, - 2 faneuses 4 toupies trainée et une portée. (0607)
✆ **03 86 84 76 92**

58 - VENDS épandeur Rolland conic, flèche à ressort, béquille hydro., tapis hydro, pneus B-P - 7 ton., porte betterave, TBE. Très peu servi, 6 500 € à débattre. (0701)
✆ **03 86 58 30 96**

67 - Vends semoir mais 4 rangs Nodet Planter II avec disques ouvreurs - fertiliseurs et microgranulateurs.
✆ **03 88 07 77 74**
de 9h à 13h

67 - Vends benne Leboulch ou Legrand, prérefroidisseur tank à lait salle de traite, tracteur MF 152, épandeur Heywang 4,5 T.
✆ **06 70 59 71 70**

69 - Vds épandeur 4 T. 4 R. 1000 euros cellule à grain 330 qx avec souffleur 1000 euros.
✆ **04 78 90 58 71**
après 20h

70 - vds TRACT SOMECA 85 cv, COVERCROP 28D EN X, VIBRO 4.50m + ROTOHERSE, CANADIEN 3m, BENNE 8T, ETAUPINOIR 5.50m, ROULEAU HYD 7m, MALAXEUR 800L, TASS AV, GRUE JD 3 PTS, RATELIERS BOVINS ET OVINS, ETALAGE POUR RANGEMENT, BROYEUR 2m, SEPARATEUR A GRAINS 35 ET 50 QX, HERSE 3m + SEMOIR INTEGRE
✆ **03 84 70 12 38**

71 - Achète presses à foin MD et semoir à maïs Nodet pneumatique.
✆ **06 16 56 14 42**

71 - Vds bétaillère 6 bêtes, fond neuf, cover crop V24D, semoir monosem 4 rgs, trayeuse Wesfal.
✆ **06 78 09 21 13**

71 - Vds chargeurs avant Faucheux et Mailleux avec godets, très bon état, pour tract. 2 RM et 4 x 4.
✆ **03 85 74 16 43**
ou 06 08 03 71 63

84 - AV 2 remorques TOMBEREAU 1.500kg; 1 tracteur RENAULT 70/12; 1 tracteur SAINT CHAMOND ; 1 écimeuse hydraulique COLLARD ; 1 pompe à piston 80hl/heure ; 1 tapis pour transport de MARC 2M30 ; 4 cuves tôle émaillées 25hl
✆ **04.90.83.36.77 hr**

84 - Vds vibreur auto moteur PELLENC TURBO 110 CV, pince cerise châtaigne noix état neuf 818H, ramasseuse AMBROUSSET trés bon état 1290H
✆ **04.68.53.07.70**

84 - Vds épandeur engrais KUHNoccasion, VICO DPAE démonstration, semoir NODET maïs tournesol, charrues, cover-crops
✆ **04.66.24.26.11**

88 - Vends porte engins Kaiser 14 T freins et rampes hydrauliques, plusieurs tracteurs Farmall.
✆ **06 80 31 63 92**

88 - Vends pelleteuse Case CK 688 an. 91 TBE 3 godets - Bétaillère Man8150 pour pièces - Chassis chargeur + adapt 845 XL + godet 1,80 m Pelican prix à débattre.
✆ **06 71 57 67 44**

88 - Vends cureuse à fossé avec rotor 80 greffet 8.500 euros HT.
✆ **06 87 03 17 88**

89 - VENDS Fiat 1380 DT, - Someca 850 MB Fahr 2780, 4.20 m., - Quivogne déchaumeur et broyeur 3 m., - semoir Roger SP 305 4 m., - pulvérisateur Evrard 1 200 l., 20 m., - Sulky DPX 1505, - vis Denis 160 de 8 m. neuve, - séparateur Denis D 35. (0604)
✆ **06 18 15 44 44**

89 - VENDS Benne Brimont 8 T., bon état. (0620)
✆ **03 86 47 21 09**

Elevage

88 - Vends mélangeuse Frasto 13m3 + mixeur à lisier Pichon TBE px à débattre - Cheniménil.
✆ **06 79 06 80 42**

Véhicule

Utilitaire

23 - AV cause retraite camion bétaillère PTC 5,5 parfait état.
✆ **05 55 62 33 80**

38 - Vds camion Volvo 1983 équipé 5 chevaux, sellerie, couchettes, turbo neuf, moteur changé.
✆ **04 76 74 69 10**

42 - Vds Renault Master Bétaillère, an. 92, très bon état général, 150 000 km, prix 6 000 euros
✆ **04.77.64.53.33**

84 - Vends camion benne RENAULT S140 9T5 année 93, TBE,
✆ **04.90.05.78.33 HR**

89 - VENDS Renault Express 1,2 L essence, 108 000 kms, attelage, contrôle OK, bon état., prix: 2 000 € (0703)
✆ **03 86 97 59 12**

Achat-Vente

Récolte

70 - Agriculteur vend livre paille et foin de qualité
✆ **03.84.32.30.91. ou**
06.86.08.38.02

Fourrage

21 - ACHETE paille foin HD ou BR, paiement à l'enlèvement. (05VB2)
✆ **06 24 83 40 73**

21 - VENDS paille - foin, balles rectangulaires et rondes. Livraison assurée. (060K)
✆ **06 60 75 36 84**

58 - VENDS paille blé sous hangar 120 x 90 x 250, livraison assurée. (0622)
✆ **03 86 26 21 17 -**
06 75 08 92 19

ACHÈTE
PAILLE- FOURRAGE
Tous Formats
RÉGLEMENT À L'ENLÈVEMENT
STE T.N.D.
Tel. 03 80 75 89 22

Pépinière

07 - Vds plants abricotiers
✆ **06 85 17 13 08**

Location

Agricole

26 - 26CHERCHE Terre pour Lavande de 2à20Ha sur Valréas Grillon Grignan Valaurie La Garde Pierrelatte Location 4 à 500 euros Ha
Ecrire à Agriculture Drômoise 8, bd Vauban BP 216 26002 Valence Cedex

58 - RECHERCHE location ou vente d'herbe pré de 5 à 10 ha, canton Tannay ou limitrophe. (0614)
✆ **06 72 35 57 11**

Autre

26 - LOUE Ruches pour pollinisation 30e ht RUCHE C VOSSIER à BREN
✆ **04 75 45 27 62**

Offre

Emploi

LE CAT DE BÉZOUOTTE
RECRUTE À TEMPS PARTIEL À DÉFINIR
Ouvrier élevage et abattoir de volailles
Expérience demandée dans le secteur agricole
Adresser lettre de motivation + CV à
Monsieur le directeur de l'AGEI - 1, Rue Pépin - BP 23
21310 MIREBEAU-SUR-BÈZE
Ou par mail: agei2@wanadoo.fr

38 - Cherche couple retraités pour gardiennage à la campagne, Isère, logement neuf gratuit
✆ **04 76 56 30 88**

55 - Exploit. agric. dépt. 55 cherche ouvrier sérieux et motivé pour travaux moisson.
✆ **03 29 88 84 52**

Demande

Emploi

38 - commercial expérimenté propose collaboration dans société en qualité de vendeur de matériels agricoles, tracteurs, semoir et autres.
✆ **06 09 18 13 07**
ou 04 57 39 03 04

89 - JH 23 ans, mécanicien agricole CHERCHE emploi dans ce domaine, voir magasinier. Etudie toutes propositions dans un rayon de 25 à 30 kms de Corbigny. (0710)
✆ **06 78 79 98 20**

Offre

Service

84 - SERVICES INTERIM propose tous travaux agricoles dont emballage, taille, ramassage, vendange
✆ **06.34.39.12.17 ou**
06 98 81 08 04



petitesannonces

Mariage

Rencontre

58 - Agriculteur célibataire 47 ans RECHERCHE JF 35-50 ans, simple, féminine pour une relation sérieuse, 1 enfant accepté. Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 21074 Dijon Cédex (060A)

✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Achat-Vente

Divers

38 - Vds pétrin mécanique 380 v 3 vitesses de brassage cuve 40 l queue de cochon fouet

✆ **06 10 03 27 66 ou 04 76 21 67 37**

38 - V. ordinateur Packard Bell, 200 euros - 1 bureau démontab. 20 euros - 1 vélo cross 15 euros - 2 pneux 165X13 neuf - 1 herse à cheval - 1 setripateur à cheval - 1 char bois 3 m 50 - 2 tombereaux à cheval - 1 collier cheval - 1 luge bois pour poney - 2 sacs ficelle signal nf - 1 écremeur à main + faiselle - 1 griffe à pom. de t - 1 pile batterie de 9V5 + 2 postes électrique à batterie de 12 et 6V - 1 moteur élect. 220X380 + 1 batteuse et 1 Tarare le tout en état.

✆ **04 76 59 25 39**

38 - Vds herse plate 5 m rep hydro jumelage 5 bras 18.4.38, 2 plateaux foin 5X2,3 - Kangoo 142 000 km tbe, ct ok - Master 135 000 km - BR Claas 42.

✆ **04 76 26 21 33 06 12 85 19 26**

38 - Achète tapis élévateur à noix 5 à 7 m et un de 4 m - Vds combine a bois modèle ancien, b. état de fonction. bati fonte dégo rabo largeur 410 mm, toupie, mortaiseuse 1300 euros.

✆ **04 76 37 71 69 06 24 56 63 30**

38 - Vds vaches, génisses, taureaux, montbéliardes, abondance - Foin bottes rondes - 1 épandeur à fumier Deguillaume type 3600 T - 1 presse MD Class - 2 remorques fourragère - 1 arracheuse à pomme de terre Kukn.

✆ **06 70 13 58 57**

57 - Vds faucheuse Kuhn GMD 702 + GMD 55 MF 6180 avec fourche Quick MF 6190 135ch favec relevage avant NH + M150 super Steer bétonneuse pore Fiegel, benne Maître 10T double essieux.

✆ **06 69 69 58 63**

67 - Vends batt. Fahr M66 + fauch. Fahr KM22, nourr. porc Stalko, plast. noir et blanc asperges + 2 noyers + 1 cerisier + 1 chene. Achète bois de chauffage sapin, peuplier.

✆ **03 88 85 71 80**

84 - Vds canapé ancien refait à neuf, style Voltaire, 3 places

✆ **04.90.07.56.27**

Bât. Pro.

38 - Vds grange de préférence à agriculteur sur St Martin de la Cluze 100 m2 au sol sur 3 niveaux plus 80 m toiture neuve 2 dalles neuves 200000 E à débattre.

Ecrire au journal Terre Dauphinoise - BP 2608 - 38036 GRENOBLE Cedex 2 sous la réf. 2868/01

Propriété

26 - Fils d'Agriculteur cherche en Drôme Elevage Ovin ou Bovin Viande pour installation JA Etudie ttes propositions

✆ **06 79 24 47 79**

SARL REVERET

• Ossature photovoltaïque
• Bardage tôle et bois traité
• Zinguerie - Portes
• Vente fers, tôles

Nourrisseurs bovins - ovins
Pièces chaînes de curage toutes marques

QUALIBAT

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES KIT ou POSÉE

03400 GENNETINES (à 10 km de Moulins) - Tél. 04 70 42 10 89 - Fax 04 70 42 12 85 - E-mail : sarl_reveret@wanadoo.fr

Animaux

Divers

26 - Alpage Savoie GP cherche env 30 vaches ou génisse estive 2010 250610 au 300910 Prime à l'herbe

✆ **06 84 37 15 79**

Bovin

01 - Vds taureau Charolais 6 ans cause consanguinité TGS iBR A - Jullien Nicole 01800 Joyeux

✆ **04.74.98.21.33 hr**

01 - Blonde d'Aquitaine vds jeunes mâles de 10 à 20 mois. Elevage inscrit indem d'IBR livraison possible

✆ **06.77.19.11.44. ou 04.74.24.53.28 soir**

03 - Elevage LENA Olivier VENDS reproducteurs limousins 1 et 2 ans HBL + 15 vaches pleines inscrites, taureau RJ (vêlage mars). Paiement février 2010 (37VB4)

✆ **06 28 02 04 05**

18 - Vds TB taureaux charolais, HBC, BO, 4 de 2 ans, 6 de 12 mois, IBR A. Gayon Serge.

✆ **02.48.74.51.39 06.86.76.81.23**

18 - Vends taureaux limousins, 14 mois, bonne conformation.

✆ **06.83.93.53.60 ou 02.48.72.66.04**

18 - Elevage HBC, vds un très bon taureau, 2 ans, type viande, bon développement. Breton, 18150 Germigny l'Exempt.

✆ **06.82.25.17.13**

19 - Vds 10 Génisses SALERS 24 mois, HBS, dociles, issues troupeau trait, bonne conformation IBRA.

✆ **04 71 69 24 23 hr ou 06 71 11 50 63**

21 - Elevage charolais BAUDOT - Pont et Massène (Côte d'Or) propose à la vente large choix de reproducteurs (taureaux adultes, taureaux de 2 ans et 1 an) et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps de vêlage facile. Accueil permanent. (040B)

✆ **03 80 97 23 28 - 06 07 75 59 74**

21 - Elevage Herd Book Limousin VENDS reproducteurs 16 mois. Levoyet Alain - Pralon. (0420)

✆ **03 80 23 68 04**

21 - VENDS reproducteurs charolais 14 mois et taureau 4 ans HBC, GS. Lechenault Yves - 21230 Foissy (0602)

✆ **03 80 84 20 14 - 06 68 67 74 41**

21 - VENDS mâles repro. limousins 14 - 18 mois, inscrits, TGS. Février N. (0603)

✆ **06 65 24 47 36**

21 - VENDS reproducteurs mâles charolais 15 mois, HBC, OR IA. (060E)

✆ **06 89 54 52 96 - 03 80 84 42 58 HR**

21 - VENDS taureaux 2 ans + veaux 1 an, TGS, HBC. GAEC Terrand - 21360 Cussy la Colonne (0615)

✆ **03 80 20 26 10 - 06 81 83 95 05**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT VENDS reproducteurs HBC 1 an et génisses 18 mois, origine IA. (0619)

✆ **06 21 88 22 77**

21 - VENDS taureaux 15 mois HBC issu vêlage facile, prêts à saillir . Lechenault Fred. (0705)

✆ **03 80 64 62 63 - 06 67 09 79 80**

21 - VENDS taureaux charolais 1 an, or. Pinay, IBR A. Colliette Christian - 21210 Villargoix. (0712)

✆ **03 80 64 12 78**

21 - VENDS reproducteurs charolais 1 an et 2 ans, vêlage facile, GS. Gérard Virely - 21460 Epoissotte (0714)

✆ **03 80 96 44 68**

21 - VENDS taureaux Limousins, vêlages faciles, dociles, bonnes origines. Elevage Limousin de Vic de Chassenay (0716)

✆ **06 82 69 28 68 - 03 80 97 08 23 hr**

21 - VENDS taureaux charolais 30 mois, 2 ans, type viande, TGS. GAEC Loiseau - 21320 Meilly sur Rouvres (070F)

✆ **03 80 90 86 75 - 06 78 09 53 79**

21 - VENDS bons veaux reproducteurs 14 mois inscrits HBC. G. Musset - 21230 Allerey (0716)

✆ **03 80 84 10 55**

42 - Vds taureaux à saillir prim. holst. très grande origine, issus de mère à taureau, facilité de paiement

✆ **06.89.30.04.69**

42 - Vds laitonnes charolaises HBC + taureaux 15 mois, HBC TBO. Elév. Cuisset J.-Marc

✆ **04.77.64.53.33**

42 - Vds taureaux salers 18 m, fils de Variegois Beguin Thé ou Ublo, troupeau HBS

✆ **06.25.69.89.60**

58 - VENDS reproducteurs limousins 15 mois et taureau limousin 5 ans. (0415)

✆ **03 86 29 03 39 hr 06 10 34 28 10**

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans et taureau de 5 ans, BO. Pannetier (0414)

✆ **03 86 29 03 39 ou 06 81 04 68 24**

58 - ACHETE broutards, laitonnes et vaches, dans départements 58 - 71 - 18 - 21 - 03. Chèque remis à l'enlèvement. (050B)

✆ **06 80 15 90 83**

58 - VENDS plusieurs TB taureaux Limousins 1, 2 et 3 ans, très doux, hivernés à la tâche. (06VB1)

✆ **03 86 30 11 66 -**

58 - VENDS très bons veaux reproducteurs 15 mois HBC, origine IA, vêlage facile, TGS. EARL Cloix - Thianges. (06VB2)

✆ **06 67 83 84 65**

58 - VENDS cause cessation cheptel charolais vaches et génisses 30 mois pleines. (060G)

✆ **06 74 37 07 11 - 03 86 84 21 18 - 03 86 84 37 50 apr. 20h**

58 - VENDS taureaux charolais HBC Batho 2 ans et adultes, veaux 1 an, vêlage facile, issus, très bonnes origines. Elevage Batho R. et S. 58330 Saxi Bourdon (060H)

✆ **06 74 69 21 83**

58 - VENDS veaux reproducteurs HBC 11 à 14 mois, BO, IBR A. Trinquet Gilles - Moulins Engilbert. (060I)

✆ **06 84 04 06 89**

58 - VENDS taureaux charolais 2 ans et veaux reprod. 1 an. TGS. H. Jouvet - Lurcy le Bourg (0617)

✆ **03 86 37 98 70 - 06 59 92 52 08**

58 - VENDS bon taureau charolais 3 ans, HBC, docile, produits visibles. (0618)

✆ **03 86 30 44 26 - 06 99 32 12 15 HR**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, IBR A. GAEC Pelle G. et J. - Jailly (0706)

✆ **03 86 58 36 54 - 06 37 56 84 66**

58 - VENDS bons veaux reproducteurs HBC, TGS. Elevage Bourry Frères. (0708)

✆ **03 86 58 66 94 - 03 86 58 66 95**

58 - VENDS 1 taureau 18 mois, - veaux reproducteurs HBC et jumelles à remettre. TGS, IBR A. GAEC Pigoury. (0711)

✆ **03 86 60 44 24**

58 - VENDS taureaux 3 ans HBC, viande, vêlage facile, bonne production. (070C)

✆ **06 16 59 59 48**

58 - VENDS taureaux 4 ans, HBC, produit visible + veaux reproducteurs, TGS. (0713)

✆ **06 22 90 26 11**

58 - VENDS 2 taureaux charolais 2 ans ayant sailli dont 1 HBC + veaux 1 an, IBR A. Beauzon Nicolas (07VB2)

✆ **03 86 84 22 57 - 06 82 46 40 09**

58 - VENDS veaux repro. 12 - 15 mois, - génisses 2 ans. Le tout HBC, IBR A. GAEC Beauzon - Préporché. (07VB3)

✆ **03 86 84 21 53 - 06 88 78 99 53**

71 - Elevage HBC vend tx 7 ans, 4 ans, 2 ans et 20 veaux 1 an, IBR A. Gaec Maréchal, Toulon-sur-Arroux.

✆ **06 88 70 74 21 ou 06 03 43 33 10 ou 03 85 79 55 59**

71 - Vds génisses 2 ans, taureaux HBC au pré, IBR A, FCO.

✆ **03 85 79 40 98**

71 - Vends 6 taureaux 20 mois, HBC, reproducteurs, T. B. qualité et origine. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.

✆ **06 81 89 18 52**

71 - Vds vaches vêlées 08/09 + T. B. taureaux charolais 2 ans, hivernés au pré, HBC, IBR A, FCO.

✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vds bons taureaux charol. HBC sans corne, 2 à 4 ans, tt. garant., liv. poss. Boiret à Palinges.

✆ **06 08 84 26 46**

71 - Vds taureaux et génisses charolais, HBC, 2 ans pour repro., TGS. M. Dufraigne Daniel, La Bruyère.

✆ **06 83 49 18 19**

71 - Vds taureaux charolais HBC 1 et 2 ans, TGS, livraison ass. SCEA Pichard Hugues.

✆ **06 08 95 93 72 ou 03 85 57 46 26**

71 - Vds 10 génisses 2 ans, 20 veaux 15 mois, HBC, TGS, livraison. Gaec Lally, MM. Jeannin, 71360 Saint-Léger-du-Bois.

✆ **06 89 43 33 13**

71 - VENDS taureaux 2 ans et 14 mois HBC, IBR A. TGS. Perrotin Bernard - 71490 Créot (0623)

✆ **06 19 72 89 95 ou 06 06 67 14 90**

71 - Vds trx 5 ans origine Jubert-2 ans et veaux repro. 1 an. SCEA des Buffots, Grury.

✆ **03 85 84 82 52 ou 06 75 85 30 43**

71 - Cse retr. vds vaches ch., terme février-mars, IBR A, FCO, vaccinées 1 et 8, livraison assurée.

✆ **03 85 47 31 80**

71 - El. char. HBC vd taureaux 18 mois, veaux un an, TGS, livraison. M. Pallot à Oudry.

✆ **06 16 50 72 21**

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux 2-3-4 ans, TGS. M. Ducert Claude à Martigny-le-Comte.

✆ **06 07 75 81 61**

71 - C. cessation activité vds 6 laitonnes et 5 mâles repro., vêl. fac., HBC. Douhard Michel, 71220 La Guiche.

✆ **03 85 24 63 15**

71 - Vends gros veaux repro. HBC, TGS. M. Brusson Thomas, 71400 Dracy Saint Loup.

✆ **06 10 45 87 08**

89 - VENDS taureaux charolais inscrit HBC et non inscrit. GAEC Germain 89240 Diges. (0704)

✆ **06 76 56 36 43**

89 - VENDS taureau charolais 5 ans (cause consanguinité) très doux, vêlage facile. (0715)

✆ **03 86 81 53 23 HR**

Ovin

21 - VENDS agnelles et béliers Suffolk, bonne origine, FCO, OK, EARL des Lavières (060B)

✆ **03 80 90 72 43 - 06 33 82 59 55**

89 - VENDS 25 brebis avec agneaux. (0709)

✆ **03 86 65 41 61 apr 20h**

Equin

15 - PENSION box 189 euros herbage 120 euros mixte 150 euros/mois saillies tte race étalon PSA Noir + Palomino qualif endur.+ Pur Frison + débour. dressage + mise bas. VENTE permanente chevaux selle tte race Pur Frison. Arabo-frison. Haras Loup Blanc 15190 St Amandin.

✆ **04 71 78 53 26**

38 - Vds une femelle Percheron blanche, une femelle Percheron blanche, un hongre noir Percheron (La Taverne).

✆ **04 76 93 73 52**

Chien

21 - VENDS chiots Border Collie, 5 femelles et 2 mâles nées le 10/12/09, super origine, travaillant bovin et ovin. LOF 01900703376 (070A)

✆ **03 80 22 06 45 - 06 78 70 08 41**

54 - Berger transhumant vd chiot male croisé Briard, parent trav. sur ovins, né 21/12/09, n° mère 250269800726298.

✆ **06 73 05 94 91**

71 - Vends chiots Berger Allemand, nés le 20/10/2009, mère n° 250269801263831.

✆ **06 83 13 82 29**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins Garennes repris parc contrôle sanitaire livraison documentation

✆ **06 82 28 12 19**

Divers

Voyage

1 SEMAINE EN CORSE

Voyage groupe en car du 25 avril au 02 mai 2010 & du 20 au 27 juin 2010

• 745 € / pers. (tout compris) - pension complète - excursions incluses
* Transport bateau NICE/BASTIA/NICE *

Au départ de : Besançon - Dole - Dijon - Beaune - Chalon - Lux - Nice

Tél. 04 95 36 56 29 - 04 95 36 50 22
Fax : 04 95 36 40 85
Autocar Lux voyages :
Tél. 03 85 90 80 60
web : www.village-center.com

STATION D'ÉVALUATION DE JALOGNY

VENTE
70 REPRODUCTEURS CHAROLAIS
évalués sur leur
MORPHOLOGIE – CROISSANCE – ASCENDANCE

AVel IFNais

VENDREDI 26 FÉVRIER 2010
à partir de 10h
liste des veaux visible sur www.sl.chambagri.fr

Possibilité de restauration sur place
Tél : 03 85 29 56 74

Vendre, Acheter, Louer, Materiel, Emploi, Véhicules, Animaux

Pensez aux PETITES ANNONCES

Martine
03 80 78 90 40

UN MOYEN MODERNE ET RAPIDE POUR TRANSMETTRE VOTRE PETITE ANNONCE*

Terres de Bourgogne
l'hebdomadaire agricole et rural

pa@terres-de-bourgogne.net

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE MARTINE AU 03 80 78 90 40

*Paiement par carte bancaire

vie quotidienne

Vaccination des séniors

Même à la retraite, il faut tenir à jour ses vaccins

Même si ce n'est pas obligatoire, un certain nombre de vaccins sont à suivre ou à réaliser après 60 ans. État des lieux, notamment pour la grippe et les voyages.

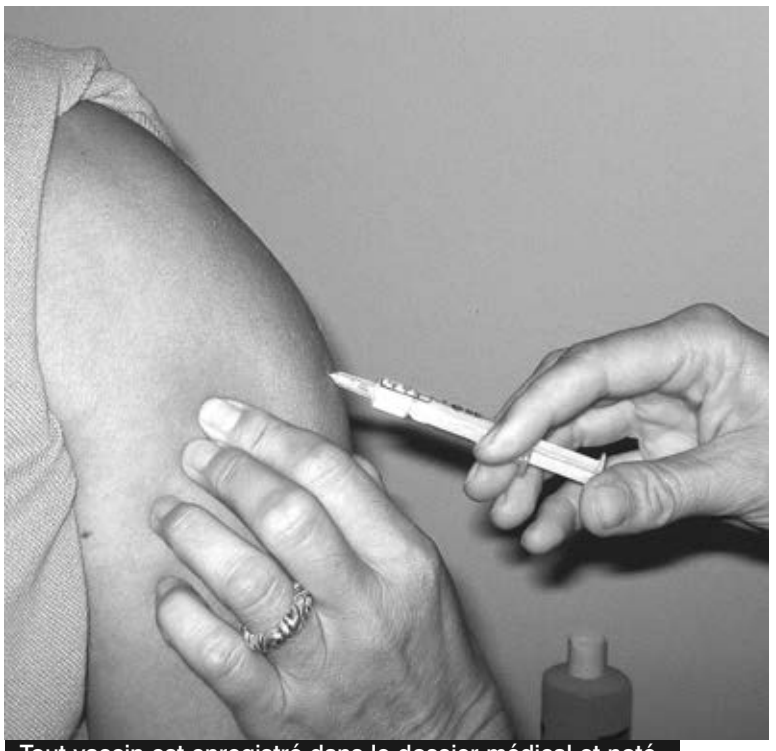
Il arrive un âge à partir duquel on ne soucie plus vraiment de ses vaccins. Pourtant être à jour dans ses rappels de vaccination reste important toute la vue. Et ce n'est pas parce que l'on est à la retraite que l'on en doit plus y songer.

Bien sûr, plus l'âge avance et moins il y a de vaccins à suivre. Pour les seniors, il en reste toutefois un à ne surtout pas négliger : le DTP ; comprenez Diphtérie, Tétanos et Poliomyélite. «*Ce sont des agents infectieux que l'on trouve vraiment partout,* explique le Dr André, médecin du travail à la MSA de Haute-Normandie. *Il y a 50 ans, on dénombrait encore 1 000 cas de tétanos par an en France. Aujourd'hui il y a encore quelques dizaines de cas chaque année, dont le tiers est malheureusement mortel. Et ce qui est frappant, c'est que se sont surtout des personnes de plus de 70 ans qui sont touchées*». La plupart des vaccins courant, dont le DTP, sont à renouveler tous les 10 ans.

Grippe saisonnière

Manquer un rappel n'est toutefois pas gravissime. Et contrairement à ce qui s'est fait par le passé et à ce que l'on croit souvent, un raté n'oblige pas à repartir à zéro. La règle qui prévaut désormais, est de rattraper la dose. Ainsi si un rappel est effectué au bout de 13 ans au lieu de 10, le suivant sera effectué 7 ans après. On reprendra ensuite le rythme décennal. «*Ce qui compte c'est de maintenir le nombre minimum de doses administrées durant l'existence*», explique le Dr André. En revanche subir plus d'injections que prévu n'est en rien préjudiciable. Ce n'est tout simplement pas nécessaire.

Si le DTP reste le vaccin prioritaire chez les seniors, d'autres peuvent également s'avérer nécessaire. En premier lieu, le vaccin contre la grippe saisonnière (à ne pas confondre avec la grippe A H1N1 qui a beaucoup fait parler d'elle cette année) est recommandé pour les plus de 65 ans, ainsi que pour toute personne prise en charge au titre d'une affection de longue durée. Maladie infectieuse banale, la grippe saisonnière peut en effet entraîner, chez ces personnes, des complications qui peuvent s'avérer dangereuses. Le virus de la grippe saisonnière étant différent chaque année, le vaccin est adapté au virus et doit etre fait tous les ans.



DR

Tout vaccin est enregistré dans le dossier médical et noté dans le carnet de santé.

Voyages

Enfin, d'autres vaccinations sont à envisager pour les voyages à l'étranger. S'il n'existe pas de risques particuliers à l'échelle européenne, ce n'est pas le cas de destinations plus exotiques (Afrique, Asie, Amérique du sud…). «*La vaccination contre la fièvre jaune, est obligatoire pour pouvoir entrer dans certains pays tropicaux, explique le Dr André. D'autres vaccins sont aussi recommandés comme par exemple celui contre l'hépatite A pour les pays où l'hygiène de l'eau n'est pas parfaite*».

Votre médecin pourra aussi vous conseiller une vaccination contre l'hépatite B, notamment pour éviter, en cas d'accident) une contamination lors d'une transfusion sanguine. Le vaccin antirabique (contre la rage) peut-être recommandé, dans certains pays, comme l'Inde. Avant de partir mieux vaut donc prendre conseil auprès de son médecin traitant ou du service de vaccination contre les pathologies infectieuses de l'hôpital, et ce 2 ou 3 mois avant votre départ.

BENOIT DELABRE

Un vaccin, qu'est-ce que c'est ?

■ Un vaccin, c'est l'injection dans l'organisme d'une partie du génome d'un virus ou d'une bactérie, sous une forme vivante ou inactivée. Cette injection va stimuler la fabrication d'anticorps. La quasi-totalité des vaccins contiennent également un adjuvant. Il s'agit de molécules qui permettent d'accélérer la fabrication des anticorps. Par exemple, les vaccins grippe H1n1 à destination des nourrissons sont dépourvus d'adjuvants. La réponse immunitaire qui y est associée est plus faible et moins rapide.

On estime que le maximum de la production d'anticorps se situe 3 semaines à un mois après l'injection. Lors de la primo-vaccination, une seconde injection voire une troisième est nécessaire un mois après la première afin d'intégrer cette production d'anticorps dans la mémoire de l'organisme. Il faut ensuite stimuler à nouveau l'immunité par un rappel souvent décennal. On estime en effet que l'immunité créée par la vaccination reste active durant cette période. «*Autrefois, on préconisait de faire un rappel tous les 5 ans. Mais il est facile de doser le nombre d'anticorps par une simple prise de sang. Et il a été constaté que ce stock reste suffisant durant 10 ans*», explique le Dr André.

prévention

L'alcool au volant : attention danger !

Si des progrès récents ont été constatés en matière de lutte contre l'insécurité routière, avec notamment une baisse sensible des accidents liés à la vitesse, il n'en est pas de même pour l'alcool au volant. Il faut savoir qu'un accident mortel sur 3 est imputable à l'alcool et que, triste constat, depuis une dizaine d'années, ce facteur de risque ne recule pas. Il est même aujourd'hui devenu la 1ère cause d'accidents mortels sur la route.

Chacun doit se convaincre qu'en tant qu'usager de la route, il devient le principal acteur dans la lutte contre l'insécurité routière.

Les effets de l'alcool sur la conduite

La première menace, c'est l'euphorie procurée par l'alcool, même à petite dose. D'ailleurs, le risque survient bien avant l'état d'ébriété. Les premières perturbations apparaissent des 0,3g d'alcool par litre de sang et augmentent en fonction de la consommation : troubles visuels (rétrécissement du champ de vision, augmentation de la sensation d'éblouissement, mauvaise appréciation des distances…) ; allongement du temps de réaction ; diminution de la vigilance et de la résistance à la fatigue ; troubles de l'équilibre, de la coordination des mouvements ; effet désinhibant qui amène le conducteur à sous-évaluer les risques et à transgresser les interdits.

Mesure des risques de l'alcool sur la conduite

Des risques pour votre sécurité

Le risque d'accident augmente de manière exponentielle en fonction de l'alcoolémie.

A partir de 0,50g d'alcool par litre de sang (limite légale autorisée), le risque d'accident est multiplié par deux. Lorsque la consommation atteint 0,80g d'alcool par litre de sang, ce risque d'accident est multiplié par 10.

Des risques pour votre permis

0,5g/l : vous êtes passible d'une contravention de 4ème classe (amende forfaitaire de 135€), d'un retrait de 6 points sur le permis et éventuellement d'une suspension de permis pendant 3 ans.

0,8g/l : vous commettez un délit passible de deux ans d'emprisonnement et d'une amende pouvant aller jusqu à 4 500 €, en plus bien entendu du retrait de 6 points sur le permis. Le permis peut vous être retiré immédiatement, suspendu, annulé pendant 3 ans. En période probatoire (conducteur novice) : le permis est invalidé.

Bien avoir à l'esprit que 0,5g d'alcool/litre dans le sang correspond à 0,25mg d'alcool par litre d'air expiré (mesure habituellement prise par l'éthylomètre lors d'un contrôle de gendarmerie).

Des risques pour votre assurance

Si vous provoquez un accident en état d'imprégnation alcoolique, les éventuelles victimes seront bien sûr indemnisées. Par contre, votre indemnité d'assurance peut être limitée ou même exclue. Vous ne serez pas remboursé des réparations de votre véhicule ; votre indemnité pour vos dommages corporels sera diminuée, voire supprimée ; vous ne serez pas défendu par votre société d'assurances devant les tribunaux.

Des effets rapides, mais une élimination très lente

Le taux d'alcoolémie monte très rapidement dans le sang. Il atteint son maximum au bout d'une demi-heure, si l'on est à jeun, au bout d'une heure, au cours d'un repas. En revanche, il redescend très lentement, au maximum 0,10 à 0,15g/h.

Concrètement, il faut 1 à 2 heures pour éliminer un verre d'alcool (dose bar et non pas dose «maison») et aucune astuce ne permet d'éliminer l'alcool plus rapidement. Et même si l'alcoolémie peut légèrement varier en fonction de l'âge, du poids, du sexe de la personne, l'élimination de l'alcool restera toujours très lente.

Quelques conseils

Avant une sortie entre amis, organisez-vous en choisissant le conducteur qui ne consommera pas d'alcool. Ne prenez pas le volant si vous avez bu plus de trois verres ; confiez-le à une personne sobre en cas de taux supérieur à 0,50g d'alcool par litre de sang.

Un seul moyen pour tester votre taux : ayez à disposition dans votre voiture un éthylotest jetable : lors de l'achat, choisissez un produit portant le label «NF» et vérifiez régulièrement que le délai de validité n'est pas expiré. Attendez 20 minutes après l'absorption du dernier verre pour souffler.

Refusez de monter avec un conducteur ayant consommé de l'alcool : les victimes dans les accidents avec alcool sont aussi des passagers sobres.

Ne prenez jamais le volant si vous avez consommé à la fois de l'alcool et des médicaments : consommés seuls, certains médicaments (somnifères, antidépresseurs,…) sont incompatibles avec la conduite car il peuvent avoir un effet sédatif, et donc entraîner des baisses de la vigilance. Lorsqu'ils sont consommés avec de l'alcool, les effets sont amplifiés.

GROUPAMA GRAND EST

VIE PRATIQUE

Ecoconduite automobile

Écoconduite : quand l'économie rejoint l'environnement

Bien choisir puis entretenir son auto, rouler à vitesse constante, optimiser ses déplacements… A la campagne, aussi, on peut rouler plus vert.

Quand on sait que faire rugir son moteur peut coûter 40% plus cher, on peut revoir à la baisse ses prétentions de roi du bitume. Selon le département technologie des transports de l'Ademe (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), *«suivant le type de parcours, la consommation de carburant augmente de 5% jusqu'à 40% avec une conduite agressive. C'est en ville que la surconsommation est la plus marquée. Une conduite calme permet seulement une diminution de la consommation de carburant de 5% par rapport à une conduite normale»*. Mais les économies d'énergie peuvent aussi se faire dans les chefs-lieux de cantons ou devant l'école.

Une formation européenne

Depuis 1993, des formations *«Eco-drive(r)»* ont été mises en place dans l'Union européenne. Leur but est de promouvoir une conduite sûre, confortable, économique et écologique. Une évaluation de le formation des conducteurs a été réalisée en 2000 et 2001 par l'Office fédéral de l'énergie de Berne. La diminution moyenne de la consommation de carburant enregistrée était de 12% après des cours de formation et de 17% après des cours de formation sur simulateur. En France, ces formations sont sur le marché depuis trois ans environ. Toutes les enseignes d'écoles de conduite nationales les proposent. Ces formations peuvent être prises en compte dans un programme comme le DIF (droit individuel à la formation) pour les salariés.

Bons choix et bon sens

Le choix du véhicule et son entretien sont tout aussi importants. Tout d'abord, il faut savoir qu'un véhicule à essence réagit de manière plus sensible qu'un diesel. Ensuite, on peut opter pour des véhicules plus économes en énergie. Les voitures hybrides (énergie fossile/électricité) sont optimum pour cela, mais coûtent beaucoup plus à l'achat. Le GPL (gaz de pétrole liquéfié) permet de diviser sa facture de carburant par deux. Mais il existe aussi des systèmes pour réduire sa consommation sur les courts trajets ou dans les encombrements comme le stop and start chez Citroën qui coupe automatiquement le moteur lorsque le véhicule est à l'arrêt et tant que le conducteur appuie sur la pédale de frein. Sa remise en fonction est automatique et immédiate au *«lâcher»* de la pédale de frein lorsque le conducteur souhaite repartir. Une étiquette *«énergie»* permet de voir la consommation des véhicules neufs… Et des crédits d'impôts permettent de faire baisser la facture d'achat de véhicules hybrides ou GPL. Même sans investir dans une voiture neuve, on peut quotidiennement faire des gestes efficaces pour l'environnement et le porte-monnaie : vérifier la pression des pneumatiques au moins tous les deux mois, changer régulièrement de filtre à air (ces deux postes peuvent représenter une économie de 5% du budget carburant), éteindre son moteur lorsque le véhicule est arrêté (à la station service, par exemple), maîtriser le système de climatisation…

L'école et le vélo

Enfin, on peut raisonner son utilisation quotidienne de la voiture. Il faut savoir qu'en moyenne, en France, quatre trajets sur dix ne dépassent pas 2 km… Et le premier kilomètre consomme 50% de plus que lorsque la voiture est chaude et le deuxième en consomme 25% de plus. Alors, si l'école n'est pas trop loin du domicile, cela vaut le coup de revenir à pied. Un parcours de 500 m s'effectue en 8 minutes à pied. De plus, les enfants apprennent l'autonomie en allant à l'école à pied ou à vélo lorsque cela est possible. Des municipalités ont d'ailleurs mis en place des PEDS (Plan de déplacement établissement scolaire). Il s'agit d'aménager le parcours qui mène à l'école et d'organiser des *«autobus pédestre ou cycliste»*. Des parents encadrent le trajet de plusieurs enfants. Rapide et sécurisant, il s'en suit un tracé défini avec des arrêts matérialisés par des panneaux. C'est une ligne de ramassage scolaire pédestre. La *«caravane»* d'enfants passe à des horaires fixes et les écoliers arrivent à l'heure en classe.

Bref, en matière d'économie d'énergie et de respect de l'environnement, sans incriminer la voiture, on peut aussi décider de raisonner l'utilisation de cet outil indispensable en milieu rural.

MYRIAM TRICOCI



Citroën

Le système stop and start, chez Citroën, permet de couper le moteur lors des arrêts temporaires et d'économiser le carburant.

Les 4 règles d'or

■ Pour être un écoconducteur, il faut essentiellement conduire en engageant rapidement le rapport de vitesses le plus élevé possible. Le régime maximum de changement de rapport doit être de 2 500 tours/min pour les véhicules fonctionnant à l'essence et de 2 000 tours/min pour les véhicules carburant au diesel. La plupart des véhicules neufs ne calent plus lorsque la vitesse est plus basse que le rapport préconisé. Il faut ensuite maintenir une vitesse constante en utilisant le rapport de vitesses le plus élevé. Le bon conducteur doit également adopter une conduite fluide, anticiper, éviter les freinages et les changements de rapports inutiles. Enfin, on doit décélérer doucement en levant le pied de l'accélérateur, sans rétrograder. L'alimentation en carburant est alors coupée et on économise son énergie.

annonces légales

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

SOCIETE HOTELIERE RICHARD LA CLOSERIE

Société à responsabilité limitée
au capital de 228.000 euros
Siège social : 61 route de Pommard
21200 Beaune
319 864 245 RCS Beaune

L'assemblée générale extraordinaire du 18 Décembre 2009, statuant à l'unanimité, a décidé à cette même date, la transformation de la société en société à responsabilité limitée.
Ces modifications entraînent la publication des mentions suivantes :
Forme
-ancienne mention : société par actions simplifiée
-nouvelle mention : société à responsabilité limitée
Administration et gérance
ancienne mention :
- Présidente : Mademoiselle Armelle Masson demeurant 6 route de Seurre à Beaune (21200)
Nouvelle mention :
-Gérante : Mademoiselle Armelle Masson demeurant 61, route de Pommard à Beaune (21200)
Commissaires aux Comptes
Ancienne mention :
- La SARL LEVY, Commissaire aux Comptes titulaire
-Monsieur Jean-François Orosco, Commissaire aux Comptes suppléant
Nouvelle mention :
-Néant
Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions simplifiées sont frappées de caducité.
Mention sera faite au RCS de Dijon
Pour avis.

AL21071833

SCP Nourissat Misserey Striffling
Notaires associés
23, Rue Buffon, 21000 Dijon

SARL ARIES NETTOYAGE ENVIRONNEMENT

Au capital de 7 622,45 €
Ayant son siège à Ruffey les Echirey (21490)
Route de Marsannay-le-Bois - Clenay
RCS Dijon 379 937 261

Aux termes d'un acte de partage reçu par

Assurez le résultat avec nos taureaux.



COOP'EVOLIA
Générateur de Performances
Tél. 03 85 91 52 56 – www.coopevolia.com – 71150 Fontaines

annonces légales

Maître Hugues Misserey le 31 août 2009:
1°) Il a été attribué à Mr Jean-Pierre Pawlik, dt à Fontaine les Dijon (21121) 5 rue du Dauphiné, l'intégralité des parts sociales de la société qui dépendaient de la communauté de biens ayant existé entre ce dernier et Mme Brigitte, Catherine Baudet, dt à Dijon (21000) 13, Rue Lecoulteux, Mr Pawlik se trouve donc désormais seul et unique associé de la société.
2°) Le siège social qui était initialement fixé à Ruffey les Echirey (21490) route de Marsannay-le-Bois - Clénay a été transféré à Fontaine les Dijon (21121) 5 rue du Dauphiné.

AL21071975

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination: N2CL
Forme: Société à responsabilité limitée
Siège social: 2, Boulevard Georges Clémenceau - 21000 Dijon
Capital: 20 000 Euros divisés en 20 000 parts sociales d'un montant de 1 euro chacune entièrement souscrites et libérées en totalité.
Objet: La restauration rapide de pâtes et produits italiens sur place ou à emporter - livraison à domicile - vente de boissons - glaces - tous produits salés et sucrés
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Co-gérance: M. Loidreau Cédric 6 A, Rue de Beaune, 21000 Dijon et M. Calvet Nicolas, 12 A, Boulevard Montaigne, 21000 Dijon sont nommés co-gérants pour une durée illimitée.
Immatriculation: RCS Dijon
Pour avis

AL21071951

Etude de Maître Pierre Poignand
Notaire à Dijon (Côte d'Or)
7 Ter, rue du Temple

Suivant acte reçu par Maître Pierre Poignand, notaire, le 26 janvier 2010, enregistré à Dijon Nord, le 4 février 2010, bordereau n°2010/180, case n°1, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes:
La société a pour objet: l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociales est: SCI CRGP
Le siège social est fixé à: Dijon (21000) 22 rue des Lilas
La société est constituée pour une durée de 99 années.
Le capital social est fixé à la somme de : Mille Euros (1 000,00 Eur)
Les apports sont en numéraire.
Le premier gérant de la société est: Monsieur Ruben Paulin, demeurant à Dijon (21000), 22 rue des Lilas.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis,
Le notaire

AL21071974

Par acte sous seing privé du 12/02/2010 est constituée la SARL BFC RENOVE,
Capital 1500€
Durée: 50 ans
Objet : Nettoyage, entretien de tous types de locaux et vitres
Siège social : 4 Rue Vauban 21130 Auxonne
Gérant : M.Mergey David, né le 14/06/1972
demeurant 10 Rue Benjamin Guerard 21000 Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL21071973

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une société civile sans statut légal particulier immatriculée au RCS de Dijon, dénommée SCI La Chaillotte, au capital de 130 000 €uros, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers. L'édification de toutes constructions ainsi que la réfection et l'aménagement de celles existantes.
Son siège est fixé à Gerland (21700) 1, Rue de l'Etang et le gérant est:
- monsieur Denis Touyard demeurant à Gerland (21700) 1 Rue de l'Etang.
Les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés.

AL21071976

Par acte SSP du 15 janvier 2010, enregistré, il a été constitué une SCI présentant les particularités suivantes:
Forme: Société civile
Dénomination: SCI Groubier
Objet social: propriété, administration, entretien et exploitation d'un immeuble sis à Nuits St Georges 6-8 rue du 18 décembre.
Siège social: Nuits St Georges (21700) 6-8 rue du 18 décembre
Capital social: 15 000 €
Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Gérant: Monsieur Dominique Groubier époux de Mme Virginie Blanchard, demeurant à Maisoncelles en Brie (77580) 2A, rue Méroger.
Apport en numéraire: 15 000 €
Cessions de parts sociales: Les parts sociales sont librement cessibles entre associés exclusivement.
RCS: Beaune
Pour avis,
La gérance

AL21071979

NOMINATION

SOCIETE DRUGHI

Société à responsabilité Limitée
au capital de 1.477.000 €
Siège social : 22, avenue Maréchal Foch
21000 Dijon
432 618 072 RCS Dijon

Suivant décision du 6 Janvier 2010, les associés ont décidé de nommer :
- commissaire aux comptes titulaire
Monsieur Didier TOURRE
19, rue de la Commune de Paris, 52100 Saint Dizier
- commissaire aux comptes suppléant
Société GR Audit, 11, Boulevard Rembrandt, Bât B1, 21000 Dijon
Pour la durée de six exercices jusqu'à l'assemblée devant statuer sur l'exercice clos le 30 Septembre 2015.
RCS de Dijon
Pour Avis

AL21071871

NIÈVRE

MODIFICATION DE STATUTS

Pierre GUILLET
Avocat au barreau de bourges
ancien conseil juridique
51, rue des pieds blancs
18230 Saint Doulchard
tél. : 02 48 70 95 81

AER HOLDING

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 20.000€
Siège social : RN7, ZI Nevers Nord
58640 Varennes Vauzelles
Immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés à Nevers sous le n° 487 649 535

L'assemblée générale extraordinaire des associés réunie le 31 décembre 2009 a pris la décision de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 1er janvier 2010, sans création d'un être moral nouveau.
Il n'est apporté aucune modification, ni à la dénomination, ni à l'objet, ni au capital, ni au siège social, ni à la durée de la société.
De cette décision, il résulte les modifications suivantes à publier :
M. Daniel Bourgeois et M. Michel Delhommeau, cogérants sont respectivement nommées, Président et Directeur général.
Conditions d'admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Clauses restreignant la transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité simple des associés représentant les deux tiers plus une des actions composant le capital.
Les dépôts légaux seront effectués auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

AL58072133

FIDAL **Société d'avocats**
41, bd du Pré Plantin - 58000 Nevers

PÈRE DEMENAGEMENTS

SARL au capital de 6 300 €
Siège social: 68 Route du Bois de la Brosse
58130 Urzy
490 706 777 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 05 février 2010, délibérant conformément à l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société. La même assemblée a décidé d'augmenter le capital social, puis de le réduire par amortissement partiel des pertes reportées. Il résulte de ces opérations que le capital demeure inchangé.
Pour avis,
Le gérant,
D. Prunel

AL58072149

AVIS DE CONSTITUTION

SARL DU NEZIR

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 €
Thurigny - 58210 St Germain des Bois

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 janvier 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée:
Dénomination sociale: Sarl «Du Nézir»
Capital: 7 500 € divisé en 750 parts sociales d'un montant de 10 € chacune.
Siège: Thurigny - 58210 St Germain des Bois
Objet: Activité agricole
Durée: 99 années
Gérant: M. Seutin Christian - Thurigny - 58210 St Germain des Bois.
Immatriculation au RCS: Greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis et mention
Le gérant

AL58072134

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 9 février 2010, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.
Dénomination sociale :E.U.R.L G.&.J
Capital : 1000 euros
Siège social: 18 avenue du 8 mai 1945- 58660 Coulanges- les- Nevers.
Objet : Import, export d'articles divers, négoce, intermédiaire, consultation des entreprises achat, vente de produits frais ou surgelés, articles publicitaires, vente et location de matériels divers.
Durée : Quatre vingt dix neuf années à compter de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Monsieur Gérald Marcellers Grégory Vellam demeurant à Coulanges-les-Nevers. est désigné en qualité de gérant pour une durée indéterminée.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des Sociétés tenu par le greffe du tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis et mention,
Monsieur Gérald Marcellers, gérant.

AL58072135

Office notarial de Clamecy (58500)

Suivant acte reçu par Me Beguin, notaire à Clamecy, le 29/12/2009, publié aux hypothèques de Clamecy le 21 janvier 2010, vol. 2010P, n°99 et au 2ème bureau d'hypothèques d'Auxerre le 28 janvier 2010, vol. 2010P, n°150, a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination sociale: SCI de la Closerie
Siège social: Etais-la-Sauvin (89480) 17, Route de Clamecy
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Objet social: propriété, gestion, acquisition, administration de tous biens mobiliers et immobiliers
Capital social: 230 000,00 €, constitué d'apports en nature, divisé en 2300 parts sociales de 100,00 € numérotées de 1 à 2300 entièrement libérées.
Gérance: M. Gérard Gaillard, demeurant à Etais-la-Sauvin (89480) 17, Route de Clamecy et Mme Andrée Desmet, demeurant à Bruxelles 1060 (Belgique), rue de la Victoire 191 Bte 25, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, sans limitation de durée.
Parts sociales: clause restrictive de cession de parts sociales
Immatriculation de la société au RCS de Nevers
Pour avis et mention,
Maître Beguin

AL58072136

Suivant acte sous seing privé en date du 09/02/2010 à Nevers, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination:CHAMANE
Forme: Société à responsabilité limitée
Siège social: ZAC des Grands Champs - 20, boulevard du Grand Pré des Bordes, 58000 Nevers
Objet: La gestion et l'exploitation directe ou indirecte, notamment par contrat de location-gérance, d'un magasin à enseigne Vet-Affaires.
Capital social fixe: 21000 euros divisé en 840 parts sociales de 25 euros chacune
Durée de la société: 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance: Madame Elyse Lacorne demeurant Le Bourg, 58400 Tronsanges
Monsieur Frédéric Lacorne demeurant Le Bourg - 58400 Tronsanges
Monsieur Antoine Morize demeurant 51, rue Alsace Lorraine, 58000 Nevers
Mademoiselle Audrey Dragan demeurant route de Veurdre, 18600 Sancoins
Monsieur Jérôme Brunol demeurant Les Perriers, Cides 716, 71570 Leynes
Monsieur Florian Jouvenceau demeurant 26, rue Charles Dumoulin, 71100 Lux
Mademoiselle Leslie Ruby demeurant 26, rue Charles Dumoulin, 71100 Lux
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis,

AL58072139

Aux termes d'un acte SSP
en date du 03/02/2010
il a été constitué une société
Dénomination sociale :

ADASTRA B.I.

Siège social : 1 rue Solaire, 58200 Cosne-cours-sur-Loire
Forme : EURL à capital variable
Capital minimum : 100 €
Capital initial : 1000 €
Capital maximum : 50000 €
Objet social : Conseils en systèmes et logiciels informatiques
Gérant : Monsieur Ante RASIC, 1 rue Solaire, 58200 Cosne cours sur Loire
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL58072148

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis d'enquête publique
révision simplifiée du PLU de La Machine

Par arrêté en date du 21 janvier 2010, le Maire de La Machine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la révision simplifiée du PLU.
A cet effet, Monsieur Joël Veniant, retraité de la Gendarmerie, a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Dijon comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera à la Mairie, du 16 février au 18 mars 2010 inclus, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.
Le Commissaire enquêteur recevra en mairie les :
Mardi 16 février 2010, de 8h30 à 10h00
Samedi 27 février 2010, de 9h00 à 11h00
Jeudi 18 mars 2010, de 8h30 à 10h00
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision simplifiée du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du Public dès qu'ils seront transmis en Mairie.

AL58072075

CONVOCATION

Société Coopérative Agricole
Alliance Pastorale
Agrément N° 2658
Siège social: 1, route de Chauvigny
86500 Montmorillon
Adresse Postale :
48, avenue de l'Europe
BP 80095
86502 Montmorillon cedex

CONVOCATION AG PLENIERE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Nièvre, Cher, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Vendée, Loire-Atlantique, Charente-Maritime, Gironde, Dordogne - Creuse

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée de Section pour délibérer sur l'ordre du jour suivant ;
1 - Information des Associés, discussion des questions portées à l'ordre du jour de l'AG Ordinaire annuelle ; Approbation du P.V. de l'A.G. Ordinaire du 30.03.09 ; Rapports du Conseil d'Administration aux associés sur l'exercice 2008/2009; Examen des comptes ; Rapports du Commissaire aux Comptes ; Approbation des comptes ; Quitus aux Administrateurs ; Affectation du résultat de l'exercice ; Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration ; Approbation des conventions entre les Administrateurs et la Coopérative ; Constatation variation capital social souscrit ; Renouvellement des Commissaires aux Comptes ; Questions diverses.
2 - A.G. Extraordinaire, Discussion des questions portées à l'ordre du jour : Mise en conformité des statuts avec l'arrêté du 25/03/09.
3 - Election des délégués de section à l'Assemblée Générale Plénière
Cette Assemblée se tiendra
Le Jeudi 11 Mars 2010 à 10 h
Coopérative Agricole de Stockage et Approvisionnement
Route de Surgères, 17380 Tonnay Boutonne
L' AG des Délégués élus par les Assemblées de Section se tiendra le 30 mars 2010 à 14 h, à l'Alliance Pastorale, 48, avenue de l'Europe, 86500 Montmorillon, sur l'ordre du jour prévu ci-dessus par les Assemblées de Section aux points 1-2 et 3.
Le Président, Hervé de Monvallier

AL58072086

DISSOLUTION LIQUIDATION

SNC DU CENTRE

Au capital de 7 622,45 Euros
Siège social: Les Rougnots
58330 Saxi-Bourdon
RCS: Nevers B 725 720 247

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 05 janvier 2010, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.
Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés a été fixé Les Rougnots, 58330 Saxi-Bourdon.
Elle a nommé comme liquidateur monsieur Fonferrier Jean-François demeurant Les Rougnots, 58330 Saxi-Bourdon lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers en annexe au registre du commerce et des sociétés.

AL58072083

TILLANDSIA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 500 €uros
Siège social : 7 Rue des Hôtelleries
58400 La Charité sur Loire
492 097 035 RCS Nevers

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 janvier 2010, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 18 janvier 2010 et sa mise en liquidation.
L'Assemblée Générale nomme en qualité de liquidateur de la société, pour la durée de la liquidation, Madame Françoise Distelswey demeurant L'Artichaut -N° 33 Route de Charentonnay -18140 Sancergues, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé : 7 Rue des Hotelleries -58400 La Charité sur Loire
En outre, toute correspondance, ainsi que tous les actes et documents concernant la dissolution, devront être envoyés ou notifiés à l'adresse suivante : L'Artichaut - N°33 Route de Charentonnay - 18140 Sancergues.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.
Pour avis, le liquidateur,

AL58072118

SCI CHAGORO en Liquidation Amiable
Capital social : 1.524, 49 €
Siège social : 60, Quai de la Loire 58600 Fourchambault
RCS Nevers 351.972.765
Aux termes du procès-verbal en date du 02/11/2009, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer en qualité de liquidateur amiable M. Gérard Romain, demeurant 12, rue de l'Abreuvoir, 45250 Ousson sur Loire, en remplacement de M. Jérôme Chandezon démissionnaire.
L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Maître Saint-Adam
Avocat au Barreau de Paris

AL58072143

MODIFICATION DE CAPITAL

S.E.L.A.S. «ELEXIA - CLAUDE BLANCH JOSIANE MONTEIRO»

Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée
au Capital de 185 100 €
Siège Social : 15 Rue Adam Billault,
58000, Nevers
R.C.S. Nevers 518 431 820, 2009 D 205

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du

annonces légales

12/01/2010, il résulte que le capital social a été augmenté de 24 900 € pour être porté à 210 000 € par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.
Ancienne mention
Capital : 185 100 €
Nouvelle mention
Capital : 210 000 €
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis, le Président.

AL58072081

SCI DU CHAMP DU CORMIER

Société civile immobilière
au capital de 410 000 euros
Siège social : 28 rue des Ardilles
58200 Cosne Cours sur Loire
D 433 461 647 Rcs Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 30/01/2010 a décidé d'augmenter le capital de 330 000 euros, le portant ainsi de 80 000 euros à 410 000 euros.
Pour avis, la gérance

AL58072095

TRANSFERT DE SIÈGE

ENTREPRISE D'EMBERNARD

SARL au capital de 45 380 euros
Le Bourg
à Corvol d'Embernard (58210)
RCS Nevers B 484 126 396

En AGE du 21 janvier 2010, l'associé unique a décidé de transférer la siège social depuis Le Bourg à Corvol d'Embernard (58210) au 11, rue Anatole de la Forge à Paris 17ème arrondissement (75017). Cette décision a portée immédiate et entraîne modification de l'article 4 des statuts.

AL58072144

EURL LABORATOIRE D'ART DENTAIRE COLLONGE

4 rue Ledru Rolllin, 58300 Decize
RCS Nevers B 403 638 398

Transfert de siège social
Aux termes d'une AGE en date du 10 février 2010, l'associé unique de l'Eurl Laboratoire d'Art Dentaire Collonge au capital de 7 622,45 € ayant son siège social à Decize (Nièvre) 4 rue Ledru Rollin immatriculée au RCS Nevers sous le n° B 403 638 398, a décidé le transfert de siège social de la société à Decize (Nièvre) 18 bis boulevard Galvaing à compter du 1er janvier 2010.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Pour avis

AL58072147

NOMINATION

Legalys Conseils
Me Eric Massereau
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

SARL CENTRE FLEXIBLES

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 €uros
Siège social: 27, Rue Voltaire
Lieudit Vernuche
58640 Varennes Vauzelles
RCS Nevers 392 318 523

L'assemblée générale du 31 décembre 2009 a décidé de nommer monsieur Romain Jacquey demeurant à Varennes Vauzelles (58), 27 rue Voltaire, cogérant, à compter du 1er janvier 2010 aux côtés de monsieur Jean-François Lagoutte.
Le dépôt prescrit par la loi, sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis,
La gérance

AL58072146

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

NEVE

SNC au capital de 10 000 €
Siège social: ZAC des Grands Champs,
20 boulevard du Grand Pré des Bordes,
58000 Nevers
507 401 610 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09/02/2010, la société Neve a donné en location-gérance à la Sarl Chamane.
Société à responsabilité limitée en cours d'immatriculation au RCS de Nevers, au capital de 21 000 €uros, dont le siège social est situé Zac des Grands Champs, 20, boulevard du Grand Pré des Bordes, 58000 Nevers
L'exploitation d'un fond de commerce de négoce en magasin d'articles d'habillement (vêtements, habillement, articles textiles, linge de maison, chaussures, chaussants et accessoires) situé Zac des Grands Champs - 20, boulevard du Grand Pré des Bordes - 58000 Nevers à compter du 09/02/2010 pour une durée illimitée.
Le locataire gérant exploitera le fonds de commerce pour son propre compte en qualité de commerçant indépendant.

AL58072138

CESSION

Office notarial de Clamecy (58)
24, Rue Marie Davy

Par acte de Me Beguin du 29 janvier 2010, enregistré à Nevers, le 08 février 2010, bordereau 2010/185, case n°2, a été constatée la cession par les consorts Demolis (RCS Nevers 887 110 278) au profit de M. Ruddy Pardanaud, demeurant à Dornecy (58530), Crot de Villiers,
Des éléments d'un fonds de commerce de: bar, connu sous le nom «Le Marié Davy», exploité à Clamecy (58) 5, rue Marié Davy.
Prix: 15 000,00 €
Date d'entrée en jouissance: 29/01/2010
Oppositions chez Me Beguin, notaire à Clamecy (58500) 24 rue Marié Davy, dans les 10 jours suivants l'insertion ou la publicité au bulletin officiel des annonces commerciales.
Pour insertion,
Me Beguin

AL58072137

YONNE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 21/01/2010 à Sens, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Dénomination : SCI STARA
Forme: Société civile immobilière
Siège social: 37, Rue du 89ème R.I. 89100 Sens
Objet: L'acquisition par voie d'apport, d'achat, de construction, la gestion, l'administration, l'exploitation de l'ensemble des biens dont la société sera propriétaire.
Capital social fixe: 300 euros divisé en 30 parts sociales de 10 euros chacune
Durée de la société: 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Gérance:
M. Murat Starakoski, 37 rue du 89ème R.I., 89000 Sens
Cession de parts et agrément: Par acte authentique ou sous seing privé. Libres entre associés, conjoints, ascendants et descendants.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis,

AL89072103

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint Florentin (Yonne) du 10 février 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale: Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale: S2E Troyes
Siège social: 51, Route de Beugnon - Les Buissons, 89600 St Florentin
Objet social: Electricité générale, courant fort et courant faible
Durée de la société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés.
capital social: 5 100 Euros
Gérance: Monsieur Michaël Roy, demeurant 51, Route de Beugnon - Les Buissons - 89600 Saint Florentin
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
La gérance

AL89072106

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Saint Florentin (Yonne) du 10 février 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociales: Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale: S2E Holding
Siège social: 51, Route de Beugnon - Les Buissons - 89600 St Florentin
Objet social: Les prestations de services dans les domaines du management, du secrétariat, de la comptabilité, de l'informatique, du conseil technique, de l'ingénierie. La prise de participation dans toutes sociétés et personnes morales, la gestion de tous portefeuilles-titre.
Durée de la société: 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés,
Capital social: 1 000 Euros
Gérance: Monsieur Michaël Roy
demeurant 51 Route de Beugnon - Les Buissons, 89600 St Florentin, assure la gérance.
Immatriculation de la société au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis,
La gérance

AL89072107

CONVOCATION

CONVOCATION EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les adhérents de la coopérative Union Charolais Croissance sont convoqués en assemblées générales ordinaire et extraordinaire le mercredi 24 février 2010 à 10 heures, salle de réunions - 7, rue Jules Rimet - 89400 Migennes, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:
Ordre du jour Assemblée générale ordinaire
1 - Compte rendu d'activité 2008/2009
2 - Comptes de résultats et bilan
3 - Rapport du conseil d'administration
4 - Rapport des commissaires aux comptes
5 - Election des administrateurs
6 - Vote des résolutions
7 - Questions diverses
Ordre du jour assemblée générale extraordinaire
- Modifications règlement intérieur.
Le conseil d'administration

AL89072116

DISSOLUTION LIQUIDATION

RESTAU' GRILL O' DELICES

SARL au capital de 1000 €uros
49, Avenue Jean Jaurès
89100 Paron
511889602 RCS Sens

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 16/05/2009 les associés ont:
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation,
- donné quitus au liquidateur, monsieur Coniglio Maurizio, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Radiation au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL89072101

RÉDUCTION DE CAPITAL

FABER FRANCE

Société par actions simplifiée
au capital de 3 321 015 Euros
Siège social: BP 52 - Les Frenelleries
89150 Saint Valérien
662 025 345 RCS Sens

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 22 décembre 2009, il a été décidé de réduire le capital social de la somme de 2 412 720 Euros pour le ramener à 908 295 Euros par annulation de 160 848 actions.
Le capital est désormais fixé à la somme de 908 295 euros divisé en 6 053 actions de 15 euros chacune, entièrement libérées.
L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.
L'inscription modificative sera effectuée au registre du commerce et des sociétés de Sens.
Pour avis,

AL89072115

NOMINATION

SCI ROCHER CASSOU

Société civile immobilière
Au capital de 2 286,74 Euros
Siège social: 14, Rue de Themes
89410 Cezy
384 977 377 RCS Sens

Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 21/01/10, il a été décidé de nommer en qualité de gérant Mr Cédric Choulot, demeurant 1 rue de la Porte des Boulins, 77690 Montigny sur Loing, en remplacement de Mr Roland Choulot.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL89072109

AVIS

RECRUTEMENT SANS CONCOURS

Le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, **recrute deux adjoints administratifs** pour La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Yonne (DDCSPP).
Pour tous renseignements se reporter au site internet
http://www.agriculture.gouv.fr à la rubrique le ministère et ses partenaires ,Äì concours
Des dossiers sont à votre disposition à la :
DDCSPP de l'Yonne - 3 rue Jehan Pinard - 89000 Auxerre
Date limite de dépôt des dossiers de candidature le 4 mars 2010
(cachet de la poste faisant foi)

AL89072112

SUCCESSION

La directrice régionale des finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, administratrice générale des finances publiques France Domaine - Gestion des patrimoines privés, 4, Rue Léon Mauris, 21074 Dijon cedex, curateur des sucessions de:
- M. Michel Meyrignac marié, décédé le 20/08/2008 à Sens. Référence 08-2449
- M. Pierre Gilbert Jeanney célibataire, décédé le 26/07/2008 à St Florentin. Référence 08-2336
a établi les projets de règlement du passif.

AL89072102

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL AGSPY AGENCE DE SECURITE PRIVEE DE L'YONNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 €uros
Siège social: 4, Allée des Frères Lumière
89000 Auxerre
448 867 531 RCS Auxerre

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 03/02/2010, il a été pris acte de la démission de Mr Ludovic Piat de ses fonctions de gérant et décidé de le remplacer par Mr Jean-Marc Valckenaere, demeurant 39 Rue du Grand Verger, 54000 Nancy.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de Auxerre.

AL89072100

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3/02/2010, enregistré au SIE 6e Odéon- Pôle Enregistrement Paris, le 11/02/2010, bord. 2010/153, case n°9,
La société Sarl AGSPY Agence de Sécurité Privée de l'Yonne, Sarl au capital de 8 000 Euros, dont le siège est à Auxerre 89000, 4 Allée des Frères Lumière, immatriculée sous le n°448 867 531 RCS Auxerre
a confié en gérance libre à
La société SECURITAS France Sarl, Sarl au capital de 4 314 960 Euros, dont le siège social est à Paris 75015, 2 bis rue Louis Armand, immatriculée sous le n°304 497 852 RCS Paris.
Un fonds de commerce d'activité de surveillance, sis et exploité Auxerre 89000, 4 Allée des Frères Lumière, pour une durée de 1 an à compter du 1/02/2010, renouvelable ensuite par tacite reconduction.

AL89072110

AVIS DE LA SAFER

SAFER de Bourgogne

SAFER DE L'YONNE

La Safer de Bourgogne se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution, tout ou partie des biens suivants :
ASQUINS - terre et vigne
2 ha 69 a 20 ca - Champ more: D-449-2421- Les champs cadet: ZA-82 - Champ more: D-451-452-2422 - Champ more: D-447-448
SAINT PERE - vigne
85 a 69 ca - Roue: ZC-90
CHENE ARNOULT - terre
1 ha 70 a 73 ca - La plaine: ZD-24-25
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature, par écrit, au plus tard le 8 mars 2010 à Safer de Bourgogne - 18 rue Guynemer ,Äì 89000 Auxerre, Tél. 03 86 46 99 74 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL89072114

TRANSMETTEZ VOS ANNONCES LÉGALES

AVANT LE LUI



Par Téléphone
03 80 78 90 42

Par mail
legales@terre



Pour réserver une date de contrôle ou obtenir des renseignements,
consulter notre site **www.groupe-methivier.com**
ou contacter nous au **02 38 35 21 00**
** Quel que soit le type et la marque de l'appareil*

Une micro-brasserie a vue le jour il y a deux ans sur une ferme de Puisaye qui a donné son nom à la bière que l'on y produit : «*la Grenouillette*».

La brasseuse de Puisaye

La Grande Colette aurait-elle imaginé qu'en terre de Puisaye, à quelques kilomètres de son Saint-Sauveur natal, s'installerait un jour une micro-brasserie artisanale et que le maître des lieux serait une femme...? La ferme des Grenouillettes est située entre Septfonds et Saint-Privé, au cœur de ce pays d'étangs et de bocages que l'écrivain avait gardé en son cœur jusqu'à la fin de sa vie.

Installés depuis 2003, Olivier Hallet et son épouse Kate exploitent un atelier bovin d'une vingtaine de têtes sur 30 hectares de prairies. Lorrain d'origine, Olivier brassait bon an mal an, en «*amateur*» une trentaine de litres de bière. Une bière de «*ménage*» bricolée sur les fourneaux de la cuisine, avec l'aide de Kate. La passion aidant, «*l'élève*» eut un jour l'idée de se lancer dans une entreprise un peu utopique : créer sa propre brasserie et commercialiser sa production. Comment se lancer, alors que n'existe plus de formation CAP de brasseur ? Pour Kate, ce fut l'heure des premières recherches sur Internet et des premières visites pour découvrir les installations des «*collègues*» suivies d'une première formation de trois jours à l'Institut Français de la Brasserie. Un second stage de 10 jours après avoir commencé à travailler venant enrichir la technique. Le reste relevant du savoir-faire, de l'amour du métier et d'un peu de folie, sans qui on ne fait rien ! C'est au printemps 2008, lors de la brocante organisée par l'école du village, que l'on put goûter pour la première fois à «*la Grenouillette*». La bière tirant son nom du lieu éponyme. Un nom qui «*chante*» les nombreux batraciens présents aux beaux jours, le long des mares et des étangs de la région. Premier groupe à visiter la brasserie : «*les Pétochons*», un club de motos anciennes de Treigny. Le bouche à oreille aidant, la notoriété a grandi et aujourd'hui, Kate produit seule à l'année, 900 hectolitres de bière «*colorée*» blonde et ambrée. Une bière de printemps venant enrichir la gamme, la saison venue.

Pour faire de la bière, il faut de l'eau !

Tout de carrelage vêtu, l'atelier est installé dans ce qui fut autrefois l'ancienne porcherie de la ferme. Les cuves sont d'anciens tanks à lait reconvertis. Dans une pièce reposent les sacs d'orge et de blé venus de la Beauce voisine. Commentée par Kate, la visite peut commencer. Ingrédient principal de la bière... : l'eau ! Qui entre pour 90 à 95% dans sa composition. Après en avoir écrasé les grains pour en extraire le sucre, première chauffe de 100 kg de malt mélangés à 250 litres d'eau : «*durant la cuisson, on va réveiller des enzymes par le biais des paliers de température et donner ainsi des sucres simples. La couleur de la bière étant fonction de la quantité de malt*». Une fois la cuisson terminée, transfert dans une cuve de filtration, «*le temps au temps de prendre son temps !*». Pas de précipitation, l'alchimie a besoin de douceur... Une fois les 450 l de moût obtenus portés à ébullition, rajout d'1 kg de houblon et d'huiles essentielles pour les arômes et l'on refroidit le tout. La fermentation peut commencer. Dite «*haute*» à 20° pour les bières blonde et ambrée, basse à 10° pour celle «*de printemps*». Cette dernière n'étant brassée qu'une fois par an : «*un peu plus sèche en bouche et plus tonique, elle est très fleurie au nez*». Vient ensuite la période de «*garde*», avant l'embouteillage où un ultime rajout de sucre (entre 6 et 10gr par litre) relancera une nouvelle fermentation pour faire «*pétiller*» la bière. Durée totale du process : de un mois et demi à deux mois. Colette, tout au long de sa vie a vanté les mérites du vin : «*le vin apporte la gaieté et la santé. La médecine en préconise un à deux verres par jour, alors pourquoi s'en priver ?*». Se trouvera t-il un jour quelqu'un pour chanter les louanges de la bière ? La meilleure pour en parler est encore Kate, la «*brasseuse de Puisaye*» : «*moi je dis que bue avec modération, la bière n'est pas mauvaise pour l'organisme car il y a plein de vertus dans le houblon et la levure de bière. Après tout, on en achète bien en pharmacie !*».

Ferme des Grenouillettes : Plauderie - 89220 Saint-Privé
Tél 03 86 74 94 95
- Site internet : pagespersoorange.fr/grenouillettes/.
Visite de la brasserie pour les groupes constitués (minimum 15 personnes).
Bière en vente sur place sur rendez-vous, par correspondance, dans certaines jardineries et dans les principaux sites touristiques de l'Yonne.

DOMINIQUE BERNERD



Kate Hallet, devant la cuve où s'effectue la cuisson du malt.

La reine des reinettes, «*la grenouillette*» !

Qu'est-ce qu'une... Micro brasserie ?

L'expression et le phénomène apparurent au Royaume-Uni à la fin des années 70 (microbrewery), pour décrire une nouvelle génération de petites brasseries spécialisées dans la production de bière «*ale*» en fûts, non filtrée et non pasteurisée. Utilisé à l'origine pour désigner la taille modeste des brasseries en question, le terme désigne désormais aussi, une nouvelle attitude et une approche du brassage de la bière, plus expérimentale et plus à l'écoute des consommateurs

La créativité de certaines brasseries a permis la réapparition ou la création de bières originales, à l'image des bières bretonnes aux algues ou au sarrasin et des bières au chanvre.

Au total, on estime à environ 300 le nombre de micro brasseries en France.



Une authentique enseigne historique échangée un jour sur une brocante, contre quelques caisses de bière !

Quelques chiffres

La France produit annuellement environ 2 500 tonnes de houblon, dont 75% partent à l'exportation.
Depuis 30 ans, la France est le 1er pays exportateur mondial de malt (1,3 millions de tonnes de malt d'orge produites en 2008).
52 000 producteurs cultivent en France 1,7 million d'hectares d'orge, pour une récolte d'environ 10 millions de tonnes, dont 3,5 d'orge de brasserie.
Quelques 350 bières différentes sont brassées en France
1 832 millions d'hectolitres de bière ont été produits en 2008 dans le monde.
La France est le 8ème pays producteur en Europe, derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Hollande
A eux seuls, les Européens consomment plus de 32% de la production mondiale.
En 2007, la consommation par habitant a été de : 118 litres en Irlande, 117 en Allemagne, 102 au Royaume-Uni, 96 en Belgique et au Danemark, 78 en Espagne, 61 au Portugal et... 31 en France.



La bière de printemps attend sagement les beaux jours pour faire chanter ses bulles ! A noter au passage la ficelle bleue à laquelle est suspendue l'ardoise... On est bien sur une exploitation agricole !



Ingrédients de base pour la fabrication de la bière : du blé et de l'orge.